L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1122 - VENDREDI 15 JUILLET 2011 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

EARL de la SANS FONNAISE



• Travaux de battage de maïs et tournesol
• Claas Lexion
• Cueilleur 6 rangs FANTINI avec broyeur

21600 DOMOIS - 06 13 14 46 93

▶ Sommaire



Déficit fourrager *p.13*
Produire du fourrage en cultures dérobées

P 04 **Actualité** Côte d'Or
Magasins Gamm Vert : un réseau de proximité à la ville comme à la campagne

P 07 **Actualité** Nièvre
Comice de Lormes : l'arrondissement de Clamecy se prépare à la fête

P 08 **Actualité** Yonne
Aviculture : le poulet bio a le vent en poupe

P 12 **Actualité** Bourgogne
La Safer Bourgogne Franche Comté sur les rails

P 11 **Filières** Élevage
Troupeau allaitant : utiliser au mieux les capacités d'adaptations des animaux pour passer le cap de l'été

P 12 **Filières** Cultures
Colza : ne négligez pas la fertilisation phosphatée

P 14 **Filières** Viticulture
Technique : les réductions d'intrants en démonstration

Formation sur les blés anciens au Technopole de Bretenières



À la recherche des "blés d'or"

Le Sedarb et l'association «Graines de Noé» viennent d'organiser une journée de formation sur les blés anciens au technopole de Bretenières. L'occasion d'aller au delà du pain quotidien pour retrouver les saveurs et la richesse de pains « précieux », qui restent à portée de mains suffisamment expertes. *P03*

G. BUCHEZ

Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00



ENCORE QUELQUES MATERIELS DE FENAISON DISPONIBLES À DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES !

DEMANDEZ UNE DÉMO DE PRESSES

Renseignez-vous

KUHN

La Forêt d'Othe

BÂTIMENTS BOIS ADAPTÉS AUX PROFESSIONS AGRICOLES

• LAMELLÉ - COLLÉ • TRADITIONNEL • CHARPENTES BOIS • MAISONS INDIVIDUELLES • • OSSATURE BOIS •



ZONE D'ACTIVITÉ LIMITÉE À L'YONNE ET L'AUBE

DEVIS ET PREMIÈRE ÉTUDE GRATUITS
BÂTIMENT CLEFS EN MAIN
pour production électrique: étude et pose de centrales photovolaïques

www.laforet-dothe.fr
LA FORÊT D'OTHE - 89570 Turny - 03 86 35 29 52

l'Agenda

Les bureaux de Terres de Bourgogne seront fermés le vendredi 15 juillet pour toute la journée.

Côte d'Or

Appel des JA

Les Jeunes agriculteurs de Côte d'Or recherchent des candidats pour participer à la finale départementale de labours 2011. Celle-ci se déroulera le dimanche **28 août** à Aiserey.
Renseignements et inscriptions au 03 80 68 67 71 ou ja21.syndical@orange.fr

Ferme Fruirouge à Concœur Programme estival

- visite de champs et dégustations, du 15 juillet au 15 août, les vendredi et samedi à 17 h. 8,00€ par personne
fête du cassis les 3 et 4 septembre à Concœur
- Tout l'été, exposition des Ceps en Bourgogne de Joyce Delimata, peintre. Entrée libre et gratuite.

Côte d'Or Conseil élevage Fermetures d'été

Les opérations de contrôle en ferme sont suspendues du 18 juillet au 16 Août 2011 inclus.
Les bureaux de Côte d'Or Conseil Elevage et des Syndicats de races laitières seront fermés du 2 au 16 Août 2011 inclus.
Pendant cette période :
Pour toute question concernant l'IPG, les demandes de passeports urgents et les commandes de boucles, contactez directement le Service Identification de l'EDE (Tél. : 03 80 68 66 20 - Fax : 03 80 68 66 29)
Pour les éleveurs qui notifient par courrier, veuillez utiliser exclusivement les enveloppes «T» prévues à cet effet.

Charolais-charollais Les dates à retenir

Les 19, 20 et 21 août se déroulera la fête du Charolais à Saulieu. La vente de béliers charollais d'Arnay-le-Duc se déroulera quant à elle le 26 août.

Cet été Brocantes (B) et vide-greniers (V)

Samedi 16 juillet : Essey (V), dimanche 17 juillet : Arnay-le-Duc (V), **samedi 23 juillet :** Pont-de-Pany (B et V), **dimanche 24 juillet:** Charny (V), Lechâtelet (B et V), Pont-de-Pany (B et V), Pontailler-sur-Saône (V), Savouges (B et V), **dimanche 31 juillet :** Couchey (B et V), Montagny-lès-Beaune (B et V), Montberthault (V), Poncey-sur-l'Ignon (V), samedi 6 août : Baigneux-lès-juifs (V), Nan-sous-Thil (V), Saulon-la-Chapelle (B et V).

Arts Manu Tension «écritures en extension» le 15 juillet

À partir des simples gestes de travailleurs (refendre du bois à la hache, planter des clous dans une poutre, découper du verre, écrire à la plume, scier, meuler, poncer…) réalisés en direct, un poème interactif se construit en projetant la gestuelle humaine, source sonore et visuelle analogique, dans une réalité « augmentée ». L'espace est constitué comme des pôles de créations visuelles où chaque gestualité vient remplir le film des gestes qui se développent sur plusieurs écrans.
Cette performance fait suite à une résidence de Giney AYME en avril 2010 au centre DATABAZ à Angoulème : Centre d'Art Expérimental, littérature et nouvelles technologies.
Entrée libre vendredi 15 juillet à 17h à l'ancien Château de Chevigny 21140 Millery en partenariat avec Le CRANE_Centre de ressources. Une création de Giney AYME avec un dispositif multimédia de Philippe BOISNARD conduit par Hortence GAUTIER.
Infos : etedesarts-auxoismorvan.info

Nièvre

Parigny-la-Rose Vide-greniers le 16 juillet

La nouvelle association des amis de Parigny-la-Rose invite le public nivernais et les touristes, le samedi 16 juillet, à son premier vide-greniers. Parigny-la-Rose est une commune de 35 habitants sur le canton de Varzy dotée d'une église -Saint Baudel- des 14,16 et 19èmes siècles. Au programme, deux animations gratuites: un conteur patoisant nivernais (Pierre Pinon) sera accompagné d'un joueur de vielle (Armand Pierre); des promenades en calèche hippomobile et des promenades en poneys seront aussi proposées aux plus jeunes comme aux adultes. Contact: Jean-Luc Michel au 06 33 92 66 24.

Mardis du terroir Marchés semi-nocturnes

Grâce à Morvan Terroirs, des marchés semi-nocturnes (à partir de 17h30) intitulés les « mardis du terroir » sont organisés durant l'été dans le Morvan. Les prochains auront lieu à Glux-en-Glenne le **19 juillet**, Château-Chinon Ville le 26 juillet et Château-Chinon Campagne le 2 août.

Fédération des chasseurs Projet «Agrifaune»

La Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre organise deux réunions, avec visites d'exploitations, les **20 et 21 juillet** prochains à Châtillon en Bazois (salle du conseil de la mairie) et Alligny Cosne (salle des fêtes). L'objectif est de présenter aux agriculteurs le projet « Nièvre agrifaune » qui découle d'une convention nationale entre chasseurs et agriculteurs, afin de revivifier le petit gibier. A titre facultatif, un rendez-vous pour observation de petit gibier et aménagements d'exploitation est prévu à partir de 7h30. Les réunions en salle débuteront à 9 heures avec une présentation d'Agrifaune par la FDC58, puis un retour d'expérience sur les essais intercultures menés dans la Sarthe et enfin une intervention de la FDCUMA 58 sur la valorisation des haies et du bois déchiqueté. Un verre de l'amitié conclura la demi-journée.

Tonte Championnat de France à Corbigny

Le concours national de tonte de moutons aura lieu, cette année, à Corbigny, au marché au cadran, les 6 et 7 août. Organisé par les JA de Corbigny en partenariat avec l'Association des tondeurs de moutons, l'événement verra se greffer d'autres manifestations telles que la traditionnelle foire-concours aux bovins et ovins.
Programme: - vendredi 5 août: Speed Shear avec soirée moules frites et concert au bistrot de la gare. -Samedi 6 août: 9h, début des épreuves éliminatoires toutes catégories; repas et soirée animée par l'« Hawaï club ». - Dimanche 7 août: matin, demi-finales; après-midi, finales et remise des prix; repas et soirée rock n'roll avec « The Doc ». Inscriptions et renseignements: Philippe Marchand au 03 86 37 29 80 ou au 06 15 69 66 34 ou mail: marphil71@orange.fr, ou Christophe Hetroy au 03 86 20 03 57 ou au 06 83 01 47 47 ou mail: christophe.hetroy@nordnet.fr.

Comice Le tour de Lormes les 6 et 7 août

Le comice de l'arrondissement de Clamecy se déroulera cette année sur le canton de Lormes, dans le Morvan. Les dates retenues sont le samedi **6** et le dimanche 7 août. Renseignements à l'Office de tourisme intercommunal du Morvan des Lacs à Lormes: 03 86 22 82 74.

Exposition Des forêts et des hommes

La promenade des halles de Decize accueille, depuis le 1er juillet et jusqu'au 9 octobre, une exposition photo en plein air, intitulée *«Des forêts et des hommes»*. Présentée à Genève et Paris, elle fait étape dans la Nièvre à l'initiative du Pays Nevers Sud Nivernais, en collaboration avec la fondation Goodplanet du photographe écologiste Yann Arthus Bertrand. L'exposition met en valeur 40 clichés de forêts du monde entier pris par 40 photographes professionnels.

Yonne

Expo de vignes en caves à Saint-Bris

Les viticulteurs et habitants de Saint-Bris-le-Vineux, invitent 80 artistes peintres, sculpteurs et artisans d'art, à l'occasion de la nouvelle édition de *«Vignes en caves»*, qui se déroulera dans les rues et les caves du village, samedi 16, de 15 h à 20 h et dimanche 17 juillet, de 10 h à 18 h. Visites, dégustations et expositions gratuites. Animations musicales itinérantes. Programme complet disponible à la salle des fêtes les jours de la manifestation.

Saint-Sauveur-en-Puisaye Foire aux potiers les 16 et 17 juillet

La 29ème Foire aux Potiers de Saint-Sauveur-en-Puisaye aura lieu les samedi 16 et dimanche 17 juillet de 10 h à 19 h. Plus de 70 potiers venant de toute la France et d'Europe seront présents, dans le cadre prestigieux du parc du château, à deux pas du musée Colette. Comme chaque année, un « concours » où chaque artiste pourra présenter s'il le souhaite une pièce unique. Thème du concours cette année : « la maternité ».
Pour tous rens

Administration Fermeture des services de l'État

Les services de l'État suivants seront fermés au public vendredi 15 juillet : Préfecture et sous préfectures de Sens et Avallon ; Direction Départementale des Territoires ; Centre des Finances Publiques ; Direction Territoriale de l'ARS ; Direction des services fiscaux et centres des impôts ; Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ; Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Animations Yonne Tour Sport 2011

Animations sportives gratuites, organisées par le Conseil général de l'Yonne, à destination des jeunes de 6 à 16 ans. Au programme : trampoline, girobulle, murs d'escalade, mur toboggan, trumbling, tir à l'arc, VTT, golf, boxe etc… Avec des nouveautés cette année : kart à pédales, sumo, moto.
Prochains rendez-vous :
Vendredi 15 juillet : Saint Georges sur Baulches (Centre ville)
Lundi 18 juillet : Saint-Valérien (Centre ville)
Mardi 19 juillet : Quarré les Tombes (salle polyvalente)
Mercredi 20 juillet : Chevannes (Salle polyvalente)
Jeudi 21 juillet : Bléneau (Jardin d'eau)
Vendredi 22 juillet : Lézinnes (Centre loisirs)
Horaires : de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

Visite Retour des Nuits Maillotines

Le rendez-vous est devenu incontournable depuis sa création en 1997. Les Nuits Maillotines proposent chaque année une visite guidée nocturne, à travers la vieille ville de Joigny, sur un thème donné. Cet été, ce sera « Joigny au siècle des lumières ». L'occasion de découvrir, avec l'aide d'une guide conférencière, de musiciens et d'acteurs de rues, ce qu'était la ville au 18e siècle. Prochaine représentation, samedi 16 juillet, à 20 h 45 devant l'office de tourisme, quai Henri Ragobert à Joigny.
Autres représentations samedi 23 juillet, ainsi que les vendredis 5, samedi 13, samedi 20 et vendredi 26 août.
Entrée 9 et 4,50 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservation conseillée au : 03 86 62 11 05.
eignements : tél 03 86 45 69 12

Permanences Pôle expertise et prospective juridique, CFE, Aménagement foncier et rural

Prochaines permanences à : Sens : à la Mairie, au 2ème étage, lundi 18 juillet, de 9 h à 12 h.
Auxerre : en nos bureaux, où nos conseillers juridiques vous reçoivent uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 03 86 94 22 22.

Région

Foire concours Moutons charollais

Le samedi 16 juillet, de 8h à 13h, se déroulera à Issy l'Evêque en Saône-et-Loire, une foire concours de moutons charollais inscrits et non inscrits, avec la participation de nombreux éleveurs qui ont exposé au dernier salon de l'Agriculture.
Pour tout renseignements s'adresser à François Baudin au 03 86 30 01 15.

Sortir

Festival Musical Les Nuits Péplum d'Alesia les 29, 30 et 31 juillet



Depuis 5 ans, la FDSEA, avec ses partenaires Groupama, MSA, Chambre d'Agriculture, Jeunes Aagriculteurs et Dijon Céréales, fait la promotion de l'Agriculture auprès de public de tous horizons, à l'occasion de ce festival musical « Les Nuits Péplum d'Alésia ». Par un soutien logistique et financier, le monde agricole devient donc coproducteur du spectacle du dimanche 31/07 après-midi dédié aux enfants et à la famille et permet ainsi sa gratuité.
Venez donc nombreux !

Pour le reste de la programmation du Festival :
Tarif réduit pour les adhérents Carte Moisson

Retrouvez toutes ces informations sur www.fdsea21.fr ou sur http://www.lespeplum.com

MSA Infos

Consciente des difficultés économiques et sociales auxquelles les agriculteurs peuvent être confrontés en raison de la sécheresse, la Caisse Régionale MSA de Bourgogne met en place un dispositif d'accompagnement et de soutien et leur propose, sur demande écrite, expresse de leur part, la mise en place d'un échéancier de paiement des cotisations du 2ème appel provisionnel 2011 ainsi que sur la part patronale des cotisations sur salaires du 2ème trimestre 2011.

Pour plus d'informations, contacter :
• pour le site 21 : M. Jean-François Gros 03 80 63 22 90
• pour le site 58 : Mme Elisabeth Auzel 03 86 93 50 33
• pour le site 71 : Mme Gaëlle Zablocki 03 85 39 52 37
• pour le site 89 : Mme Annie Gomez 03 86 47 37 58

LE PRÉSIDENT DE LA CAISSE RÉGIONALE MSA DE BOURGOGNE

Formation

A la recherche des «blés d'or»

Le Sedarb et l'association «Graines de Noé» viennent d'organiser une journée de formation sur les blés anciens au technopole de Bretenières. L'occasion d'aller au delà du pain quotidien pour retrouver les saveurs et la richesse de pains «précieux», qui restent à portée de mains suffisamment expertes.



Jean-François Berthellot, paysan-meunier-boulanger-sélectionneur a commenté les variétés en place et entrepris une passionnante remontée dans le temps

Parmi les 144 variétés de blés anciens présentées sur le site de Bretenières, certaines on traversé les millénaires. Les premiers jours de la domestication des variétés primitives remontent à 12 000 ans. Il faudra des siècles pour que l'homme apprivoise ces variétés anciennes, mais les changements les plus importants interviendront au siècle dernier. C'est dans le *«croissant fertile»*, entre Afrique et Asie, de la Mésopotamie au Levant, que s'épanouissent les premières gerbes d'engrain sauvage et que l'homme entreprend le long parcours de domestication de la céréale. A force de sélection, on passera de l'engrain aux blés et à chaque étape la technique y gagnera ce que l'homme y perdra en valeur nutritive et en diversité. «*Il y a un siècle, les hommes consommaient 800 g de pain par jour et un litre de lait. Mais c'était un autre pain et un autre lait, le blé et le lait ont la même histoire*». Les propos de Jean-François Berthellot, paysan-meunier-boulanger, expert reconnu dans son domaine, sonnent juste quand il retrace l'épopée du blé. Ce passionné, invité par l'association Graines de Noé à animer cette journée de formation sur les blés anciens, sait captiver son auditoire et imager son propos. A l'écoute, des agro-biologistes paysans/boulangers, des céréaliers bio, des agriculteurs en parcours de conversion et des conventionnels qui s'interrogent et qui s'informent.

«Essayer, pratiquer, regarder…»

Depuis près de quinze ans, Jean-François Berthellot cherche «*autre chose*» que les variétés existantes, un savoir ancestral disparu bien sûr, mais également des graines à redécouvrir. Le paysan boulanger a littéralement mis la main à la pâte pour sélectionner de *«nouvelles»* variétés très anciennes après de multiples essais de panification. Aujourd'hui, après des années de pratique et d'expérience, rien qu'en caressant une poignée d'épis, à l'œil et au toucher, il sait si une variété de grain sera adaptée à la panification ou si elle s'exprimera mieux dans la confection de pâtes alimentaires. Autodidacte du blé, ce fils de paysan «*a tout appris en pratiquant* » et tout appris sur le blé en travaillant à la main les variétés anciennes. «*Chacun doit découvrir ce qui lui convient le mieux*». Dans ce domaine il n'y a pas de recettes toutes faites, tout est affaire de recherche personnelle d'abord, il faut «*essayer, pratiquer, regarder…*», retrouver les gestes et la connaissance qui se sont perdus au fil de la simplification de l'approche et de la sélection de variétés mieux adaptées à l'évolution de l'agriculture et aux exigences de la transformation industrielle. Jean-François Berthellot remonte à contre-courant en conseillant de rechercher d'abord «*la variété la mieux adaptée au climat, aux pratiques, au sol et au pain que l'on veut faire*». «*Une telle recherche ne peut se concevoir à grande échelle, mais par petites touches*». Ainsi, en massifiant la production, «*le blé a perdu les qualités initiales d'un pain qui nourrit*», assorties d'une diversité des goûts et d'une digestibilité sans pareil.

De l'engrain au blé d'or

Tout n'est cependant pas pour le mieux dans le monde des variétés anciennes car «*il ne faut pas chercher à faire de tout avec tout…*», insiste le sélectionneur. Il faut trouver la variété la mieux adaptée à ses besoins. Ainsi l'amidonnier, «*le père de tous les blés*», ancêtre des blés noirs et des blés tendres, est d'une utilisation contraignante car il est solidement «*vêtu*», il doit être «*battu*» en conséquence. Très dur, il sera préférable de l'utiliser pour produire de la semoule. Plus productif que l'engrain, il allie le goût à la digestibilité et il est idéal pour les pâtes. Il vit bien sur des terres peu productives.

Aujourd'hui encore, «*les poches de survivance*» des variétés anciennes se trouvent naturellement dans des régions trop hostiles pour faire pousser du blé : la Haute-Provence, le Haut Atlas, les Abruzzes… L'engrain, «*grand ancêtre de l'épeautre et du blé*» est de faible rendement du fait que les épillets contiennent un seul grain, d'où son nom… Mais «*il est adapté à survivre*». Très riche en magnésium, en phosphore, en calcium, en oligoéléments, il contient les huit acides aminés essentiels. Sa farine donne un bon goût de gâteau aux préparations culinaires, comme les crêpes ou les sauces.

On trouve aussi quelques petites merveilles dans ces variétés anciennes, comme cette variété espagnole, «*grand blé, solide et prolifique qui a dû inspirer la chanson des blés d'Or*». Ou ce poulard, «*au fort potentiel de rendement qui produit des pâtes fort digestes et de grande saveur*». C'est «*le blé des éleveurs*» pour ses qualités nutritionnelles et «*son important volume de paille*». Et l'on reste songeur devant ces hautes et solides tiges de plus de 1,5m qui ploient légèrement sous le vent. Voilà qui pourrait donner des idées en ces temps de sécheresse…

ANNE-MARIE KLEIN

Zoom

La dénomination «*blés anciens*» regroupe les blés de pays et les premiers blés des sélectionneurs-semenciers jusqu'en 1945, date où la sélection des blés s'est clairement orientée vers l'agriculture intensive (à pailles courtes, notamment) et la transformation industrielle.

Les blés anciens possèdent des arômes forts et typiques. Ils sont mieux adaptés à la boulangerie artisanale, en particulier au levain. Fort en protéines, ils disposent aussi de tous les éléments leur conférant une meilleure digestibilité que les blés modernes. Leur gluten est plus facilement assimilé. De nombreuses variétés présentent l'avantage d'une bonne tenue sur tige. Les pailles hautes entrent alors en compétition avec les adventices, sans être sensibles à la verse. Avantage également des hautes tiges peu feuillues : le grain est nourri jusqu'en fin de cycle, même en cas de sécheresse et malgré l'épiaison tardive.

On trouve également des variétés très riches en protéines (jusqu'à 17 à 18%) qui se révèlent très intéressantes pour l'alimentation animale. Celles qui ne sont pas adaptées à la panification produisent d'excellentes pâtes et pâtisseries. En conditions limitantes (sols pauvres, sécheresse…), les blés anciens sont mieux adaptés aux pratiques de l'agriculture biologique et leurs rendements en grains et en paille s'avèrent généralement meilleurs que ceux des variétés modernes.



Variété «*poulard*», de faible valeur boulangère mais très prolifique. C'est le blé des éleveurs, du fait de sa digestibilité et de ses rendements paille.

Jeudi 28 juillet à partir de 9h00 Parcelle face à la concession (RD31)

Démonstration VALTRA au TRAVAIL du SOL



VENEZ ESSAYER

- la gamme T Direct de 141 à 211 cv avec la nouvelle transmission Valtra à variation continue
- la gamme S de 240 à 340 cv

En partenariat avec

VALTRA

sarl WALTER Route de Varanges (RD 31) Rouvres en Plaine **03 80 79 17 37**

Echanges

La Préfète de Côte d'Or et de Bourgogne en visite chez Dijon Céréales

Anne Boquet, préfète de Côte-d'Or et de Bourgogne, était mardi 5 juillet en visite à Longvic. Elle a découvert les installations de Cérélab et fait, en compagnie de Marc Patriat et Pierre Guez, un tour d'horizon très complet de l'actualité agricole et du groupe Dijon Céréales.



Dégustation de pains pour la préfète de région.

Arrivée en Bourgogne début janvier 2011 en provenance des Yvelines, la Préfète Anne Boquet poursuit ses prises de contact avec le tissu socio-économique de la région. Elle était l'invitée du groupe Dijon Céréales ce mardi 5 juillet.

Durant une matinée, la représentante de l'État a pu découvrir l'ensemble des activités du groupe coopératif agricole, en compagnie de Marc Patriat, président du groupe Dijon Céréales et de son directeur général Pierre Guez. Anne Boquet était accompagnée par Jean-Luc Linard, directeur départemental des territoires, et par Jacques Fèvre, conseiller à l'économie de la Préfecture de Côte-d'Or.

La visite a débuté dans les locaux de Cérélab, la structure de recherche et développement mise en place conjointement par Dijon Céréales et Eurogerm. Anne Boquet s'est vue présenter en détail les projets conduit par Cérélab dans le cadre de Vitagora : Farine + (qui a permis la mise en place d'un pain sénior et d'un pain anti-obésité) et ItecBio (projet de recherche collaboratif porté par Moulins Decollogne, dont le but est de créer une filière compétitive et industrielle de production de farines de blé bio).

A l'occasion, elle a également rencontré un groupe de meuniers japonais qui avaient été conviés par Decollogne à la découverte du futur moulin Decollogne d'Aiserey.

Après la visite des installations de Cérélab, conclue par une dégustation de pains variés, la Préfète s'est rendue au siège de Dijon Céréales pour un long échange avec ses dirigeants autour des projets du groupe mais aussi de l'actualité agricole, des marchés céréaliers à la sécheresse sans oublier les difficultés du monde de l'élevage auquel Dijon Céréales apporte son soutien.

COMMUNIQUÉ

PUBLI-INFORMATION

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Sécheresse

Le Crédit Mutuel vous propose un accompagnement sur mesure

Engagé depuis plus de 20 ans auprès des agriculteurs, le Crédit Mutuel est reconnu pour sa capacité à gérer les situations de crise. Il souhaite réaffirmer son accompagnement auprès des agriculteurs touchés par une sécheresse sans précédent.

Toutes les Caisses de Crédit Mutuel sont en mesure d'analyser et de répondre aux demandes par des solutions adaptées au cas par cas, notamment l'aménagement des prêts existants (modulation ou report d'échéances) pour éviter l'augmentation systématique de l'endettement. Dans ce cadre , les échéances des prêts contractés par les éleveurs dans le cadre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture mis en place fin 2009 pourront être reportées d'un an , comme annoncé par le Président de la République , et dés que les modalités de mise en œuvre auront été communiquées par le Ministère de l'Agriculture.

Les Caisses de Crédit Mutuel proposent aussi des prêts fourrage et paille à des conditions préférentielles.

L'enjeu est d'assurer la pérennité de l'activité et d'éviter la réduction du cheptel reproducteur. Le Crédit Mutuel invite ses sociétaires à se rapprocher de leur chargé de clientèle pour évaluer ensemble l'impact de la sécheresse sur leur exploitation et étudier la solution financière la plus adaptée à leur situation personnelle.

Magasins Gamm Vert

Un réseau de proximité à la ville comme à la campagne

Un nouveau magasin sous enseigne Gamm Vert vient d'ouvrir à Marcilly-sur-Tille. Un autre ouvrira bientôt à Quétigny. Le réseau s'agrandit, les magasins évoluent mais l'enseigne reste fortement adossée à une histoire et des valeurs qui font son succès.

Avec l'inauguration d'une nouvelle surface sous enseigne Gamm'Vert à Marcilly sur Tille, le groupe Dijon Céréales, à travers sa filiale Natura'lisa, poursuit le développement de l'activité jardin et loisirs verts. C'est le dixième établissement d'un réseau sous franchise. L'enseigne Gamm'Vert, avec près de 900 magasins en France s'affirme comme le N°1 du jardinage. Mais tout a commencé bien avant que le jardinage ne devienne l'une des activités préférées des Français.

A l'origine, le territoire rural était largement couvert par de nombreuses coopératives locales, dont le magasin professionnel approvisionnait les agriculteurs en vêtements, gants, chaussures de travail et produits de *«première nécessité»* professionnelle.

Diversification et professionnalisation des métiers

«*Petit à petit*» se souvient Michel Debard, aujourd'hui responsable de la distribution hors agricole chez Dijon Céréales (enseignes Natura'Lis, Bourgogne Viti Services et Gamm'Vert), «*l'évolution du paysage rural, les nouvelles attentes des habitants des villages et des bourgs, ont amené le développement de la partie jardin*». La fermeture de nombreux petits commerces de proximité a également accéléré la diversification des produits dans les magasins de coopératives.

A la fin des années 1970, l'organisation a pris son essor et les coopératives locales se sont rapprochées et structurées en union. L'union a alors été sollicitée pour organiser le marché. C'est ainsi qu'elle a donné naissance à ces précurseurs des grandes jardineries qu'on été les Gamm'Vert. «*Le concept de jardinerie est né de la diversification des magasins de coopératives, avec une orientation de plus en plus forte vers les achats plaisir*», rappelle Michel Debard «*et les Gamm Vert ont trouvé leur place dans le paysage de la distribution*».

Du Lisa (libre service agricole) au Gamm Vert, les métiers ont évolué, les activités se sont spécialisées, mais le réseau a su conserver une image professionnelle forte, liée à l'expertise agricole. La sélection de gammes reflète ce positionnement.

L'esprit «coop»

Le concept très élaboré de «*Jardinerie de proximité*», c'est ce qui fait la différence avec les mammouths de la jardinerie. Le réseau cultive ainsi sa différence, «*du jardin à l'assiette*», mêlant le potager au ménager, les activités de loisirs, l'animalerie, les produits du terroir et le plaisir retrouvé de faire soi-même ses confitures, ses conserves…

Côté personnel, «*le recrutement est très diversifié, car ce qui compte c'est la motivation et la capacité à intégrer l'esprit Gamm'Vert*», témoigne Pascal Drouin, responsable de réseau. Les règles de base de l'accueil sont ici appliquées à la lettre. Il faut savoir dire *«Bonjour, Au revoir et Merci…»* et ne pas hésiter à donner un coup de main au client pour charger la voiture, insiste Pascal Drouin. Il faut aussi être capable d'apporter un conseil attentif et pointu à une clientèle souvent constituée d'amateurs éclairés. L'expérience du groupe en matière de conseil en agriculture trouve là matière à s'exprimer pour faciliter le contact et fidéliser la clientèle.

Relookés, modernisés, déployés à proximité de plus grands agglomérations, les Gamm'Vert conservent l'esprit *«magasins de coop»*. L'intensité du maillage étant plus importante que la recherche du gigantisme. «*De 350 m² à 5 500 m², les mêmes règles s'imposent, en dépit de la multiplicité des formats et des tailles*» soutient Michel Debard, car ce que le réseau cultive avant tout, c'est la proximité avec la clientèle, qu'elle habite la ville ou la campagne.

AMK



Le magasin de Marcilly sur Tille est un Gamm Vert nouvelle génération de 1800m², qui accueille un espace «*Sens du terroir*» proposant des produits alimentaires régionaux. Au travers de sa filiale Natura'Lisa, c'est le 10ème magasin du groupe coopératif Dijon Céréales, qui ouvrira à l'automne un 11ème Gamm Vert à Quétigny.

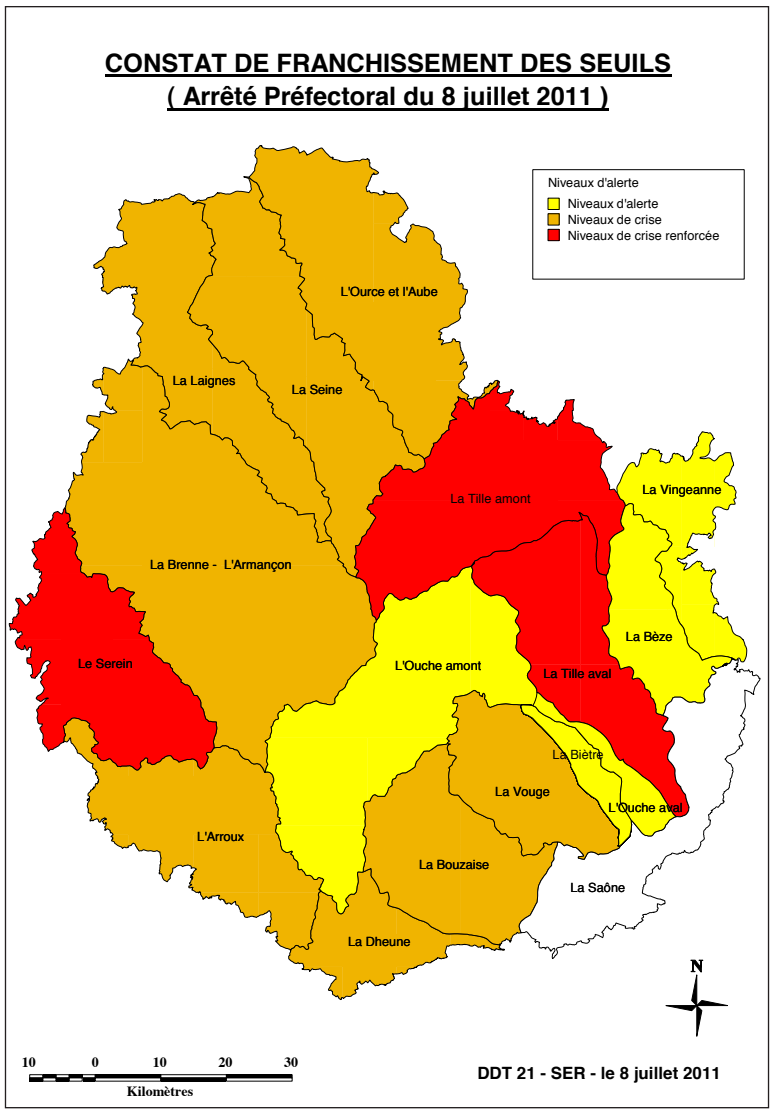
La sécheresse s'aggrave en Côte d'Or

Appel à la responsabilité de chacun

La Côte-d'Or, comme une grande partie des départements français, connaît actuellement une sécheresse exceptionnelle. Ce sont maintenant 16 sous-bassins sur les 18 que compte le département qui sont concernés par des mesures de restriction.

En effet, si les nappes rechargées en novembre et décembre 2010 ont jusqu'à mi juin soutenu le cours des rivières de Côte d'Or, les débits, depuis plusieurs semaines, sont inférieurs aux normales saisonnières. Les quelques pluies que nous connaissons actuellement, si elles apportent un bienfait aux cultures et à la végétation, ne contribuent pas au renforcement du niveau des nappes et des rivières et la baisse des niveaux se poursuit. Les précipitations orageuses qui se produisent provoquent un ruissellement et donc une montée rapide des cours d'eau suivie par une descente tout aussi rapide.
Les réseaux d'alimentation en eau de consommation humaine alimentés par des sources dans les secteurs de l'Auxois-Morvan et du Châtillonnais voient leur débit diminuer fortement.
L'abreuvement du bétail est également particulièrement difficile dans certains secteurs.

Le niveau des 6 barrages alimentant le canal de Bourgogne est actuellement bas et le canal de Bourgogne a fait l'objet récemment de mesures de restriction pour économiser la ressource en eau. Ainsi, il a été procédé à un abaissement de 20 cm du niveau des biefs et à un regroupement des bateaux pour le passage aux écluses.
C'est pourquoi tous les sous-bassins de Côte d'Or sont désormais en alerte, en crise ou en crise renforcée, à l'exception de la Saône qui cependant, approche de l'alerte au fil des jours.
La préfète de Côte-d'Or a signé le 8 juillet 2011 un nouvel arrêté constatant le franchissement de seuils d'alerte, de crise, de crise renforcée selon les sous-bassins et prescrivant des mesures générales de restriction des usages de l'eau.
Les mesures par sous-bassin concernent principalement les agriculteurs, les industriels et les exploitants de golfs. Les mesures générales s'adressent à tous les usagers de l'eau (particuliers, collectivités, industriels, agriculteurs, golfs,...).



COMMUNIQUÉ PRÉFECTURE

L'arrêté préfectoral du 8 juillet 2011 s'inscrit dans la procédure définie par l'arrêté-cadre du 15 juin 2010, qui définit les sous-bassins versants, les seuils de déclenchement et les mesures de restriction à prendre.
Ces arrêtés et la carte des bassins versants de la Côte-d'Or, sont en ligne sur les sites Internet de la Préfecture (www.bourgogne.gouv.fr) rubrique Environnement et de la Direction Départementale des Territoires (www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr).

▶ En bref

Les mesures de restriction

**Ces restrictions ont pour objectif essentiel de garantir l'alimentation en eau potable des populations.
Elles doivent également appeler l'attention de chaque usager, y compris les plus faibles consommateurs sur la rareté de l'eau ;**

**Elles doivent inciter les consommateurs les plus importants à s'engager dans des démarches d'économie.
Ces mesures sont, pour l'essentiel, les suivantes :**
- Arrosage des pelouses, espaces verts et aires de loisirs : interdit quelle que soit l'origine de l'eau.
- Arrosage des surfaces sportives : autorisé de 19 h à 10 h pour les surfaces ou évoluent les usagers sauf pour les sous-bassins ayant franchi le seuil de crise renforcée, où il est interdit.
- Lavage des voies : interdit sauf salubrité publique
- Remplissage des piscines : interdit sauf pour la première mise en eau après accord du maire en liaison avec le gestionnaire
- Lavage des voitures, des façades et des toitures pour les particuliers : interdit
- Arrosage des potagers, des massifs fleuris et des plantations de moins d'un an : autorisé de 19 h à 10 h sauf pour les sous-bassins ayant franchi le seuil de crise renforcée où seuls sont autorisés les arrosages de potagers et pour les commerces de végétaux.
- Utilisation des réserves d'eaux pluviales : autorisées de 19 h à 10 h pour les usages autres que le lavage des voitures et l'arrosage des pelouses.
Tout contrevenant aux dispositions de l'arrêté du 8 juillet 2011 s'expose à une peine d'amende pouvant aller jusqu'à 1500€ et 3000€ en cas de récidive.

Sécheresse

Les déclarations «calamités» seront informatisées

Un comité sécheresse s'est tenu le 6 juillet à la DDT de la Nièvre. La procédure de déclaration des dossiers *«calamités»* a été précisée. Elle entrera en vigueur dès qu'un arrêté ministériel reconnaitra la Nièvre parmi les départements sinistrés.

La réunion du 6 juillet a été l'occasion de faire un point sur le dossier national calamités, qui devait être examiné le 12 juillet à Paris. Si la Nièvre est retenue, un arrêté ministériel de reconnaissance devait être publié aux alentours du 15 juillet, dont découleront les premières indemnités, l'acompte promis par Bruno Lemaire aux départements touchés par la sécheresse. A cette réunion, la DDT avait réuni le syndicalisme, et la Chambre d'agriculture ainsi que les principales OPA (Groupama, Crédit agricole) et une représentante du Trésor Public. Selon Régis Amiotte, le point important qui est ressorti est que la situation s'est aggravée dans le département. La Nièvre est un des départements les plus touchés en France, selon lui, *«car elle n'a bénéficié, contrairement à d'autres, d'aucun orage ou chute d'eau pour ralentir la sécheresse»*.

Télédéclarations individuelles

La réunion a mis en avant le changement dans le traitement des dossiers individuels. Si l'arrêté du ministre est publié, les éleveurs devront, contrairement aux sécheresses passées, faire leurs déclarations par internet. Comme pour les déclarations PAC, un logiciel informatique dédié leur sera mis à disposition sur le site de la DDT58 (www.nievre.equipement.gouv.fr). Ils devront être réactifs et retourner leurs demandes dans les 30 jours après l'affichage de l'arrêté de reconnaissance dans leurs mairies. Cette application, Télécalam, sera disponible fin-juillet et, selon l'administration, permettra un traitement plus rapide et plus efficace des dossiers. L'administration insiste sur le fait que, pour plus d'efficacité, il est impératif de retourner les dossiers individuels le plus tôt possible, au mieux dès le début août. Pour ceux qui n'auraient pas accès à internet, la DDT mettra également en place un dispositif d'accès à Télécalam. Il sera nécessaire de prendre rendez-vous pour pouvoir utiliser l'un des huit ordinateurs mis à disposition par l'administration. Là, encore, la rapidité des déclarations sera gage de plus d'efficacité. Enfin, il sera également possible de faire une déclaration *«papier»* mais il faudra impérativement faire la demande des documents auprès de la DDT58. Dans le meilleur des cas, les premiers versements du Trésor Public devraient être réalisés à partir du 15 septembre.

E.C.

Sécheresse

Des fiches pratiques pour agir

L'élevage nivernais est confronté à une crise aggravée par les déficits fourragers liés à la sécheresse. Pour tenter de trouver des solutions, des fiches pratiques ont été rédigées par la Chambre d'agriculture.

Pour répondre aux manques de fourrages, les conseillers élevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont rédigé des fiches pratiques. Celles-ci donnent des conseils pour faire face à la situation. Ce ne sont pas des solutions toutes faites, selon Eric Bertrand, le président, mais un ensemble de pistes qui devrait permettre, mises bout à bout, de traverser les difficultés. Les 12 fiches disponibles portent les intitulés suivants:

- Quelques pistes pour agir
- Caractéristiques des dérobées fourragères
- Valeurs alimentaires des dérobées fourragères
- Préconisations pour le semis de dérobées fourragères
- Exemples de rations au pâturage: vaches, génisses, broutards
- Récolte de céréales immatures
- Se positionner sur des achats d'aliments
- Acheter du maïs sur pied en 2011
- Echanger de la paille contre du fumier
- Des pistes pour remplacer la paille dans la litière
- Litière avec copeaux de bois: information CUMA
- Production ovine: anticiper le sevrage des agneaux et adapter la conduite des brebis

Ces fiches sont consultables sur le site internet de la Chambre d'agriculture à l'adresse suivante: nievre.chambagri.fr. Pour les éleveurs qui ne disposent pas d'accès à l'ADSL, la Chambre d'agriculture propose un service d'envoi par courrier postal. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au N° vert de la cellule de crise: 0800 003 620, en précisant quelle(s) fiche(s) vous souhaitez recevoir.

E.C.

▶ Communiqué

Paille, sécurisez le stockage et le transport

De nombreux accords, signe d'une solidarité forte dans la profession, ont été conclus entre céréaliers et éleveurs pour diminuer autant que possible, les conséquences de la sécheresse que nous connaissons.

Un tonnage important, notamment de paille, sera stocké puis transporté.

Le Crédit Agricole Centre Loire via sa filiale assurances Pacifia, vous propose de faire un point sur vos garanties, afin de sécuriser le stockage et le transport de paille et fourrages.

Le contrat multirisque agricole de Pacifia couvre la garantie Responsabilité civile des produits livrés.

De même, lorsqu'un éleveur utilise du matériel attelé loué ou prêté, c'est la garantie du tracteur qui couvre les garanties responsabilité civile et dommages.

Pensez à vérifier que vous êtes souscripteurs des garanties vol et marchandises transportées, ces garanties y compris le vandalisme, s'exercent en tous lieux.

Quelques règles sont à prendre en compte pour respecter le contrat:
Si le stockage s'effectue sur l'exploitation du vendeur, l'acheteur est couvert dès lors qu'il a acquitté la facture.

Assurez vous toutefois que le capital assuré est suffisant, surtout si le stockage prévu est largement plus important qu'en année normale.

L'exploitant qui entrepose des meules sans en être propriétaire doit souscrire l'option «*RC dépositaire*» pour se couvrir personnellement.

Pour le stockage en meules, les règles de sécurités sont fixées par arrêté préfectoral.

Centre Loire vous invite à contacter votre agence bancaire pour toute question complémentaire, un assureur Pacifia vous contactera dans la journée pour répondre à votre besoin.

CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

▶ Espaces naturels de la Nièvre

Deux sites nivernais très... nature

Dans le cadre du projet prospectif Nièvre 2021, le président du Conseil général a inauguré la semaine dernière deux sites remarquables d'un point de vue des espaces naturels et où les élus ont décidé de faire des aménagements facilitant le tourisme.



Photo F. Alric / CG58

Le Saut de Gouloux est une cascade remarquable, situé à Gouloux, dans le Morvan.

Mardi 5 juillet puis samedi 9, Patrice Joly était en visite à Surgy puis à Gouloux. La première étape a été consacrée à l'inauguration du sentier découverte des Roches de Basseville. Ce sentier, aménagé avec la participation de la Communauté de communes des Vaux d'Yonne et la mairie de Surgy, est classé zone Natura 2000. Il est inscrit à l'inventaire patrimonial national et appartient à un espace naturel sensible: dans les roches, l'espèce protégée des faucons pélerins s'y est nichée et une pelouse calcicole y entretient la nourriture de différentes races de chauve-souris. Le projet a eu pour but de ramener le stationnement des véhicules en un seul lieu, proche de la route et de leur empêcher l'accès au chemin de randonnée. Il s'agissait également de signaler la découverte du site au niveau du parking et d'en faire débuter le sentier d'interprétation, dans le champ visuel des visiteurs lorsqu'ils arrivent.

Outre les possibilités de découverte de la nature, le site, bien connu des amateurs, propose deux autres activités: l'escalade et la spéléologie. La falaise, scindée en deux grands blocs, la Murraillette et la Grande falaise, date d'environ 65 millions d'années et est situé sur les rives de l'Yonne et du Canal du Nivernais. Le travail de l'eau et l'érosion ont sculpté sur une grande longueur un profil en forme de clochetons.

365 000 euros pour le Saut de Gouloux

Samedi, le président du Conseil général s'est donc rendu à Gouloux, dans le Morvan, afin d'inaugurer les aménagements qui ont été réalisés sur le fameux site du Saut de Gouloux. Cette opération, lancée il y a vingt mois, découle de la volonté du Département d'assurer le réaménagement paysager et piétonnier du site, ainsi que de celle de la Communauté de communes des Grands Lacs du Morvan d'y implanter un bâtiment d'accueil et de restauration disposant d'un point de vue remarquable sur la vallée de la Cure. L'investissement s'élève à 365 000 euros et a été aidé par le Feder et le Conseil régional de Bourgogne. Il illustre la démarche de préservation des espaces naturels sensibles du Conseil général. Le parcours proposé conduit à la découverte progressive de la cascade grâce au bruit de l'eau qui s'amplifie à mesure de son approche. Il permet de découvrir la confluence de la Cure et du Caillot. Autre originalité: un passage sous l'arche majestueuse du pont routier via une passerelle suspendue est le point d'orgue de ce circuit balisé par sept panneaux informatifs. Les visiteurs sont canalisés sur des sentiers particuliers afin de préserver les espaces les plus fragiles ou les plus dangereux. Ces deux inaugurations s'inscrivent dans l'un des quatre axes du projet Nièvre 2021, intitulé *«Préservation et valorisation de nos entités et de nos ressources naturelles et ancrage d'une Nièvre Nouveaux rivages de la Bourgogne»*. Le Conseil général n'hésitant pas à évoquer l'idée d'une *«Nièvre littoral de la Bourgogne»*.

E.C.



Les Roches de Basseville a Surgy(58)

Comice de Lormes

L'arrondissement de Clamecy se prépare à la fête

En dépit de la sécheresse qui sévit dans le Morvan et pénalise les éleveurs, le comice agricole des 6 et 7 août, à Lormes, se prépare dans la bonne humeur. Avec ses deux co-présidents du comité d'organisation -Katia Robin et Jean-Marc Bourgeot-, Pascal Meulé affiche un optimisme enjoué. Il présente le programme de ces deux jours de fête du monde rural.

L'an dernier, le comice de l'arrondissement de Clamecy s'était déroulé à Corbigny. En 2011, il aura lieu à Lormes, sur la dynamique commune du nord-Morvan, comme tous les six ans. Et, comme en 2005, Pascal Meulé, éleveur sur la commune, est de l'organisation. Un véritable sacerdoce pour cet ancien responsable cantonal des JA, aujourd'hui tout affairé à la réussite de cet événement qu'il veut exceptionnel. En dépit de ses problèmes personnels liés à la sécheresse qui pénalise l'alimentation des ses 90 bovins et de ses 80 brebis, l'agriculteur veut motiver la trentaine de ses collègues du canton, pour qu'ils s'associent chacun à leur manière à la fête. Malgré tout. La journée du samedi sera propice à la célébration du métier agricole puisque, s'il n'y a pas plus de CCJJA à Lormes, la tradition du concours de labour, elle, va y perdurer. Le 6 août, les inscriptions seront prises avant 9 heures, pour les catégories à plat et en planches. Pascal Meulé y prévoit même la participation de Hollandais, sur le terrain situé non loin de l'étang du Goulot, à la sortie de la ville, en direction de Château-Chinon. *«Le comice est une manifestation très ancienne, qui remonte à l'après-guerre et que nous avons l'honneur de perpétuer»* dit l'éleveur de Planvoy, entouré de sa femme et de Valentin, un stagiaire mis à contribution. Le déjeuner du samedi sera animé sur place par la fanfare locale et les chants humoristiques de la Compagnie du Globe, une troupe de Lormes.



Pascal Meulé, avec ses deux co-présidents, s'occupe particulièrement du concours de labours du samedi mais, comme ses collègues, il veut en faire un moment-clé *«d'une véritable fête du monde rural»*.

«Fête du monde rural»

Pour un budget de près de 30 000 euros, les organisateurs mettent les petits plats dans les grands. Avec près de 35 bénévoles depuis octobre 2010, ils prévoient de multiples animations tout au long du week-end. *«Nous voulons faire de l'événement une véritable fête du monde rural, en faisant participer tous les habitants du canton»* dit l'agriculteur. Dès le samedi, une petite foire avec des stands permettra d'exposer des produits artisanaux et du terroir ainsi qu'un stand sur les énergies renouvelables et les nouveautés agricoles. Des animations équestres et des démonstrations de quad ponctueront l'événement. Le soir, un buffet dansant à la salle polyvalente (18 euros) sera animé par le groupe Chrysalide. *«Nos campagnes: traditions festives»*, tel est le thème retenu pour la journée du dimanche. Après les discours, dans une ville entièrement décorée de plus de 16 000 fleurs en papier réalisées par les comités de quartier, place sera faite au grand défilé des chars. 12 communes du canton y seront représentées et autant de groupes folkloriques et musicaux, le tout conclu par le char de la reine du comice, Laëtitia Perreira (Brassy) et de ses deux dauphines. Des expos en centre-ville, une restauration guinguette, une fête foraine et enfin un concert celtique gratuit précéderont l'apothéose: un feu d'artifices tiré à partir de minuit.

EMMANUEL COULOMBEIX

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Portable : 06 76 45 76 48 Fax : 03 86 36 58 29
philippe.simonnet6@wanadoo.fr

Communiqué

Sécheresse : une mobilisation générale reste indispensable

Suite au comité des usagers de juillet, aucune nouvelle mesure de restriction des consommations d'eau n'a été prise. Mais le respect strict des mesures en vigueur est plus que jamais indispensable pour se préparer à une éventuelle poursuite de la sécheresse, scenario que n'exclut pas Météo France. Les contrôles se poursuivent.

Le préfet a réuni le comité des usagers de l'eau de la Nièvre vendredi 8 juillet afin de faire le point sur les précipitations, la situation des rivières et des nappes, et prendre les mesures éventuellement appropriées pour garantir les différents usages de l'eau et limiter leur impact sur la santé des rivières.
Le mois de juin est le sixième mois de l'année fortement déficitaire en pluie. Si Decize a été arrosée de manière satisfaisante, Lormes n'a reçu que 38 % de la quantité de pluie normale pour un mois de juin. En moyenne, il est tombé 70 % des précipitations normales pour le département. La première semaine du mois de juillet n'a connue que des précipitations négligeables (un maximum de 5 mm entre le 1er et le 8).
Les quelques pluies de début juin ont permis un léger répit en diminuant les besoins en eau de chacun.
Cependant ce déficit, cumulé depuis le début de l'année et conjugué à des épisodes de fortes chaleurs, fait que la sécheresse des sols atteint des niveaux exceptionnels, qui ne s'étaient jamais produits depuis que ce paramètre est surveillé (1946).
Les zones les plus sévèrement touchées auparavant (le Morvan, le Beuvron, le Sauzay) sont toujours aussi déficitaires, et les niveaux des cours d'eau poursuivent leur baisse dans des proportions souvent très critiques. Les classements en zone de *«crise renforcée»* sont donc toujours d'actualité. Seule exception dans le Morvan : la rivière Yonne à l'aval de Pannecière, bénéficiant de la vidange du barrage qui a démarré le 15 juin. Cependant son niveau reste faible pour la saison, indiquant que ses affluents ne bénéficiant pas du barrage sont dans une situation critique. La zone reste donc classée en crise. La Loire et l'Allier sont toujours à des niveaux particulièrement bas, mais le soutien par les barrages permet pour le moment de se maintenir au seuil d'alerte dans ces vallées.
Tout le reste du département, classé en crise par l'arrêté du 10 juin, voit ce classement maintenu également compte tenu de la courbe de dégradation.
Les niveaux de restriction sont maintenus pour veiller à réduire l'utilisation d'eau et se donner des chances de pouvoir faire face à l'éventualité de la prolongation de cette sécheresse, scénario que n'exclut pas Météo France.
75 % des contrôles effectués sont conformes. Les infractions relevées, pour le quart des contrôles, font l'objet de procédures pénales de constatation par des agents assermentés, qui sont ensuite instruites par le tribunal de grande instance. On rappelle que la peine encourue est de 1 500 € d'amende pour un particulier et 3 500 € en cas de récidive. Ces valeurs sont multipliées par 5 pour une entreprise, une collectivité, une association ou autre personne morale.
Les opérations de contrôle se poursuivent sur l'ensemble du département.
Compte tenu de la situation et des prévisions météo des quinze prochains jours, peu favorables à une stabilisation des niveaux, le comité se réunira de nouveau le 26 juillet en préfecture, voire plus tôt en urgence si la situation l'exigeait, pour prendre les mesures adaptées là où les restrictions ne sont pas encore à leur maximum.
L'arrêté préfectoral des restrictions des usages de l'eau est toujours consultable sur le site Internet de la préfecture www.nievre.gouv.fr.
Il est également tenu à la disposition du public à la préfecture de la Nièvre - Direction du pilotage interministériel et des moyens, dans les sous-préfectures de Château-Chinon, de Clamecy, de Cosne-Cours-sur-Loire, ainsi que dans les mairies du département.
Pour tous renseignements (notamment détail des mesures), vous pouvez vous adresser à la DDT au 03 86 71 71 71

LA PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE



Aviculture

Le poulet bio a le vent en poupe

La dernière remontait à 2008. Après deux ans de mise en sommeil, l'association filière avicole de l'Yonne a tenu son assemblée générale, après avoir élu un nouveau bureau, présidé par François Mandron, éleveur à Montillot.



Près de 14 millions de volailles sont abattues chaque année dans le département.

Ils sont au total 126 éleveurs avicoles dans le département, mais peu avaient fait le déplacement pour assister à l'assemblée générale de l'association, dont l'une des priorités sera de relancer les adhérents en retard de leur cotisation. Le président Mandron a rappelé toute l'importance de la filière : *«l'aviculture est de loin la première production en terme de viande du département et fortement consommatrice de céréales»*. Contexte économique oblige, la consommation de volaille augmente chaque année de 3% et a le vent en poupe auprès des consommateurs qui la préfèrent à la viande rouge jugée trop chère. Une situation qui a favorisé la construction en 4 ans d'une quarantaine de bâtiments supplémentaires. Des appels à candidature concernant des aides PMBE et PPE sont en cours, le dernier prévu le 30 septembre prochain. Dans l'Yonne, 14 dossiers ont déjà été enregistrés. Réservé aux productions hors sol (volailles, porcs), le Plan de Performance Energétique (PPE) est financé par l'Etat, avec la possibilité d'être doublée par des fonds européens du FEADER. Le montant de l'aide varie de 16 à 24000 €, un diagnostic énergétique de l'exploitation constituant une étape préalable pour accéder aux aides aux investissements.

La production nationale de poulets bio en fort développement

En seconde partie d'assemblée, Cécile Riffard, de l'Institut Technique de l'Aviculture (Itavi), a dressé un état des lieux des filières avicoles bio au sein de l'Union Européenne. Un marché globalement hétérogène, où la France reste leader en matière de production de poulets de chair, avec plus de 6 millions de poulets bio comptabilisés en 2010. L'Allemagne demeurant en tête des effectifs de poules pondeuses bio, avec plus de 2 millions de têtes. Certains pays, comme le Royaume Uni, les Pays-Bas ou le Danemark, sont fortement importateurs de matières premières du fait d'un déséquilibre entre les productions animales et végétales. La France, l'Allemagne et l'Italie bénéficiant en la matière, de productions végétales bio mieux développées. Concernant les différentes stratégies envisagées pour 2012, l'ensemble des pays européens mise sur un prolongement de la dérogation autorisant 5% de matières premières conventionnelles dans l'alimentation bio des animaux. Une nouveauté : la présence d'animaux non bio est désormais tolérée, à condition que les bâtiments et parcelles sont clairement séparées et que les espèces soient différentes.

En France, la production de poulets bio enregistre un fort développement, en hausse de 17% par rapport à 2009. Les effectifs de poules pondeuses passant de 2 à 2,3 millions. Un segment qui représente désormais 5% de l'ensemble de la filière .

DOMINIQUE BERNERD

En image

Des affiches «*format 110%*» !

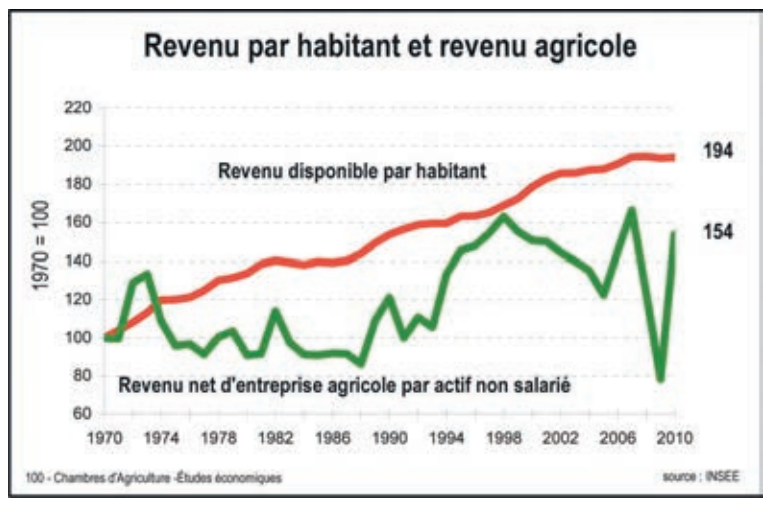


La coopérative 110 Bourgogne s'affiche depuis quelques semaines dans la campagne icaunaise, mais aussi en Seine et Marne et en Côte d'Or, par le biais de centaines de panneaux muraux disposés au cœur des villages et sur les grands axes routiers. L'objectif est triple : apporter de la fierté à ceux qui y travaillent et aux adhérents, donner l'envie à ceux qui ne le sont pas encore, de le devenir, valoriser l'image de l'agriculture et de ses agriculteurs. La signature *«Avec nous à 110 %»*, illustrant la présence constante de la coopérative aux côtés de ses adhérents tout au long de ces années. *«Toutes nos actions ont comme but ultime, le revenu de nos adhérents»*, souligne Henri Durnerin, directeur de la Communication et des Ressources Humaines de 110 Bourgogne. *«Nous sommes à 110 % avec eux. Pour le grand public, la campagne d'affichage a aussi tout son sens et nous allons la décliner dans plusieurs supports de presse régionale et locale. Dans ce cadre, ce sont les agriculteurs adhérents de la coopérative, qui sont à 110 % avec la population. En produisant propre et bien, en développant des partenariats efficaces, nous présentons une agriculture responsable auprès des citoyens, tout en répondant à leurs attentes premières : une nourriture en quantité et de qualité».
Et au final, une *«marque de fabrique » qui va se décliner un peu partout sur les trois départements, pour mieux « préparer l'avenir».*

Comptes de l'agriculture 2010

Une année de rattrapage après 2 ans catastrophiques, des inquiétudes pour l'avenir

Les résultats provisoires de la Commission des Comptes de l'Agriculture, publiés jeudi 30 juin, confirment les estimations de décembre, avec un revenu moyen par agriculteur de 24.300 € en 2010. Elément marquant, les résultats semi-définitifs de 2009 ont été fortement revus à la baisse, en raison de la réévaluation du coût des intrants, signe de la gravité de la crise économique mondiale.



Cette forte variabilité interannuelle souligne la volatilité chronique que doit supporter la grande majorité des exploitations agricoles, soumises aux aléas climatiques et économiques. Elle nécessite de mettre en place des outils de gestion de l'instabilité, comme des outils fiscaux, des filets de sécurité ou des aides flexibles, s'adaptant à la conjoncture pour aider les plus fragiles. Au-delà de ces chiffres globaux on observe une grande disparité entre les filières et les régions. Si les secteurs des grandes cultures et du lait ont bénéficié d'un certain redressement, la situation de l'élevage bovin et de la viticulture reste très difficile.

L'amélioration du revenu du secteur ovin prouve néanmoins l'efficacité des aides couplées du bilan de santé de la PAC, même s'il est encore de 40 % inférieur au revenu moyen de l'ensemble des exploitations professionnelles. Ces chiffres ne doivent cependant pas masquer la dure réalité : 26% des exploitations en 2009 avaient un revenu négatif (contre 16% en 2008) *, et la forte remise en cause des décisions d'investissement en 2010 (-16%) aura un impact négatif sur la performance de l'agriculture et de toute la chaîne alimentaire française. Pour Gilles Abry, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne : *«face à ces inquiétudes, il est urgent de réinventer des outils de régulation de marché adéquats et d'instaurer une meilleure complémentarité des filières ainsi qu'une véritable politique de l'élevage, secteur qui sera d'autant plus touché du fait de la sécheresse en 2011»*.

Ce sera tout l'enjeu de la réforme de la politique agricole commune qui devra y consacrer des moyens suffisants, alors que les propositions législatives sont attendues à l'automne.

COMMUNIQUÉ CHAMBRE AGRICULTURE DE L'YONNE

* Données Rica (Réseau d'information comptable agricole) 2009

Sécheresse

La zone des seuils de restriction s'amplifie

Les mesures de restrictions dues à la sécheresse sont maintenues dans l'Yonne. Un secteur supplémentaire (Serein amont) passe de crise à crise renforcée.

La situation de sécheresse qui touche la France se poursuit également sur notre département, malgré une pluviométrie du mois de juin un peu supérieure à la normale. Les prévisions jusqu'au 19 juillet font état globalement d'un temps sec, hormis un passage pluvio-orageux prévu le 10 juillet.

Les derniers relevés confirment la baisse continue des débits des cours d'eau. Un secteur jusque là en crise, est passé en crise renforcée, il s'agit du Serein amont.

Une clarification a été apportée aux rédactions des deux arrêtés, concernant les piscines ; le remplissage des piscines hors sol est en effet interdit.

Par ailleurs, des contrôles effectués par les services de l'Etat ont donné lieu à ce jour à deux procès-verbaux pour irrigation pendant les horaires d'interdiction, ainsi qu'à plusieurs avertissements vis à vis de particuliers.

Ces contrôles se poursuivront pendant toute la période de restrictions d'usages.

En conséquence, les mesures de restrictions des usages, de manière à réduire significativement les consommations d'eau et économiser la ressource, sont confirmés sur tous les bassins déjà concernés (Serein amont passant de crise à crise renforcée), de la façon suivante :

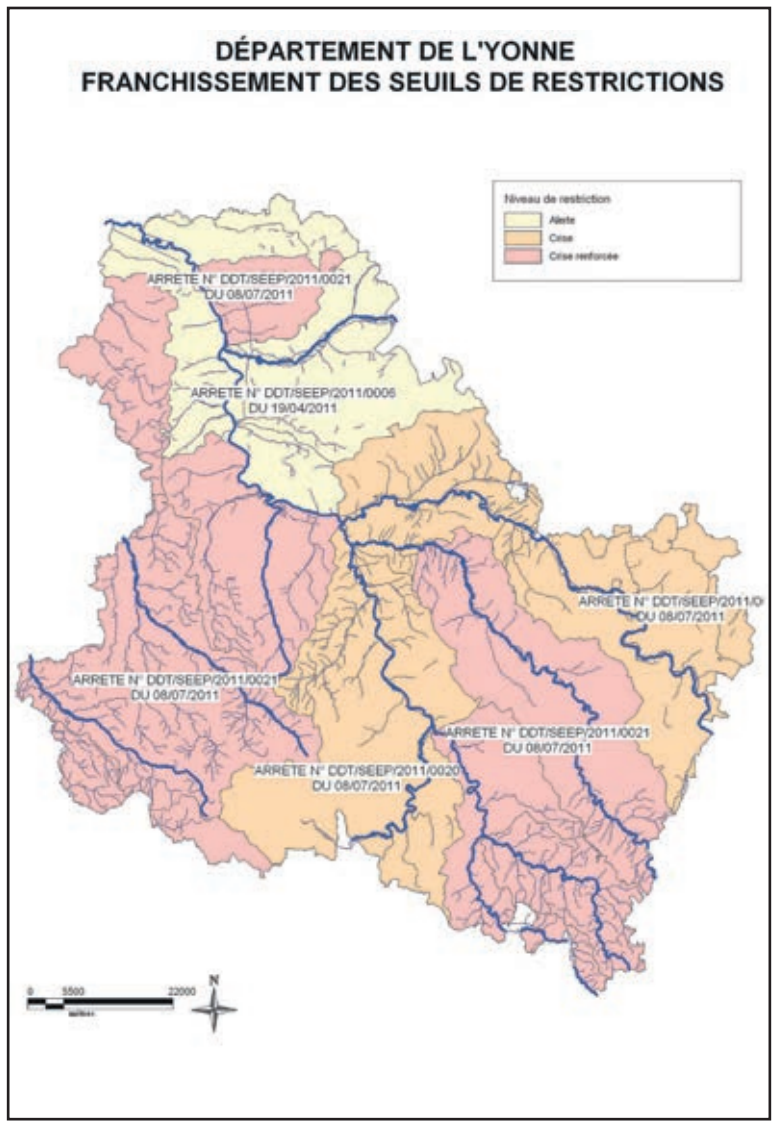
Secteurs en crise :
Ces mesures concernent tous les usages : agriculture, industries, collectivités, particuliers. Elles sont de trois ordres :

- Interdiction entre 8h00 et 19h00 des prélèvements pour l'arrosage (jardins, espaces verts, terrains de sport, potagers).

Interdiction du remplissage des piscines privées (qui ne sont pas à usage collectif, selon le code de la santé publique.

Les piscines de chambres d'hôte sont considérées comme des piscines privées). Interdiction du lavage des voitures par les particuliers, en dehors des centres professionnels recyclant l'eau.

- Interdiction entre 10h00 et 18h00 de l'irrigation, sauf cultures maraîchères et horticoles, pépinières, et arboriculture fruitière, ce qui permet de réduire de 25% à 30% les pertes par évaporation.



Département de l'Yonne : franchissement des seuils de restrictions.

- Navigation : Canal de Bourgogne : regroupement des bateaux aux écluses, abaissement de la ligne d'eau dans les biefs ; canal du Nivernais: vitesse des bateaux limitée, regroupement des bateaux aux écluses.

Secteurs en crise renforcée :
Ces mesures concernent tous les usages : agriculture, industries, collectivités, particuliers. Elles sont de deux ordres :

- Interdiction des prélèvements pour l'arrosage (jardins, espaces verts, terrains de sport, potagers) et remplissage des piscines privées (qui ne sont pas à usage collectif, selon le code de la santé publique. Les piscines de chambres d'hôte sont considérées comme des piscines privées).

- Interdiction entre 10h00 et 18h00 de l'irrigation, sauf cultures maraîchères et horticoles, pépinières, et arboriculture fruitière, et en dehors de ces horaires irrigation conditionnée à la mise en place de tours d'eau.

- Navigation Canal du Nivernais : regroupement des bateaux aux écluses, limitation de la vitesse de circulation des bateaux dans les biefs.

Ouvrages en rivières - secteurs en crise et crise renforcée :
Les vannes des biefs doivent rester fermées, et le débit réservé assuré vers le cours d'eau. Si ce débit réservé ne peut pas être maintenu, toute dérivation est interdite. Cette mesure concerne notamment l'hydroélectricité.

Ces mesures pourront être levées, ou renforcées, selon l'évolution de la situation hydrologique.

La production d'eau potable étant le premier poste de consommation d'eau dans le département, les efforts de chacun sont nécessaires.

Il est particulièrement recommandé dans ce contexte de rechercher les économies d'eau, par un usage raisonnable, et en utilisant notamment les systèmes de récupération de l'eau de pluie.

COMMUNIQUÉ DDT DE L'YONNE

Reconnaissance calamité en Côte d'or

Réponse le 12 juillet

Le dossier de demande de reconnaissance calamité a été déposé le 24 juin dernier au Comité National sur demande de la FDSEA et des OPA. Cette demande vise à obtenir la reconnaissance de la totalité du département en calamité.

La mission d'enquête s'est déplacée sur 7 exploitations afin de constater les différents degrés de dégâts causés par le manque d'eau.

Ces relevés de terrains, étayés par les rapports météorologiques, de la carte d'affouragement et des rendements statistiques sur les 5 dernières années ont mis en relief des situations localement très difficiles par rapport à d'autres.

C'est l'hétérogénéité des situations relevées qui se sont dégagées logiquement et naturellement à la création de 3 zones de pertes.

C'est sur cette base que la demande de reconnaissance calamités pour tout le département a été déposée et que le FDSEA entend bien obtenir lors du comité national du 12 juillet.

La FDSEA a choisi de déposer cette demande en début d'été, afin d'obtenir, si elle aboutit positivement, le versement d'acompte d'aide pour soulager les trésoreries.

Rappel des pertes provisoires constatées :
Plaine - Val de Saone : 37 %
Auxois Plateau : 42 %
Morvan (44 communes) : 66 %

Rappel : Il s'agit bien d'une demande sur la base de résultats provisoires dont les taux de pertes ne sont pas définitifs et pourront être révisés une fois la totalité des rendements fourragers connus.

COMMUNIQUÉ FDSEA21

▶ Nécrologie

Disparition de Daniel Brideron

Nous apprenons la disparition, à l'âge de 81 ans de Daniel Brideron, qui fut producteur de lait et syndiqué à la FDSEA de l'Yonne pendant près de 40 ans. Membre du Conseil d'administration de la Fédération Départementale Laitière de l'Yonne et président du Groupement des producteurs de lait chez Senoble, il aura été également pendant plusieurs années, président du Gilmad, devenu aujourd'hui le GDS 89 (Groupement de Défense Sanitaire de l'Yonne). Retraité depuis le début des années 90 et toujours fidèle au syndicalisme il fut administrateur de la Section des Anciens Exploitants de la FDSEA de l'Yonne pendant 20 ans, Secrétaire Général durant trois mandats et membre de la Commission Voyages. Ses obsèques ont eu lieu lundi 11 juillet à Saint-Valérien.
Terres de Bourgogne prie son épouse, ses enfants et toute la famille de bien vouloir accepter ses vives et sincères condoléances.


Daniel Brideron, disparu le 8 juillet dernier à l'âge de 81 ans.

Depuis que je suis agriculteur, j'ai toujours connu Daniel Brideron engagé et fervent défenseur des éleveurs laitiers et des agriculteurs en général. Il a continué à s'investir jusqu'au bout au sein de la section des anciens exploitants. C'est une grande figure du syndicalisme qui s'en va, dont je salue l'engagement sans faille.

FRANCIS LETELLIER

Exportation de viande

Emmanuel Bernard réagit

Une réunion visant à simplifier l'exportation de viande de Bourgogne devait avoir lieu avant le 14 juillet avec l'administration. Sans nouvelle des intéressés, Emmanuel Bernard, administrateur FRB, prend la plume.

La FNB explique depuis des mois que l'exportation de bovins vifs ou en carcasses est la seule solution pour permettre aux cours de remonter. En effet, nous devons tout faire afin de limiter l'offre intérieure, ce qui nous permettrait de faire comprendre à la grande distribution que nous ne sommes pas que des tacherons. La filière n'a pas réagi assez vite à notre goût. Certains font même de la résistance, certainement pour de bonnes raisons. Au printemps, plusieurs opérateurs ont alerté Interbev Bourgogne (l'interprofession bovine), pour faire part de la lourdeur administrative qui encadre l'exportation bovine. Courant juin, une rencontre au Conseil régional devait avoir lieu afin de mettre à plat les difficultés. Tout le monde a répondu présent sauf les services vétérinaires de Saône-et-Loire, Nièvre et Yonne. Au cours de cette rencontre, nous avions eu droit à une liste de problèmes concernant l'interprétation de textes administratifs. Pour les producteurs, le constat est simple: il y a inégalité dans la commercialisation des bovins. En effet, face à l'attitude inadmissible de certains fonctionnaires, des départements sont exclus de définitions à l'exportation. Interbev a donc demandé une nouvelle rencontre à une date choisie par les différents services, mais avant le 14 juillet. Finalement, nous n'avons reçu aucune réponse officielle mais on nous explique que ce ne sera pas possible avant début septembre. Le directeur de la DRAAF est le responsable de cette situation puisque les services vétérinaires agissent sous sa responsabilité.

A un moment une fois de plus crucial pour l'élevage bourguignon, qui est dans une situation économique difficile, nous pouvons constater la vraie volonté des commis de l'Etat de nous soutenir. Est-ce que la puissance publique doit être au service de la production ou inversement? Pour nous, la réponse est claire: il n'y a pas de place pour de petits chefs qui ont une petite parcelle de pouvoir et qui en abusent.

Les éleveurs ne seront pas en vacances entre le 14 juillet et début septembre, bien au contraire. Alors, monsieur le directeur, avec tout le respect que l'on peut avoir pour les hommes, je pense, si vous voulez montrer autre chose de vos compétences, il y a urgence à nous les démontrer.

EMMANUEL BERNARD, FRB

En image



Concernant l'opération paille, les équipes de la FDSEA 58 sont sur plusieurs fronts, localement, dans le Loiret, le Cher et l'Yonne avec les équipes cantonales ainsi qu'au niveau départemental (ici, les responsables des cantons nivernais en Seine-et-Marne). La Seine-et-Marne devrait fournir jusqu'à 10 000 tonnes de paille aux éleveurs du département. La FDSEA 58 déplore l'accentuation de la sécheresse dans toute la Nièvre, où les éleveurs sont obligés d'alimenter les animaux aux prés.

Anciens exploitants de l'Yonne

Comment financer la dépendance

La dépendance des personnes âgées, au cœur des débats de l'assemblée générale de la Section des Anciens Exploitants de la FDSEA de l'Yonne, qui s'est tenue le 4 juillet dernier au lycée la Brosse de Venoy, sous la présidence de Jean-Marie Sapin.



Pour le président de la Section des Anciens Exploitants, Jean-Marie Sapin, la question est bien de savoir si les retraités agricoles ont ou non les moyens d'aller en maison de retraite ?

Comment le régime social agricole pourra t-il financer la dépendance ? Comment compenser les faibles retraites agricoles ? Quelles solutions pour ne pas laisser de côté les retraités agricoles dépendants ? La désertification médicale en milieu rural… Autant de thèmes abordés par les participants à l'assemblée générale et autant de réponses en suspens, tant les interrogations sont nombreuses, à la veille de la réforme annoncée sur le sujet et de la création d'une 5e branche de la sécurité sociale. Un constat : alors que 22 milliards d'euros sont déjà consacrés à la prise en charge des personnes âgées dépendantes, le vieillissement attendu de la population va engendrer à l'horizon 2020 un besoin estimé à 32 milliards d'euros. Alors même que l'importance des *«restes à charge»* financiers pesant sur la personne dépendante ou son entourage va croissante. On estime ainsi à plus de 1000 € par an la dépense moyenne non couverte par l'assurance maladie des plus de 80 ans. Pour les personnes en perte d'autonomie demeurant à domicile, le cout s'élèverait en moyenne à 1 800 € par mois. Celui des personnes placées se situant entre 2 200 € en milieu rural et périurbain et 2 900 € en milieu urbain. Des chiffres à rapprocher de la moyenne des retraites agricoles, qui varie entre 600 et 700 € pour un ancien chef d'exploitation et entre 500 et 600 € pour le conjoint. Pour Jean-Marie Sapin, la question est bien *«de savoir si aujourd'hui, les retraités du monde agricole ont ou non les moyens d'aller en maison de retraite ?»*

La population des 75 ans et plus devrait doubler d'ici 2050

Aude Fernandez, juriste au département des affaires sociales à la FNSEA a apporté quelques éléments de réponses sur le financement de la dépendance et les positions en la matière, de l'instance syndicale. Favorable au maintien à domicile des personnes âgées, la FNSEA souhaite voir conforté et renforcé le socle de l'APA pour les plus dépendants (GIR 1 et 2), sans pour autant voir les revenus du travail financer le système. Un étage *«complémentaire»* pouvant être bâti sur la base de contrats d'assurance *«normés»*, avec une prise en charge par la solidarité nationale, pour les personnes les plus démunies. TVA sociale ? Taxation sur les successions… ? Pour la juriste, une chose est sure : *«la réponse à trouver sera sans doute sur une combinaison de plusieurs choses»*. La question de la dépendance se pose avec d'autant plus d'acuité pour les retraités agricoles, que le monde rural est directement concerné par la désertification médicale des campagnes, d'où un appui spécifique demandé. Pour le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier : *«la solidarité a un coût et il faudra bien aller chercher l'argent où il est, en taxant le monde du capital à hauteur de leurs bénéfices et arrêter de faire payer les petits retraités»*.

Présent à l'assemblée générale, André Villiers, Sénateur et Président du Conseil général, a dans son intervention rappelé que la population des 75 ans et plus, avait augmenté d'un tiers en 10 ans et devrait doubler d'ici 2050, tout en dressant ce constat : *«située à l'entrée du dispositif, à une frontière tenue entre l'aide domestique et l'aide à la personne, l'APA versée dans l'Yonne, au titre du GIR 4 finance à 75% des dépenses ne relevant pas de la dépendance. Alors même que le GIR 4 représente à lui seul 42% de l'ensemble des bénéficiaires de l'AOA»*. La question étant de savoir si l'on se dirige vers une nouvelle échelle de graduation du dispositif existant ?

DOMINIQUE BERNERD



Une centaine d'anciens exploitants étaient présents à l'assemblée générale, dont la date devrait être modifiée l'an prochain, afin de ne tomber en période de moissons.

Préconisations pour le troupeau allaitant : passer le cap de l'été !

Utiliser au mieux les capacités d'adaptations des animaux

Rédacteurs: Christian Bourge (Chambre d'Agriculture 58), Vincent Doal (Chambre d'Agriculture 21), Jean-Pierre Farrie (Institut de l'Élevage), Thierry Lahemade et Julien Renon (Chambre d'Agriculture 71).

Quelle que soit l'évolution météorologique à venir, des adaptations de la conduite des animaux au pâturage doivent être envisagées. Elles consistent à gérer la pénurie et à répartir les ressources de façon à préserver au mieux les fonctions de production les plus importantes. Les objectifs sont, par ordre d'exigence décroissante :
- d'assurer une bonne fécondité des femelles qui sont actuellement en reproduction,
- de maintenir le niveau de croissance des plus jeunes animaux,
- de maintenir les vaches gestantes et les génisses dans un état qui n'altère pas leurs capacités de production ultérieure. Pour cela on utilisera les possibilités de croissance compensatrice des génisses et les possibilités de mobilisation des réserves corporelles des vaches gestantes.

Les adaptations sont donc à examiner par catégorie d'animaux, et à raisonner selon les cas en fonction des dates de vêlage et de mise à la reproduction et des dates de naissance.

Le raisonnement des adaptations devra aussi intégrer la préservation du potentiel de repousse des prairies. Quand la situation hydrique revient à la normale, la reprise de végétation après sécheresse est en général très bonne compte tenu de la forte minéralisation dans le sol. Pour l'économie de l'exploitation il est crucial de ne pas handicaper cette production de fourrage à venir. Cela implique de ne pas sur-pâturer les prairies actuellement rases et de laisser un temps de repousse suffisant à celles qui reverdissent.
Compte tenu de la situation, la majeure partie des prairies de fauche ont été remises dans le circuit de pâturage. Pour ne pas hypothéquer le potentiel de repousse éventuel, il est important de prendre la décision de resserrer les lots d'animaux sur une parcelle « sacrifiée » et de mettre en place un affouragement et une complémentation selon les besoins des animaux.

Adaptation de la conduite des animaux en fonction de la catégorie et des stades de production

Période de vêlage novembre à mi-janvier : Besoins de la vache (700-750 kg vifs) et du veau sevré

	Principaux enjeux	Marges de manœuvre	Conduite alimentation	Ration-type /animal / jour
Vaches	Reproduction terminée ; fin d'allaitement • avancer le sevrage • entretien «à l'économie» sans conséquences jusqu'à 2 mois avant le vêlage. • échographier et alloter par dates de vêlage pour mieux adapter l'alimentation aux besoins	**Selon l'état corporel :** • **Vaches en bon état :** possibilité de perte d'état de l'ordre de 20 à 40 kg de poids vif • **Vaches maigres :** régime d'entretien **Besoins alimentaires vaches taries : 5 UFL, 400 g PDI**	Le lot de vaches taries avec des besoins d'entretien n'est plus prioritaire jusqu'à début septembre : accès aux prés les moins poussants. Régime d'entretien au pré à base de paille + aliment liquide.	**Vaches taries en bon état : ration 70% des besoins** 7 kg de paille + 0,7 litre d'aliment liquide à 30% de protéines ou 6 kg de foin **Vaches taries maigres : ration 100% des besoins** 10 kg de paille + 1,2 litre d'aliment liquide à 30% de protéines ou 8 kg de foin
Veaux	-> Réaliser le sevrage **Mâles :** ne pas « casser » le rythme de croissance ; viser 1100-1300 g/j. après sevrage. **Femelles de renouvellement:** viser une croissance de 700-800 g /j. jusqu'à l'automne. **Femelles de réformes:** ne pas « casser » le rythme de croissance ; viser 1000-1200 g/j. après sevrage.	**Mâles :** ajuster le poids de vente -viser un poids minimum de 350 kg vifs pour ne pas déprécier commercialement la vente avec un poids trop léger - entre 350 et 400 kg vifs, même dans le contexte de coût de concentré élevé, l'intérêt économique de l'alourdissement n'est pas remis en cause. **Femelles de réformes:** -viser un poids minimum de 350 kg vifs.	Soigner la transition pour passer à un régime de ruminant à un âge moins avancé que d'habitude. Poursuivre la distribution du concentré utilisé au pâturage le cas échéant. Fourrage de qualité impératif, foin ou enrubannage	**Post sevrage 6 mois «mâles»** Foin à volonté + paille + concentré distribué à volonté au nourrisseur ; après 3 semaines : paille à volonté avec suppression progressive du foin **Post sevrage 6 mois «femelles» de renouvellement** Foin à volonté (Paille déconseillée) + Concentré rationné à 1,5 kg /jour / laitonne **Post sevrage 6 mois «femelles» de réformes** Foin à volonté durant 1 mois puis transition possible vers de la paille, + Concentré rationné à 3,5 kg /jour / laitonne

Période de vêlage mi-janvier à mi mars : Besoins de la vache (700-750 kg vifs) et du veau non sevré

	Principaux enjeux	Marges de manœuvre	Conduite alimentation	Ration-type /animal / jour
Vaches	Fin de la période habituelle de reproduction • réaliser un diagnostic de gestation (échographie) le plus rapidement possible des vaches mises à la reproduction précocement pour : - détecter les vaches vides, anticiper les réformes - réalloter les vaches pleines - ajuster la conduite alimentaire selon l'état de gestation - avoir une information sur les résultats prévisibles de reproduction du troupeau • réaliser un diagnostic de gestation après le 15 août pour les lots de vaches vêlées plus tardivement, fécondées récemment ou en cours de reproduction	**Si résultats de gestation positifs et bon état corporel:** - les vaches peuvent maigrir **Besoins alimentaires vaches gestantes suitées :** 7 UFL, 630 g PDI **Si état de gestation non diagnostiqué ou vaches maigres :** - peu de marges de manœuvre - vaches susceptibles d'être toujours en reproduction - renforcer le niveau d'alimentation des vaches **Besoins alimentaires vaches en reproduction suitées : on se limitera à 8 UFL et 720 g PDI**	Régime d'entretien au pré à base de paille + aliment liquide Régime soutenu avec complémentaire au pré	• **Vaches gestantes (confirmées par échographie)** **Vaches en bon état,** ration 70% des besoins : 10 kg de paille + 1 litre d'aliment liquide à 30% de protéines ou 8 kg de foin **Vaches maigres**, ration 100% des besoins : Idem ci dessus et rajout 3 kg d'aliment à 15%-18% de protéines ou 11 kg de foin • **Vaches non diagnostiquées (fécondées tardivement ou en cours de reproduction) :** **Quel que soit l'état des vaches : ration 100% des besoins :** 10 kg de paille + 1,5 litre d'aliment liquide à 30% de protéines + 4 kg d'aliment à 15%-18% de protéines ou 5 kg de paille + 1,5 litre d'aliment liquide à 30% de protéines + 5 kg de foin + 3 kg d'aliment à 15%-18% de protéines
Veaux	Compenser la baisse de production laitière des mères ; habituer les veaux à manger, faute d'herbe ; préparer un avancement du sevrage (août au lieu d'octobre). -> complémenter dès maintenant	Décision inhabituelle de complémenter pour permettre d'anticiper un tarissement des vaches pour protéger leur état de rentrée	Aliment 0,9 UF, 16%-17% de protéines ; 11 % de cellulose, aménager une transition : 0,5 kg de concentré /veau / jour puis évoluer par tranche de 0,5 kg tous les 5-7 j.	Mâles sous la mère : Foin + concentré distribué à volonté au nourrisseur Femelles sous la mère : Foin + 1,5 kg de concentré par veau rationné quotidiennement.

Période de vêlage après mi mars : Besoins de la vache (700-750 kg vifs) et du jeune veau non sevré

	Principaux enjeux	Marges de manœuvre	Conduite alimentation	Ration-type /animal / jour
Vaches	Reproduction en cours ; obligation de maintenir l'état corporel. Limiter la baisse de production laitière pour qu'elle ne soit pas irréversible.	**Pas de marges de manœuvre** Echographier entre : - le 15 aout et le 15 septembre pour approcher les résultats de reproduction -le 15 septembre et le 15 octobre pour cerner les résultats de reproduction sur les dernières saillies et anticiper les réformes **Besoins alimentaires vaches en reproduction suitées : on se limitera à 8 UFL et 720 g PDI**	Lot prioritaire pour l'accès aux prés les plus poussants. Régime soutenu avec complémentaire au pré si pénurie d'herbe.	Quel que soit l'état des vaches : ration 100% des besoins : 10 kg de paille + 1,5 litre d'aliment liquide à 30% de protéines + 4 kg d'aliment à 15%-18% de protéines ou 5 kg de paille + 1,5 litre d'aliment liquide à 30% de protéines + 5 kg de foin + 3 kg d'aliment à 15%-18% de protéines
Veaux	Habituer les veaux à manger du concentré en quantités limitées à partir de 4 mois . Maintenir le plus possible la croissance ; pour les mâles, les kilos perdus à cet âge seront coûteux à rattraper plus tard.	Complémentation sous la mère possible pour pallier la baisse de production laitière accompagnée si possible à un accès à du foin appétant.	Aliment 0,9 UF, 16%-17% de protéines ; 11 % de cellulose. Mélange fermier possible : céréale + tourteau ou luzerne déshydratée, **à condition de rationner quotidiennement.** Aménager une transition : 0,5 kg de concentré* /veau / jour puis augmenter par tranche de 0,5 kg tous les 5-7 j.	Foin + 2 kg de concentré par veau. Dans le cas où les lots sont sexés, 1 kg est suffisant pour les femelles.

*La poudre de lait rend appétant le concentré pour faciliter l'apprentissage de l'ingestion du complémentaire sur des veaux qui n'ont jamais mangé à l'auge.

Génisses d'élevage

Catégories	Principaux enjeux	Marges de manœuvre	Conduite alimentation	Ration-type /animal / jour
30 mois en fin de gestation (vêlages automne 2011)	Maintien de l'état pour assurer le vêlage, la vitalité du veau, et la réussite de la reproduction en fin d'automne	Peu de marges de manœuvre. Besoins alimentaires génisses pleines 5-6 mois de gestation : 6,7 UFL, 560 g PDI	Lot prioritaire pour l'accès aux prés les plus poussants. Régime soutenu avec complémentaire au pré si pénurie d'herbe	**Génisses en bon état** : ration 70% des besoins 8 kg de paille + 0.8 litre d'aliment liquide à 30% de protéines + 1 kg d'aliment à 15%-18% de protéines ou 7 kg de foin **Génisses maigres** : ration 100% des besoins Idem ci-dessus et rajout de 3 kg d'aliment à 15%-18% de protéines ou 9 kg de foin +1 kg d'aliment à 15%-18% de protéines
30 mois mises à la reproduction (vêlages hiver 2011/2012)	Période de reproduction terminée. Entretien «à l'économie» jusqu'à mi-septembre (sans conséquence jusqu'à 3 mois avant le vêlage).	Peu de marges de manœuvre. Elles peuvent stagner sur le poids durant 2 mois mais ne doivent pas maigrir. Besoins alimentaires génisses pleines 3-4 mois de gestation : 5,4 UFL, 450 g PDI.	Affouragement complémentaire au pré à base de paille + aliment liquide	Génisses en bon état : ration 70% des besoins 8 kg de paille + 0,8 litre d'aliment liquide à 30% de protéines ou 6 kg de foin Génisses maigres : ration 100% des besoins Idem ci-dessus et rajout de 2 kg d'aliment à 15-18% de protéines ou 9 kg de foin
18 mois	Utiliser les capacités de croissance compensatrice	Une période de faible croissance temporaire (0 à 200 g/ jour pendant 2 mois) pourra être compensée par une croissance plus élevée en bonnes conditions de pâturage à l'automne ou au printemps prochain. Besoins alimentaires génisses de 18 mois 400 kg : 4,3 UFL, 360 g PDI	Affouragement complémentaire au pré à base de paille + aliment liquide	Génisses pouvant supporter une croissance ralentie : ration 70% des besoins 6 kg de paille + 0,8 litre d'aliment liquide à 30% de protéines ou 5 kg de foin Génisses sans marges de manœuvre sur la croissance : ration 100% des besoins Idem ci-dessus et rajout de 2 kg d'aliment à 15-18 % de protéines ou 7 kg de foin

Veiller à la disponibilité en sel sur toutes les catégories d'animaux !
Compte tenu de la pauvreté nutritionnelle des fourrages disponibles actuellement, pour les génisses et les vaches gestantes ou en phase de reproduction, pensez à apporter des minéraux avec des supports à lécher (ou autre forme) composés de : 5% phosphore, 25% calcium, 4% magnésie, 1000-1200 ppm de cuivre, 3500 ppm de zinc, 70-80 ppm d'iode, 15-20 ppm de sélénium.



Culture du colza

Ne négligez pas la fertilisation phosphatée

Le colza est très exigeant en phosphore. Tout déficit dans l'alimentation phosphatée conduit à des pertes de rendement pouvant entamer plus de 50% du potentiel de la culture dans les situations les plus carencées.



Essai longue durée de Miermaigne (CA28)

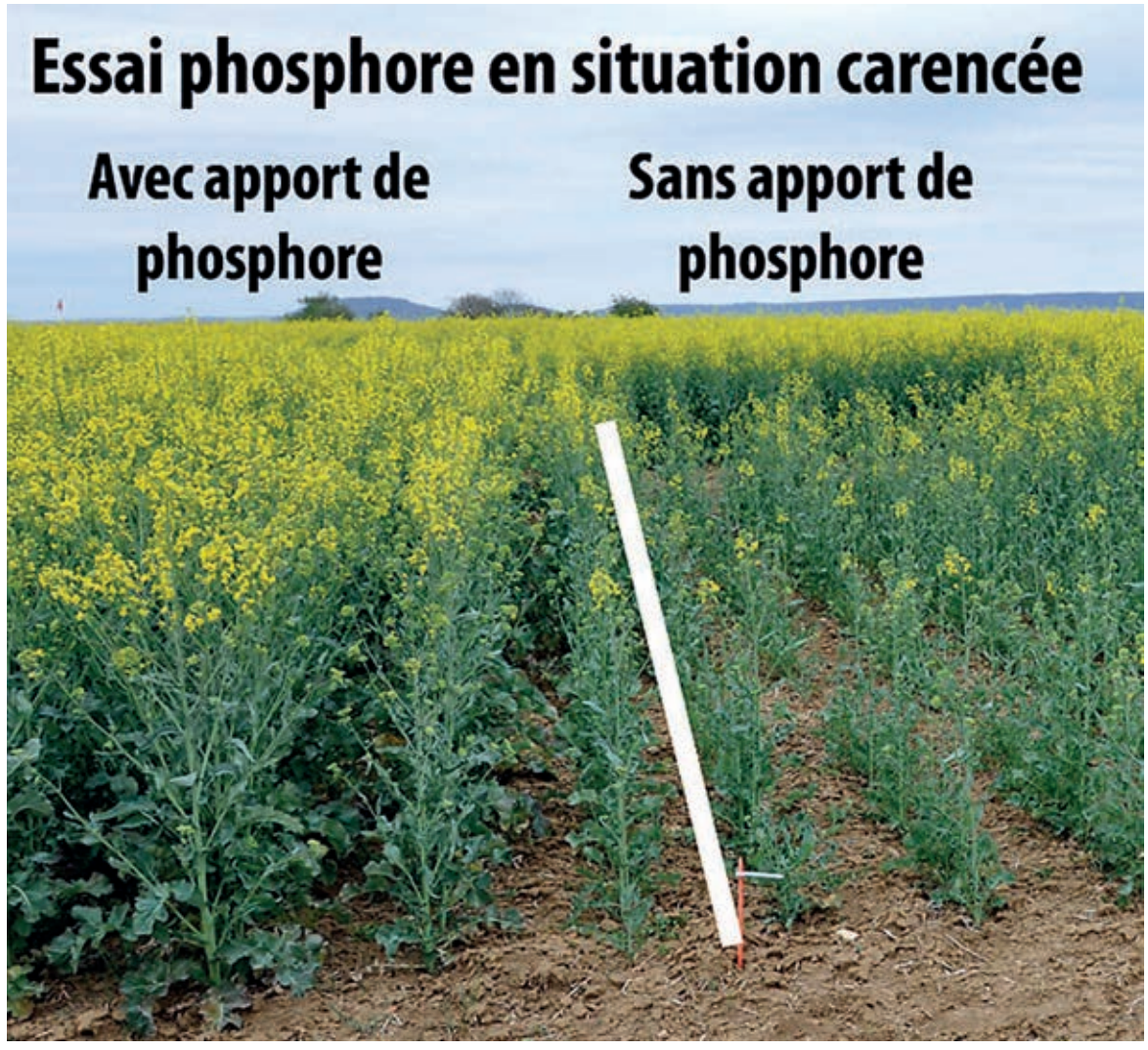
Le phosphore est un élément essentiel de la constitution des cellules et du fonctionnement métabolique. Il favorise également l'implantation de la culture en stimulant la croissance racinaire. Il est donc indispensable dès la mise en place de la culture.
Les quantités absorbées augmentent fortement au printemps en corrélation avec la production de biomasse. En avril, le colza peut absorber jusqu'à 2kg/jour/ha de phosphore.
Entretenir la fertilité du sol pour ne pas limiter le potentiel de production.
L'entretien de la fertilité du sol est essentiel car la grande majorité du phosphore absorbé provient du sol et non des engrais apportés sur la culture en place. En situation limitante, l'apport d'engrais ne corrige que partiellement le déficit de la culture car les ions phosphates réagissent avec les constituants du sol et deviennent alors plus ou moins assimilables.
Selon les principes de la méthode Comifer, la fumure de fond doit être gérée en fonction des teneurs de référence.

Redresser une situation carencée est toujours rentable !

Cinq essais, conduits en 2009 et 2010 par le Cetiom, ont montré l'intérêt d'un apport d'engrais de redressement sur le rendement du colza, lorsque le phosphore est le premier facteur limitant. Le gain de productivité est variable selon la gravité de la carence, allant de 3,5 à 15,7 q/ha dans les situations étudiées.

Apport d'automne ou de printemps ?

Lorsque les apports sont bloqués sur colza ou dans les parcelles faiblement pourvues en phosphore disponible, il est préférable d'apporter le phosphore en fin d'été avant l'implantation de la culture pour limiter le risque de carence précoce à l'automne. Le stade de sensibilité maximale du colza à la carence en phosphore se situe pendant la phase juvénile, au stade 5-6 feuilles. L'épandage à l'implantation laisse, par ailleurs, la possibilité d'incorporer ce qui permet une meilleure répartition de l'élément minéral à proximité des racines.
Dans les parcelles où le phosphore est apporté régulièrement, il est possible de réaliser l'apport en fin d'été ou bien au printemps. L'entretien régulier de la fertilité du sol offre plus de souplesse pour la réalisation de l'intervention et permet de s'adapter aux contraintes de l'exploitation (organisation des chantiers, prix de l'engrais).



A. Baillet – L.M.Allard - Cetiom

Conseil de fumure phosphatée pour un objectif de rendement de 35 q/ha (exprimé en unité P2O5)

	Apport au cours des 2 dernières années	Apport plus ancien
Sol pauvre	100	150
Sol bien pourvu	60	80
Sol très bien pourvu	0	30

▶ Repères

Faciliter l'absorption du phosphore grâce à une bonne structure du sol

Les jeunes racines doivent pouvoir se déplacer vers les ions phosphates peu mobiles. Tout facteur impactant négativement la croissance racinaire, comme une mauvaise structure du sol, pénalise l'absorption du phosphore.

Département de l'essai	P2O5 Olsen	Rendement témoin 0 en q/ha	Gain de rendement apport 120 u P2O5	
			q/ha	% témoin
47	15 ppm	33,7	7,7	23%
31	18 ppm	16,6	15,7	95%
11	21 ppm	26,4	3,5	13%
54	30 ppm	36,2	5,8	16%
52	37 ppm	22,4	9	40%

Essais réalisés dans le cadre d'un projet CASDAR grâce au financement du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

SOCADRAIN T.P.
• Drainage
• Mise aux normes de bâtiment d'élevage
• Étanchéité de bassin géomembranes
SOCADRAIN TP - 89380 Appoigny - Tél. 03 86 53 08 75

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
BP 2 - 18240 SAVIGNY EN SANCERRE
Tél : 02 48 72 12 93 - Fax : 02 48 72 10 02
mail@baillysa.fr - site : baillysa.fr
HANGARS AGRICOLES - BATIMENTS D'ELEVAGE
BATIMENTS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX
ETUDES ET DEVIS GRATUITS - QUALIBAT

Déficit fourrager

Produire du fourrage en cultures dérobées

En l'absence de retour significatif de précipitations, les récoltes de fourrages sont déficitaires pour 2011. Les premières coupes assurant près de la moitié de la récolte annuelle sont décevantes. Le marché de la paille est difficile. La mise en place de cultures dérobées sur l'exploitation peut être une des solutions pour combler partiellement ce manque de fourrages.

Voici quelques règles qui peuvent assurer la réussite d'un dérobé fourrager.

Intégrer l'effet du précédent

- La récolte de la paille
- Réalisée dans de bonnes conditions, la structure du sol est correcte - un semis direct est possible. Il permet de limiter le dessèchement du sol.
- Réalisée en conditions limites, la structure du sol est mauvaise - plusieurs façons culturales sont à réaliser pour améliorer l'état structural et préparer un lit de semences.
- Quid de l'azote post récolte et de la stratégie de fertilisation à adopter ?

Les rendements seront souvent déficitaires et en dessous du potentiel de rendement estimé pour le calcul de la dose X d'azote. Il en découle 2 situations :

- La dose X a été apportée en totalité - le reliquat azoté post récolte doit être significativement plus élevé qu'une année moyenne. Le dérobé dispose d'azote mais sa disponibilité dans le temps est peu prévisible. Prévoir 60 unités d'azote minéral au semis (dose graminées à adapter en fonction de la présence de légumineuses)
- La dose X n'a pas été apportée en totalité - le reliquat post récolte est normal. Une fertilisation du dérobé est nécessaire. Prévoir 80 unités d'azote minéral (dose graminées à adapter en fonction de la présence de légumineuses)

Remarque : En zone vulnérable, la fertilisation minérale est interdite si la culture dérobée est associée à une CIPAN. La fertilisation organique (type I ou II) est possible avec un minimum de 100 unités de N (équivalent à 20 t de fumier avec une teneur de 5 unités de N total par tonne) du 1er août au 31 août (une demande de dérogation au 1er juillet est en cours).

- Gestion des repousses de cultures

Les andains de paille, les menues pailles, les parcelles grêlées ou salies par des adventices sont problématiques. L'implantation d'une culture dérobée doit être réalisée dans un sol propre pour limiter la concurrence dès la phase d'implantation. Une présence trop importante de repousses de culture limitera fortement la production de biomasse.

Mode d'implantation

Pour assurer l'implantation de la culture dérobée, le semis devra s'envisager après le retour d'un minimum de précipitations significatives, et le plus tôt possible après la récolte du précédent. Toute implantation avant le 15 juillet est une assurance de production de l'ordre de 3 à 5 t de MS par ha avant les premières gelées. A contrario, les implantations entre le 15 juillet et le 15 août ont des rendements beaucoup plus aléatoires selon les fréquences et intensités des précipitations et les températures moyennes.

- En semis direct, un passage de glyphosate est nécessaire pour éliminer toute présence de repousses. Il est à positionner au plus près du semis, voire avant la levée du dérobé.
- En semis classique, toute la difficulté repose sur la formation de mottes et la réduction de celles-ci pour réaliser un lit de semences. Le minimum de passages reste la règle pour limiter le dessèchement du sol.

Un roulage après le semis est bénéfique pour une majorité de sols afin d'assurer un meilleur contact sol graine.

Tout travail du sol est susceptible d'être un faux semis. Attendre le reverdissement de la parcelle pour implanter le dérobé. Les repousses sont détruites soit par un passage de glyphosate, soit par un travail du sol avant semis.

Entre deux cultures d'hiver, les implantations de dérobés après le 5/8/2011 ne sont pas souhaitables hormis pour des implantations de cultures suivantes fin octobre début novembre.

Attention ! Dans le cas d'emploi d'herbicides de la famille des sulfonylurés sur la culture avant le dérobé, le labour est souvent obligatoire car la sécheresse a limité la dégradation de ces molécules.



Mélange pois-avoine.

	Dose de semis	Epoque de semis	Coût € ha indicatif	Utilisation	Remarques
Colza fourrager	10	Juin Août	30 à 40	Pâturage ou distribution en vert, sans dépasser 40% de la ration journalière	A éviter dans les rotations avec retour fréquent de colza
Sorgho fourrager	25 à 30	Mai Juillet	50	Fauche ou Pâturage	Toxique tant que la végétation ne dépasse pas 60 cm. Disponibilité limitée
Moha + Trèfle d'Alexandrie	13 + 12	Juin Juillet	50	Fauche ou Pâturage	Gélif dès -2°C
CHLOROFILTRE Avoine 2N + Vesce	40	Août	45 à 50	Fauche ou Pâturage	
Vesce + Avoine printemps	25 + 80	Août	environ 40	Fauche ou Pâturage	Risque rouille couronnée sur avoine
Pois fourrager ou printemps + Avoine printemps	50 ou 80 + 80	Juin Juillet	environ 40	Fauche ou Pâturage	
RGI Alternatif	25	Juin Août	70 à 75	Fauche ou Pâturage	Exploitation possible automne et printemps suivant
Vesce + RGI	5 à 10 + 20	Juin Août	x	Fauche ou Pâturage	
Pois fourrager ou printemps + RGI	50 ou 80 + 20	Juin Août	x	Fauche ou Pâturage	
Pois + Triticale	30 + 110	Septembre	x	Fauche ou Pâturage	Exploitation au printemps suivant

Intégrer l'effet du précédent

Dans le tableau, quelques propositions de cultures dérobées possibles. Les choix de mélanges de graminées (avoine, ray-grass italien) + légumineuses diverses ne sont pas toutes répertoriées.

Les fourchettes hautes de doses de semis sont à prendre pour les terres plus superficielles. Les propositions ci-dessus sont établies en cohérence avec les disponibilités locales des distributeurs.

Remarque : si la culture est associée à une Cipan en zone vulnérable, l'utilisation du couvert n'est possible qu'à partir du 15 octobre. (Une dérogation pour une récolte avant le 15 octobre rend possible l'utilisation du couvert, exceptionnellement cette année 2011 et exclusivement pour les Cipan destinés à la production de fourrage. Pour les conditions requises se référer au communiqué de la DDT 21 publié dans le n°1121 de Terres de Bourgogne, en page 17)

Intégrer la culture dérobée dans la culture suivante

Une production dérobée en quantité et qualité exporte les éléments fertilisants.

La culture suivante doit intégrer ces exportations.

Sur une céréale d'hiver suivant la dérobée, en absence d'apport significatif de matières organiques sur la dérobée, un apport d'engrais azoté précoce (en respect de la réglementation Zone Vulnérable pour les exploitations concernées) est souvent nécessaire : 50 unités le plus tôt possible à partir du 15 février.

Sur une céréale de printemps suivant la dérobée, un apport de matière organique avant la culture ou une fertilisation minérale phospho-azoté (18-46) à l'implantation est surement un plus.

En période de sécheresse, les cultures dérobées sont une solution pour augmenter le stock fourrager. Si vous êtes céréaliers et que vous souhaitez implanter des parcelles en dérobées qui pourraient être récoltées pour les animaux, n'hésitez pas à vous faire connaître, nous avons besoin de fourrages !

E. Pillant, D. Ronget, P. Robin
(Chambre d'agriculture 21)
avec la collaboration
de 110 Bourgogne et Dijon Céréales

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1122
VENDREDI 15 JUILLET 2011

Technique viticole

Les réductions d'intrants en démonstration

Les trois Chambres d'agriculture de Côte d'Or, de l'Yonne et de Saône et Loire, en partenariat avec le Sedarb, ont organisé une journée technique viticole le 7 juillet dernier. La réduction d'intrants, en production raisonnée comme en bio était à l'ordre du jour, avec la présentation des résultats des programmes de recherche de références et d'expérimentation menés depuis plusieurs années.



Les concessionnaires locaux ont participé aux démonstrations de matériels : pulvérisateurs, charrues interceps, tondeuses... En appui des présentations de la matinée.

Ironie du sort, c'est sous des trombes d'eau, que vient de se dérouler le premier forum technique viticole au lycée viticole de Beaune. Cette journée technique organisée avec le concours du Sedarb, était destinée aux responsables de domaines viticoles. Et ces derniers ont largement répondu présent, puisque 150 personnes ont suivi les exposés de la matinée qui présentaient une synthèse des résultats d'essais réalisés entre 2004 et 2010 en Bourgogne et dans le Jura avec les Chambres d'agriculture de Côte d'Or, de Saône et Loire, de l'Yonne et la Société de viticulture du Jura.



Les interventions techniques ont rassemblé plus de 150 personnes dans l'amphithéâtre du lycée viticole de Beaune.

Moins 50% d'intrants à 10 ans

«Tous les acteurs et composantes de la viticulture sont désormais sensibilisés aux logiques environnementales», c'est un fait rappelé d'entrée de jeu dès l'introduction de la journée. Il s'agit maintenant de trouver les outils et les solutions qui permettent une réduction sensible des doses appliquées, sans perte de production et sans perte économique.

La France reste le premier consommateur de produits phytosanitaires en Europe et le plan Ecophyto 2018 a déterminé un enjeu fort : réduire de 50% (si possible) la quantité de substances actives d'ici 10 ans. Un challenge d'autant plus difficile que le curseur a été placé sur l'année 2008, prise comme référence de base. Une année où les conditions climatiques ont nécessité des traitements plus importants. L'objectif est fixé et les Chambres travaillent de concert pour l'atteindre en s'orientant notamment vers la réduction du nombre d'interventions et la réduction des doses appliquées. Les méthodes de réduction des intrants se concentrent autant sur des notions agronomiques (adaptation des doses au développement de la végétation et à la pression maladie observée), que sur le matériel (la méthode optipulvé qui optimise la pulvérisation et réduit le gaspillage) avec en plus quelques procédures complémentaires comme le POD Mildium (processus opérationnel de décision mildiou-oïdium) qui permet de déterminer un minimum de traitements obligatoires. Après six années de phase test, de 2004 à 2010, Optipulvé a prouvé son efficacité sur mildiou et oïdium. Il est ainsi tout à fait possible de passer sur l'ensemble de la campagne à 70% de la dose homologuée, à deux conditions : que la pulvérisation s'effectue face par face et que le pulvérisateur soit parfaitement réglé.

La méthode d'adaptation de la dose au volume foliaire a été expérimentée dans les vignobles de Côte d'Or, du Jura et de l'Yonne entre 2007 et 2010. Avec à terme une réduction de dose de 37% en moyenne et jusqu'à 50% sur certains sites. Un résultat également obtenu aux mêmes conditions : le traitement face par face et la bonne qualité de la pulvérisation.

Les deux méthodes de réduction des intrants, Optipulvé et adaptation de dose, ont donc fait la preuve de leur efficacité au cours des essais, elles sont simples à mettre en œuvre et tout à fait à même de répondre à l'objectif d'Ecophyto, elles sont désormais en phase de développement.

Les bio aussi

La viticulture biologique s'intéresse également à la réduction des doses de cuivre. Le Sedarb est intervenu pour présenter les essais menés avec les Chambres d'agriculture de Côte d'Or, de Saône et Loire, de l'Yonne, le SRAL et le Fredon dans le vignoble de Chablis. En conclusion, il semble que la modalité à 600 gr, soit 4,8kg reste la plus performante. Certaines décoctions de plantes permettant également une augmentation de l'efficacité sur grappes (+11%) par rapport au cuivre seul. La modulation de la dose apparaît comme une piste intéressante mais elle doit être strictement adaptée en fonction de la pression maladie. Les doses de cuivre ont régulièrement baissé depuis les années 2000, le Sedarb estime même qu'en 2011 en bio *«on devrait être à moins de 2 ,5 kg en moyenne sur la Bourgogne»*. Là encore tout est affaire de *«technicité et de rapidité»* avec le même impératif qu'en conventionnel : posséder un matériel performant et bien entretenu.

Autre nécessité, la réduction des doses de soufre, produit très utilisé en viticulture et à des doses qui ont des incidences sur la faune et sur les auxiliaires. Le soufre reste cependant et en l'état des connaissances *«un produit incontournable»*, quelques pistes de travail restent ouvertes qui associent la réduction de dose à de nouvelles propositions des fabricants.

L'après midi était consacré à la visite des essais et à des démonstrations de matériels. Des démonstrations d'autant plus significatives que tous les essais conduits ont démontré l'importance de la qualité du matériel et de son entretien. Malheureusement, la pluie d'orage a quelque peu perturbé les animations prévues.

Jeu concours Amazone au dernier Sima

Michel et André Leclerc, clients SP PRO, grands gagnants

Plus de 2500 agriculteurs ont participé au jeu concours organisé par la société Amazone lors du dernier Sima. Le 29 juin dernier avait lieu la remise du lot au siège de la filiale allemande à Auneau, en Eure et Loir. Messieurs Michel et André Leclerc, clients SV Pro, se sont vus remettre un épandeur d'engrais ZA-M Hydros Switch d'une valeur de 24 497 € par l'équipe d'Amazone : M Jonot, directeur commercial, accompagné de Céline Rathueville, responsable Marketing et de Laurent Sanglar, inspecteur commercial régional et en présence de Patrick Petit, PDG de SV PRO et Michael Badault, directeur commercial de la concession John Deere bourguignonne, qui se félicite *«que ce soit des clients fidèles à SV Pro et Amazone qui aient remporté ce jeu-concours»*. MM. Leclerc travaillent ensemble sur leurs trois exploitations céréalières du canton de Châtelet-en-Brie en Seine et Marne et se fournissent exclusivement chez SV Pro pour *«la qualité et le service»* selon un des frères.

Le distributeur d'engrais remporté dispose du boitier Amatron, l'ordinateur de bord multi-matériels Amazone, et allie confort d'utilisation et précision grâce au couplage avec le GPS Switch. Ce dispositif permet d'ouvrir ou de fermer des tronçons automatiquement en fonction d'une surface déjà travaillée ou pas. Pour la petite histoire, le premier épandeur d'engrais Amazone de 36 m commercialisé en France avait été acheté par… M Leclerc. Rappelons que le site d'Auneau regroupe 5 000 mètres carré de bâtiments, 14 hectares de champs pour tout type de tests, un magasin- atelier avec 18 à 20 000 références, un labo de test d'engrais afin de trouver le réglage optimum pour le matériel (service Amaconnect) et un showroom de 1 500 mètres carré à la disposition des concessionnaires et leurs clients.



De gauche à droite : M Sanglar, inspecteur commercial régional d'Amazone - M Jonot, directeur commercial d'Amazone – M Michel et André Leclerc, les agriculteurs gagnant du jeu concours – M Petit, PDG de la concession SV Pro – M Badault, directeur commercial de SV Pro – et Céline Rathueville, responsable marketing d'Amazone.

Ets Parigot

Les Valtra S et N sur le terrain

Les présentations s'enchainent aux Ets Parigot. Une semaine après Krone, c'était au tour de Valtra d'être mis en valeur lors d'une démonstration près de Lichères près Aigremont le 9 juin dernier. Avec l'appui de Mathieu Lemarié, démonstrateur France pour le constructeur finlandais, les Ets Parigot ont présenté au travail un tracteur de la série N, le plus puissant de cette gamme de 88 à 150 cv, à transmission à 5 rapports sous charge ou variation continue fabriquée en Finlande.

Ce N 142 était équipé d'une cabine *«Municipalité»* qui offre une visibilité à 360° et qui peut recevoir en option un poste inversé et un relevage avant pivotant. Autre tracteur présenté : le S262 de 270 cv. La série S est composée de 5 modèles de 230 à 350 cv. Elle est dotée du moteur Sisu Power de 8,4 l de cylindrée adoptant la technologie SCR. Cette série adopte également la transmission à variation continue AVT du groupe AGCO et bénéficie de série, du pont avant suspendu, de la suspension de cabine et du relevage avant. A partir du 100 cv, le même accoudoir de commandes équipe tous les modèles, procurant au conducteur un meilleur confort de conduite.



Valagri

L'Hybrid en action



Déjà présentée durant 3 jours en 2010, Valagri a investi cette année dans la nouvelle moissonneuse-batteuse 9470X Hybrid afin de la faire essayer à ses clients.

Une vingtaine d'agriculteurs de Côte d'Or et Saône et Loire ont donc testé cette machine non conventionnelle à système batteur-2 rotors, dotée du moteur Sisu de 500 cv.

Aux dires de l'équipe Valagri, les agriculteurs essayeurs ont été plutôt surpris par le potentiel de cette machine de 7,70m, surpris également par la qualité de la paille permise grâce à l'abaissement du régime du rotor.

En bref

Un essieu suiveur à moindre coût

Les pulvérisateurs traînés UX peuvent bénéficier d'un essieu suiveur simplifié. En effet, le constructeur allemand propose, en plus de son essieu suiveur à pilotage électronique une solution plus économique à pilotage hydro-mécanique. Dans le principe, un vérin hydraulique relié à une barre d'attelage va transmettre les mouvements de rotation en envoyant de l'huile au vérin de l'essieu suiveur de façon à assurer le suivi des traces du tracteur. Au transport, l'essieu peut être verrouillé.

Le Diskator renouvelé

Quivogne renouvelle son déchaumeur à disques indépendants Diskator. Celui-ci adopte une fixation des disques renforcée. Il embarque un semoir pour l'implantation des couverts végétaux et une herse peignes pour recouvrir les débris et aplanir le sol. Rappelons que le Diskator dispose de disques crénelés montés sur sécurité élastomère.



Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Céréales

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2011

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2011: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 10,70 euros du 1er au 15 juillet pour toutes céréales.

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	BPMF	sept-déc	189,00	T C
Sud Est	BPMF	-	-	-
Sud Côte d'Or	BPMF 76/220/11%	6 de juillet	195,00	N C
Nord Côte d'Or	-	INC		

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2011

Sud-Est	normes semoulières	juil-sept	340,00	N C
		-	335,00	VC

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	62-63 kg/hl	6 de juil.	180,00	N C
Aube/Yonne	sans limitation d'orgettes			
	63-64 kg/hl	juil-déc.	178,00	VC
Saône et Loire	63 kg/hl mini	INC		

MAÏS — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or		6 d'oct.	190,00	N C
/Saône et Loire		-	-	-
Aube/Yonne		oct.-déc.	194,00	NC

AVOINE noire — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	50 kg/hl	juil.août	190,00	VC
Aube	50-51 kg/hl	INC		C

Céréales France (disponible ou rapproché) 08 JUILLET

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir : 180,00.; Blé meunier Départ Eure-et-Loir : 190,00; Blé standard NR Rendu Rouen (juillet/août) : 190,00; Orge de Mouture Rendu Rouen (juillet/sept):172,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire (juillet/sept) : 400,00; Pois Départ Eure-et-Loir: 225,00; Colza Rendu Rouen (dispo) : 455,00 ; Colza FOB Moselle (matif, août) :463,25.

Pailles et fourrages 05 JUILLET

Paille de blé :
Centre-Bassin parisien A titre indicatif Balle rectangulaire (départ champ) 300-400 kg :80 E/t. Balles pickup (départ champ) 25kg : inc.
Nord-Est Balles de 20-25 kg à l'abri, région **Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme** : inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg départ champs : 70 à 75 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
Massif central Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sou abri) : inc.
balles rondes : inc.
Nord-Est Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.
Luzerne :
Centre-Bassin parisien A titre indicatif 1ère coupe : inc., balles rondes1e coupe :inc., petits ballots

Alimentation animale 06 JUILLET

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 297
Poudre de lait écrémé spray dispo.: 2 150
Lactosérum : 800
Babeurre sans norme : 1950
Huile de coprah raffinée : 1 665
Huile de palme raffinée : 925
Luzerne déshydratée 18% : 210
Pulpes de betterave Marne : 260
Sons Pellets : 149
Farines de poissons Amérique du sud (65%) : 1095
Moyenne pondérée 12 dernières semaines
- Lactosérum doux : S.27 : 833

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 04 JUILLET

Ovins: 316	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux	83-110	2,07-2,50
Brebis	16-55	0,25-0,76
Béliers	92-104	-

50% des animaux sont non annoncés. La sécheresse persistante augmente les sorties d'agneaux avec des lots qui comptent parfois trop d'animaux pas «finis» pénalisant ainsi leur vente. Il est important de trier les lots. Tarifs en replis. En brebis, la demande s'oriente sur les animaux lourds, le placement est plus difficile en brebis maigres..**PROCHAIN MARCHÉ LUNDI 18 JUILLET AUX HORAIRES HABITUELS.**

MOULINS ENGILBERT - 11 JUILLET
Amenés 1308 - 92% de vendus. Après plusieurs semaines avec des apports faibles, l'offre est aujourd'hui abondante
- Effectifs : agneaux : 1117 Brebis : 162 Béliers : 10 Caprins :19
Agneaux: le manque d'herbe fait baisser la qualité mais dans l'ensemble les lots sont assez homogènes, ce qui permet en faisant quelques concessions tarifaires d'écouler une grosse partie de la marchandise en limitant la casse. **Brebis:** cours reconduits en marchandise correcte.
Prochain marché le 25 juillet pesée 6h00, vente 9h00- Collecte de laine le 27.07 de 8h30 à 10h00

	E	U	R	O
Brebis	-	0,68 à 1,00 (47 à 80 €)	0,20 à 0,74 (14 à 55 €)	-
Béliers (50 à 95 €)	**Chèvres** (7 à 16 €)	**Boucs**		
Agneaux gras -38 kg (76 à 98€)	-	2,14 à 2,75	1,97 à 2,29	-
Agneaux gras 38 à 44 kg (82 à 112€)	-	2,15 à 2,74	2,10 à 2,23	-
Agneaux gras 44 à 50 kg (95 à 116€)	-	2,07 à 2,58	-	-

Agneaux maigres: 69 à 80 € (2,11 à 2,39 €)

SANCOINS 06 juillet
Amenés 222, dont 18 bœufs, 61 génisses, 133 vaches, 9 taureaux et 1 jeune bovin.
Apports nettement plus importants. Bonne demande et plus-value en viande industrielle ainsi que pour les races laitières.

SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS 06 juillet
Amenés 252, dont 2 bœufs, 49 génisses, 194 vaches, 6 taureaux et 1 jeune bovin.
Cours reconduits. Meilleure demande en bêtes de qualité.

SANCOIN Veaux d'élevage - 06 juillet
Amenés 54.
Les cours sont reconduits.
A la pièce : **Veaux** Charolais mâles légers 190,00-265,00-225,00 (=); lourds 270,00-340,00-300,00 (=); conformation supérieure 340,00-385,00-355,00 (=); Charolaises femelles légères 180,00-230,00-200,00 (=); lourdes 230,00-290,00-270,00 (=); conformation supérieure 290,00-345,00-320,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 190,00-265,00-225,00 (=); lourds 265,00-325,00-300,00 (=); conformation supérieure 325,00-380,00-355,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 180,00-230,00-200,00 (=); lourdes 230,00-290,00-270,00 (=); conformation supérieure 290,00-345,00-320,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Viande porcine

MARCHÉ DU PORC BRETON - PLERIN - 07 juillet
Présentés : 57 748
Vendus au classement de 1,276 à 1,288E soit une cotation
Base 56 T.M.P..... 1,283€ (+0,003).
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,303€
489 coches vendues à 1,023 (+0,004)
départ élevage1,028 à 1,063
regroupées de1,020 à 1,030

INDICE PORCELET
Du 27 juin au 01 juillet : Prix à 25 kg: 1,916 - Prix kg sup.: 0,68 - Porcelet 8 kg: 32,675
Du 04 juillet au 08 juillet : Prix à 25 kg: 1,860 - Prix kg sup.: 0,67 - Porcelet 8 kg: 31,800

Sancoins -
Le 06 juillet
Amenés 711, dont 465 agneaux, 12 agneaux d'embouche, 212 brebis et 11 béliers.
Les cours sont reconduits en agneaux comme en brebis, toutes catégories.
A la pièce : **Brebis** suitées inc. **Béliers de réforme** 68,00-110,00-85,00 (=). **Agneaux** d'embouche 60,00-85,00-75,00 (=).
Au kg : **Agneaux laitons** 16-19 kg U 5,45-5,95-5,75 (=); R 5,20-5,65-5,50 (=); 19-22 kg U 5,10-5,90-5,60 (=); R 4,75-5,35-5,20 (=).
Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 1,70-2,00-1,85 (=); R 1,45-1,60-1,50 (=); O 1,20-1,35-1,30 (=).
Agneaux gris 18-22 kg U 4,90-5,35-5,20 (=); R 4,75-5,20-5,10 (=).

Viande bovine

Bovins élevage engraissement

71 - Saint-Christophe-en-Brionnais - 06 juillet

Amenés 125 broutards et 105 sujets d'embouche.
En broutards, cours reconduits pour les sujets herbés et les laitonnes. Vente régulière sur l'Espagne. En embouche, marché calme. Tarifs maintenus, toutes catégories avec toujours une vente sélective.

Au kg : **Broutards** Charolais mâles 200-250 kg E inc.; U 2,75 (=); R 2,65 (=); 250-300 kg E inc.; U 2,60 (=); R 2,40 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,50 (=); R 2,32 (=); 350-400 kg E inc.; U 2,44 (=); R 2,30 (=); 400-450 kg E inc.; U 2,34 (+0,06); R 2,22 (+0,06); 450-500 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 500 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousins mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisés races à viande mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles plus de 300 kg U inc.; R inc. **Broutardes** Charolaises femelles 200-250 kg E inc.; U 2,13 (=); R 1,98 (=); 250-300 kg E inc.; U 2,10 (=); R 1,92 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,00 (=); R 1,82 (=); plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousines femelles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 300 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles 200-250 kg U inc.; R inc.; 250-300 kg U inc.; R inc.
A la pièce : **Châtrons** Charolais moins de 240 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U inc.; R inc. **Génisses** Charolaises moins de 240 kg 12-24 mois U 1000,00 (=); R 700,00 (=); 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U 1270,00 (=); R 950,00 (=); moins de 240 kg 24-36 mois E inc.; U 1050,00 (=); R 750,00 (=); 240-300 kg 24-36 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 24-36 mois E inc.; U 1350,00 (=); R 1050,00 (=). **Vaches** Charolaises légères moins de 240 kg moins de 5 ans E inc.; U 1050,00 (=); R 750,00 (=); lourdes plus de 320 kg moins de 5 ans E inc.; U 1250,00 (=); R 1050,00 (=); légères moins de 240 kg plus de 5 ans E inc.; U 1000,00 (=); R 680,00 (=); O 550,00 (=); lourdes plus de 320 kg plus de 5 ans E inc.; U 1130,00 (=); R 1000,00 (=); O 680,00 (=).

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Bovins destinés à l'engraissement

Commission interdépartementale de Dijon

Du 04 au 10 JUILLET. Prix indiqués en euro/kg vif, départ exploitation

Cat.	Âge.	Poids	Classe	Semaine précédente		Semaine en cours	
				Cot. rég	Diff.	Cotation	Écart
MÂLES	6/12 mois	250	E	inc.		inc.	
			U	2,60	=	inc	=
			R	2,50		inc	
		300	E	inc.		inc.	
			U	2,47	=	2,47	=
			R	inc		inc	-
		350	E	inc.		inc.	
			U	2,44	0,02	2,44	=
			R	2,32	=	2,34	0,02
		400	E	inc.		inc.	
			U	2,38	0,01	2,39	0,01
			R	2,28	=	2,30	0,02
	12/18 mois	450	E	inc.		inc	
			U	2,27	0,03	2,30	0,03
			R	2,17	=	2,20	0,03
		500	E	inc.		inc.	
			U	2,15	0,03	2,16	0,01
			R	2,07	0,03	2,08	0,01
FEMELLES	6/12 mois	270	E	inc.			
			U	2,10	0,03	2,10	=
			R	2,02	0,02	inc	0,02
	12/24 mois	400	E	inc.		inc.	
			U	1,91	=	1,91	=
			R	1,82	-0,01	1,82	=

▶ Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®

Amendement minéral basique sous forme d'oxyde de calcium
CaO garanti : 78% Valeur neutralisante: 80 IPA 150
De la fabrication à l épandage

Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ **03 86 30 82 92**
www.chaux-de-ternant.com



SARL DBF **Boudot Forage** Réduisez votre facture d'eau !
FORAGE D'EAU ET GÉOTHERMIE Recherche d'eau sourcier
Renseignement - Études - Devis gratuits
Agriculteurs - Éleveurs - Particuliers - Entreprises ➔ Nombreuses références
Agréé Qualiforage *Eau & sonde*
ZA des Grivelles - 18600 SANCOINS - Tél. 02 48 76 20 34
Fax 02 48 76 29 42 - Mail : yves.boudot@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

MOULINS-ENGILBERT

Sicafome - marché du 05 JUILLET

LES TENDANCES

92% de vendus. L'offre reste de bonne qualité malgré les conditions difficiles liées à la sécheresse.
BOVINS : 803

TAURILLONS/BROUTARDS : Les transactions sont plus actives, et les cours sont très fermes.

GÉNISSES/LAITONNES: Demande et cours reconduits sans changement.

TAUREAUX : Vente active, notamment en sujets valablement vaccinés.

VACHES : Demande suivie et cours stables

EFFECTIFS

Bovin gras: 01 • Broutards:122 • Génisses + 2 ans: 33 • Génisses - 2 ans: 136• Laitonnes: 41 • Taureaux: 13 • Taurillons: 251• Vaches : 152 • Vaches suitées : 17 • Culards:12 • Veaux: 02 • Divers: 06

	E	U	R	O
Taurillons +600kg (1210 à 1420 €)	-	1,85 à 2,07	-	-
Taurillons 300 à 400kg (810 à 940 €)	-	2,41 à 2,60	2,25 à 2,45	-
Taurillons 400 à 500kg (950 à 1220 €)	-	2,30 à 2,60	2,25 à 2,36	-
Taurillons 500 à 600kg (1110 à 1310 €)	-	2,14 à 2,32	-	-
Broutards 250 à 300kg (710 à 790€)	-	2,61 à 2,81	2,52 à 2,61	-
Broutards 300 à 350kg (760 à 850)	-	2,55 à 2,62	2,44 à 2,55	-
Broutards 350 à 400kg (890 à 1000)	-	2,48 à 2,51	-	
Broutards 400 à 450kg (990 à 1090)	-	2,45 à 2,54	2,39 à 2,45	-
Broutards 450 à 500kg (1110 à 1150)	-	2,45 à 2,49	-	-
Laitonnes 220 à 300kg (460 à 630 €)	-	2,14 à 2,35	2,00 à 2,28	-
Laitonnes +300kg (690 à 870€)	-	2,02 à 2,15	-	-
Génisses 12/24 mois - 400kg (610 à 890€)	-	2,00 à 2,26	1,90 à 2,13	-
Génisses 12/24 mois 400 à 450 kg (840 à 930 €)	-	2,03 à 2,12	-	-
Génisses 24/36 mois (820 à 1850)	2,00 à 2,67	1,65 à 2,00	1,60 à 1,65	-
Taureaux (1330 à 1840 €)		1,47 à 1,65	1,27 à 1,47	-
Vaches suitées mâle/femelle(900 à 1540 €)				
Vaches -5 ans	1,90 à 2,08 (1290 à 1550€)	1,53 à 2,00 (740 à 1310)	1,43 à 1,61 (600 à 960€)	-
Vaches 5 à 10 ans-	-	1,51 à 1,90(870 à 1550€)	1,27 à 1,52 (720 à 1080€)	-
Vaches +10 ans	-	1,35 à 1,63 (930 à 1180)	1,22 à 1,52 (690 à 990)	-

DIVERS: 1 génisse 2 ans culardе 631 k : 2160 € (3,42)

Gros bovins entrée abattoir

Commission interdépartementale de Dijon

du 04 au 10 JUILLET. Prix indiqués en euro/kg. NC

		Cotation	Écart
Bœufs	E	-	
	U	-	
	R	3,27	-
	O	3,02	+0,02
Génisses	E	-	
	U	4,10	-0,05
	R	3,46	+0,01
	O	INC	
Vaches	E	-	
	U	3,55	-0,04
	R	3,30	+0,01
	O	3,00	+0,04
	P	2,73	+0,03
Taureaux	E	-	
	U	-	-
	R	-	-
	O	-	-
Jeunes Bovins	E	-	
	U	3,49	+0,01
	R	3,29	+0,03
	O	3,02	+0,04

Analyse du marché des Grandes Cultures

Les cours des céréales marquent une tendance générale à la baisse

Indicateurs de prix : Blé:

Les cours des céréales en France subissent de plein fouet les conséquences de la parution, jeudi dernier, des rapports baissiers du département américain à l'Agriculture concernant les stocks et emblavements nationaux. La reprise depuis n'a pas compensé les pertes.

Blé tendre : recul des cours

Les cours du blé tendre ont lourdement chuté jeudi dernier à la parution des rapports concernant les stocks et les emblavements américains. La hausse estimée des surfaces sous blé aux Etats-Unis (22,8Mha, contre 21,7Mh en 2010) n'a été que faiblement compensée par le repli des stocks (-12%) au 1er juin. Les marchés céréaliers, et le blé en tête, se sont alors écroulés. Et la reprise des cours, depuis, n'a pas suffi à compenser les pertes enregistrées.

Il faut dire que la fermeture lundi du Chicago Board of Trade, pour cause d'Independance Day, a laissé le marché orphelin. Le retour officiel de la Russie et de l'Ukraine sur le marché international pour la campagne 2011/2012 n'a pas favorisé une nette relance des cours. Concernant le rapport du Conseil international des céréales sorti le 30 juin, il n'apporte que des changements mineurs. La hausse de 3Mt (à 666 Mt)de la production mondiale de blé est annulée par la progression de la consommation du même ordre. Côté activité, si les acheteurs sont présents, les vendeurs se font rares. Il faut dire que les moissons sont maintenant imminentes. D'ici à la fin de semaine, les travaux d'envergure devraient débuter.

Blé dur : effritement des prix

Les prix du blé dur s'effritent également, sur un marché peu dynamique. Les moissons vont bon train dans tout le sud de l'Europe. En France, si la quantité est moindre, la qualité est présente. En Espagne, seule la moitié de la récolte semble bonne.

Orges fourragères : repli des cotations

Le marché des orges fourragères est atone en ce début de nouvelle campagne. Avec le repli des cours du blé et du maïs cette semaine, elles perdent de leur compétitivité dans les formules d'aliment pour animaux.

Orges de brasserie : attentisme des malteurs

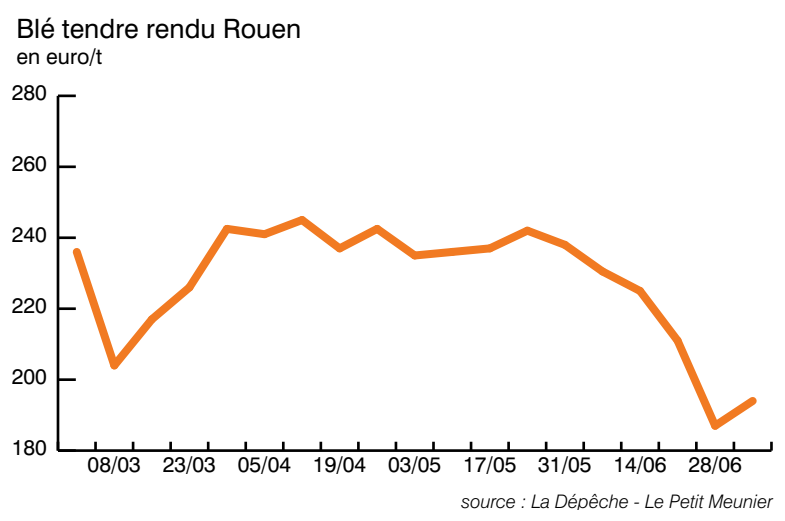
Les cours de l'orge de brasserie continuent de se replier à l'image de son contrat à terme sur Euronext. Les opérateurs sont dans l'attente de données précises sur l'offre 2011.

Maïs : tendance régressive des cours

Les cours du maïs suivent la même tendance baissière que les autres céréales. Le rapport du département américain à l'Agriculture de jeudi dernier a en effet révisé à la hausse les emblavements américains, de 35,7Mt à 37,4Mt. La baisse des stocks nationaux de 15% a quelque peu atténué l'effet baissier de cette annonce. Les vendeurs se font rares sur un marché demandeur sur la période estivale.

Colza : revirement à la baisse

Les cours du colza européen ont joué au yo-yo cette semaine. Après s'être repliés jeudi dernier, suite à la parution du rapport baissier du département américain à l'Agriculture concernant une hausse des stocks de soja américain au 1er juin à 16,8Mt (contre 15,5Mt l'an dernier), ils se sont repris vendredi avant de reculer à nouveau en ce début de semaine, en raison de rumeurs faisant état de rendements plus élevés que prévu en France.



source : La Dépêche - Le Petit Meunier

SERVICE ANALYSES ABC/LA DÉPÊCHE

Décisions bruxelloises du 30 juin 2011 :

Tirage hebdomadaire des certificats à l'exportation (tonnes) en 2010/2011 en France (et dans l'UE à 27) : Blé tendre: 127.600 (193.644); Orge: 600 (60.291) ; Maïs: 3.690 (14.520)

-Tirage hebdomadaire des certificats à l'importation (tonnes) en 2010/2011 en France (et dans l'UE à 27) : Blé tendre: 0 (309.156); Orge: 0 (52.050) ; Maïs: 440 (156.836).

Matériel

Tracteur

38 - Recherche enjambeur années 60/70, hauteur 130, voie 105 à 115.
✆ 06 72 37 06 85

73 - Vds tracteur MF821 ess CG tbé collection autres 1200 E à débattre.
✆ 04 50 44 57 08

Récolte

01 - Vds ensileuse Taarup double coupe 1,50 bé
✆ 04 74 35 50 80 hr
ou 06 18 22 77 94

21 - ACHETE presses moyenne densité Claas, John Deere, Rivière, Casalis, Fahr, Welger, Renault, New Holland, bon état et en panne. (réf. 260D)
✆ 06 29 81 80 05

26 - Vends remorque benne Leboulc servie 3 campagnes 12T CU nette
✆ 06 15 12 91 32

71 - Vends rotative 4 assiettes, sans verrins 550 E ou avec verrins 700 euros.
✆ 03 85 84 55 54

Arbo-viti

71 - Vds pressoir CEP 420, haie inox, lavage auto, 12 campagnes, entretien concession, t. bon état.
✆ 06 23 75 35 22

Epandage

89 - VENDS cause retraite épandeur à fumier Duchêne 7.5 T., 3 hérissons Haur basculant porte, 4 500 euros (réf. 2802)
✆ 03 86 81 57 42

Agri. divers

01 - Vds charrue Huard QR65T + broyeur Law ; pailleuse portée Jeulin ; herse rotative Kuhn 3m50 rouleau packer
✆ 04 74 25 45 63

01 - Vds remorque pour 4x4 ou tracteur Ch 1000 kgs roues 185HR14 ridelles 1 essieu basculante carte grise bé 1300 E + remorque bois ch. fer 2,5T px 500 E
✆ 06 80 01 53 34

25 - Achète javeleuse, lieuse, batteuse, anciennes rouloeau en fer, charrues anciens.
✆ 06 65 03 59 63

26 - VDS REMORQUE ELEVATRICE GV46 DEVES MONOCOQUE + SEMOIR KUHN PLANTER 2.5 RANGS MICRO TBE
✆ 0680678164

38 - Vds cause arrêt séchoir noix à gaz type SN603, 6 m3 tout équipé, TBE : 2500 E HT.
✆ 06 15 88 15 24
04 76 65 48 01

38 - Cherche andaineur + semoir à grain 3 m.
✆ 06 08 32 95 59

58 - VENDS combiné semis 2003 Pottinger 3 m., - brabant 1998, 4 fers Grég. Bess., - crop Quivogne 1994, 20 disques, - faucheuse Taarup 1992, 2 m., - presse BR Carraro 1991, - broyeur 2009, 4.60 m. (réf. 2601)
✆ 06 79 90 32 34

70 - Achète Presses BR Krone KR110 - KR125 - KR130, Carraro, Claas 34-44-46-42-62, Deutz Fahr GP220 - GP230, Welger RP12 - RP200 - RP202.
✆ 06 83 59 05 70

71 - Vds Renault Ares 826RZ, an. 2003, 178CV, BV32/32, cab. et pont av. susp., pns neufs ou en état.
✆ 06 75 69 62 04

71 - Vds épareuses Orsi CR500, 4,50 m, rotor, 1,20 m, pivot Rousseau Méga45, bras 4,50 m, rotor 1,20 m.
✆ 03 85 26 00 67

71 - Vds tonne lisier, 7.000 l, Joskin, 2003, bras pompage, broyeur, prairie, khun, 2,80 m, 28 marteau.
✆ 03 85 26 00 67

71 - Achète presse MD ; semoir à maïs Nodet.
✆ 06 38 89 86 26

74 - Vds fendeuse à bois 20 tonnes (1,50 m) tbé 2200 euros + R21 ess. pour pièces 150 euros.
✆ 04 50 60 42 55

74 - Vends cuve de fabrication 1500 litres en cuivre chauffe au gaz, moteur brasseur récent, soutirage par dessous, très bon état.
✆ 06 09 65 47 53

84 - Vds rotavator 2,55m, covercrops 20-24-36 dis., chisels, épandeurs engrais dble dis., charrues nonstop 2-3-4-5 socs, décompacteur 6 d. Durou, semoirs 2,5m -3 et 4m
✆ 04 66 24 26 11

89 - VENDS pulvérisateur Rau, 3 800 l., 28 m., toutes options, - batteuse Axial Flo 2388, 2003, - tracteurs New Holland G170, 1997, 6 357 h, - Case 7220, pro, 1997, 5 616 h. (réf. 2806)
✆ 03 86 88 42 87

89 - VENDS élévateur 9 m. vis en auge, - faucheuse MF, - becs à tournesol, - soleil Rémy, - pulvé 12 m. (réf. 2803)
✆ 03 86 75 25 46

Véhicule

Utilitaire

21 - Cause décès ,VENDS kangoo 1.2 16 v, neuf, 5 000kms, tva récupérable 8 800 euros TTC (réf. 2805)
✆ 06 73 68 78 70

69 - Kangoo DCI 70 cv., CTTE, 2006, attelage, galerie, révisé, distribution OK, garage.
✆ 06 07 74 89 24

69 - Vds Master 120 bétaillère caisse neuve tout alu 3,20 2006, 151000 kms révisé garage.
✆ 06 07 74 89 24

Tourisme

39 - Vds départ 70. 307 HDI sport couleur bleu 5 ptes 90 ch 68 000 Km att remorque clim auto régul et limitateur de vitesse 4 pneus neufs première main non fumeur bon état entretien garage 9 500 euros à déb.
✆ 06 77 89 31 63

42 - Vds Nissan Terrrano II, 4x4 de 1998, 2,7 TDI, long, bon état général
✆ 06.75.23.95.36

58 - VENDS 207 Sport 3 portes Diesel, toutes options, 101 000 kms, année 2008, bon état, prix : 11 000 euros à débattre, - 306 XR DT, 153 300 kms, année 94, bon état, prix: 4 000 euros à débattre. (réf. 270A)
✆ 06 80 31 71 55

69 - Vends Laguna 3 Expression DCI 150 20000 kms 03/12/07 très bon état 15500 euros.
✆ 06 03 62 88 41

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille bottes rondes
✆ 06 82 66 95 17

42 - recherche presse balles rondes 120x120 rouleaux ou barettes ensil. NH 4905 2205 claas 685 690
✆ 06 23 19 33 18

42 - Vds foin sur pied Savigneux (42) environ 3 ha, prix à débattre
✆ 06 85 44 93 43
après 18 heures

69 - Vends paille moisson 2011 balles rondes diam : 150.
✆ 06 03 67 03 99

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ 03 84 32 30 91
ou 06 86 08 38 02

Fourrage

19 - Vends Foin de montagne.
✆ 06 02 06 69 14

Paille

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

Pépinière

69 - Vds plants de poireaux : GAEC Duchamp - 330 rue du Rhône - 69 Solaize.
✆ 04 78 02 93 57
ou 06 12 34 36 01

Propriété

21 - DIJON - Loue à pers. sérieuse Chambre meublée 15m2 indépend, park, prox gare, 250 euros cc.
✆ 03 80 42 85 88

Terrain

84 - Cherche truffière à entretenir et cavé ou creusé
✆ 06 10 19 07 60

89 - VENDS une parcelle terres agricoles 14 ha 87 a (louée fin 2013) St Maurice Riches Hommes - La Chaume (réf. 2603)
✆ 03 86 96 89 83
03 86 64 06 24

Location

Agricole

26 - loue gîte rural en Drôme des collines ds ancienne ferme piscine 350 euros la semaine juillet aout
✆ 06 70 35 26 23

Autre

19 - GÎTE 4 pers. en Corrèze aux portes du Lot et de Dordogne, nomb. équip. + sites; 300 euros/semaine.
✆ 05 55 85 90 77

Offre

Emploi

01 - Recherche ouvrier polyvalent de scierie cariste manutention unité lattes
✆ 04 74 38 57 55

PROFIL+ www.profilplus.fr
DK PNEUS

Société spécialiste de la vente et la pose de pneus VL/PL/AG implantée sur le Nord-Est de la France,

RECHERCHE À DIJON (21)
1 TECHNICO COMMERCIAL
PNEUS AGRAIRES (H/F)

Sous la responsabilité du chef d'agence, vous prospecterez notre clientèle d'agriculteurs et vous serez chargé de la maintenance des pneumatiques (montages, dépannages…)
Connaissance du milieu agricole et permis B exigés.
Salaire fixe + primes.

Merci de transmettre votre candidature par courrier à :
PROFIL + DK PNEUS: Service du Personnel – BP 90189
68004 COLMAR Cedex Ou par mail : personnel@dkpneus.fr

01 - Expl. laitière à St André sur Vieux Jonc cherche salarié rplt congé mat. de sept. à déc.
✆ 04 74 52 74 51

69 - Rég. Beaujolais, recherche chauffeur tracteur et vendangeurs (euses) pour deuxième quinzaine août env. 9 jours.
✆ 04 74 03 48 79

69 - Exp. vaches chèvres, cherche de suite ouvrier polyvalent, traite alimentation.
✆ 04 72 24 52 86
ou 06 12 78 37 94

69 - Viticulteur Beaujolais cherche vendangeurs «euses» aux environs du 17/8/11, nourris logés.
✆ 04 74 69 66 30
06 87 42 10 01

69 - Ferme expérimentale grandes cultures recherche chauffeur tracteur du CDD 2 mois dès que possible, s'adresser au : CREAS Bât M1 - BP 508 69125 Lyon St Exupéry Aéroport.
✆ 04 72 23 80 85

73 - Recherche salarié formation agri-viti exp. prof. ds secteur pépin viti, pr seconder chef expl. motivé et responsable, rem. selon prise de responsabilité.
✆ 04 79 28 64 75
ou 06 08 24 05 34

74 - GE bas Chablais, 2 exploit. lait, cherche salarié polyvalent CDI 35 H.
✆ 06 81 14 43 40

Demande

Emploi

71 - Jeune homme, ayant grande expérience et étant sérieux et motivé, recherche CDI pour long terme. Si intéressé, contacter le
✆ 06 49 19 05 23

Offre

Service

01 - Effectue pressage haute densité 120x90 prix 6,50 ¤ la botte, possibilité de mise en tas + 1,5 E
✆ 06.61.52.27.99. ou 06.75.62.69.72

Abonnement Terres de Bourgogne

Chaque vendredi dans votre boîte à lettre





☐ Je m'abonne pour 1 an
à Terres de Bourgogne 95 €
et son supplément Direct Affaire 30 €
◯ 1 revue RÉUSSIR de mon choix*
Total

☐ Je m'abonne pour 2 ans
à Terres de Bourgogne 185 €
et son supplément Direct Affaire 60 €
◯ 1 revue RÉUSSIR de mon choix*
Total

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom: Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit: CP: Ville:
Tél:
Fax:
Mobile:
Email: @
Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

ABO2010-1052

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

Mariage

Rencontre

38 - Agriculteur 45 ans non fumeur sérieux renc. F. 35 ans à 50 ans gentille simple pour relation sérieuse et durable.
✆ Ecrire au journal Terre Dauphinoise - BP 2608 - 38036 GRENOBLE Cedex 2 sous la Réf. 2941/01

71 - Agri. 48 ans désire rencontrer agricultrice.
✆ Ecrire à «L'Exploitant Agricole, BP 522, 71010 Mâcon, réf. 637, qui transmettra.

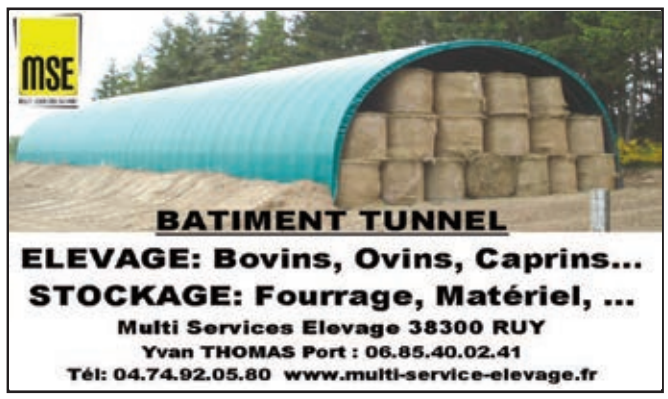
Achat-Vente

Divers

38 - Vends âne de provence avec le croise + vis à grains.
✆ 06 17 08 98 24

55 - Vds 2 pneus Continental 800/65R32 usure 30 %.
✆ 06 81 72 27 85

Bâtiment



Animaux

Bovin

01 - Cause cessation vds VL 46 et 66 terme 07/08/09 CL mère 10000 San. OK
✆ 04.74.51.70.16

07 - Cause retraite, vends troupeau de vaches allaitantes majorité suitées + génisses 2 ans 1 taureau 2 ans 1/2 Blond d'Aquitaine
✆ 04 75 38 81 91

19 - AV Taureaux LIM 18 et 22 mois, hab à l'attache, b. origines, GS (+FCO), livr éventuelle.
✆ 05 55 27 53 94 HR

21 - VENDS dix génisses charolaises HBC pleines, vêlage facile, - vaches avec veaux. EARL Godot Eric. (réf. 25VB2)
✆ 06 81 17 54 49

21 - Elevage Levoyet HB Limousin VEND 2 taureaux adultes RJ reproducteurs 14 mois et 22 mois (réf. 2509)
✆ 03 80 23 68 04

25 - RECHERCHE troupeau maigre pour engraissement. (réf. 270B)
✆ 03 81 50 46 81
06 82 66 55 60

38 - Vds 11 broutards et 10 Laitonnes 10 mois en C2 bio garant. sanitaire non vacciné FCO Isère.
✆ 06 70 59 96 54

42 - Vds taureaux à saillir holstein, montbéliards et brune des Alpes, GO, HD Distribution, liv. ass
✆ 06.89.30.04.69

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, trés bonnes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.
✆ 06 86 85 54 30

69 - Achète bons Broutards Charolais mâles et femelles non OGM - Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

71 - Vds vaches charollaises suitées, gestantes, toutes garanties sanitaires.
✆ 06 28 28 75 47

71 - Vds T. B. repro. charolais, 2 ans, HBC, IBR A, hivernés au pré, TGS + génisses suitées.
✆ 06 07 57 55 40
03 85 24 24 96

Ovin

71 - Vds béliers, agneaux et agnelles charollais, repro., TGS, liv. poss.
✆ 06 73 34 07 96
06 85 13 37 68

74 - Achète brebis pleines, suitées ou réforme, agneaux... paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Equin

39 - Départ 70 vds cheval hongre SF alezan PP 6 ans 1 m 62. Père Totoche du Banney, gentil, débourré prix raisonnable.
✆ 03 84 92 20 80 HR

Chien

38 - Chiots Border 8 sem. parents 822X2 pucés tat. dispo 2 M. 1 F., bon mental père mère extra travail.
✆ 06 19 59 12 91

58 - VENDS chiot Border collie 2 mois, mâle, tricolore, fort potentiel, trav. mère, tat. 2PME726. (2804)
✆ 03 86 22 62 50

71 - Vds chiots Beaucerons, travail troupeaux ovins, dispo, gros gabarit, M. 250.33490.
✆ 06 28 02 40 31
ou 03 85 92 62 03

71 - Vds chiots f. petits bergers des Pyrénées, puces, vac., parents visibles, m. 250269799036125.
✆ 06 75 67 00 71

89 - VENDS chiots Beauceron 3 mâles, mère tatouée 2 BWJ 573 pur race. (réf. 2801)
✆ 03 86 32 20 52

Viticulture

Vendanges

69 - LETRA CH vendangeurs-euses env 10j vers le 20 août non nourris non logé
✆ 06 45 15 37 92

69 - Ch chauffeurs-porteurs vendangeurs (euses) env 25 août- nourris logés Salaire préfectoral
✆ 06 70 06 76 92

69 - Ch vendangeurs nourris logés p. 10 jrs, env 20 août.
✆ 04 74 71 86 60
ou 06 75 41 23 15
ou 06 07 01 39 32

69 - Beaujolais cherche vendangeurs nourri logé env 20 août - Goujon Louis 69640 Denicé.
✆ 04 74 67 30 17 HR

69 - Recherche vendangeurs/euses, env 20 août, nourris logés pour 8 à 9 jours + porteurs hotte.
✆ 06 23 19 13 82

71 - Cherche vendangeurs env. 20 août, nourri midi, salaire préfectoral 71.
✆ 06 31 68 41 51
ou 03 85 51 23 77

Travail à façon

ETA POISSENOT BERNARD
A votre service pour toutes moissons - Tous secteurs
Avec MB neuve
Tél. : 06 84 36 85 18

E.T.A. disponible pour
Pressage haute densité (format : 120/90)
Tous fourrages
travail soigné
Tel. 06 88 34 92 43

petitesannonces
Votre PETITE ANNONCE doit nous parvenir avant le lundi 12h00
par fax 03 80 70 08 02
ou tél 03 80 78 90 40
Terres de Bourgogne

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Dijon en date du 6 juin 2011, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : BRYCORAD
SIEGE SOCIAL : 7, rue du Transval, Dijon (Côte d'Or)
OBJET : Acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux mêmes. La disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisitions, échanges, apports ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros
GERANCE :
- Julien BRY, demeurant 15 rue des Bénédictins, Talant (Côte d'Or),
- François Jérôme COLAS, demeurant 21 chemin de la carriere Bacquin, DIJON (Côte d'Or),
AGREMENT DES CESSIONS :
Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.
Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet ou Le gérant

AL21286559

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Quétigny le 23/05/2011 enregistré au Service des Impôts des entreprises de Dijon Nord le 21/06/2011 Bordereau n° 2011/889 Case n° 2, il a été constitué une Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée PHARMACIE GRAND QUETIGNY, dont le siège social est Centre Commercial Carrefour, avenue de Bourgogne, 21800 Quétigny, au capital de 10.000 €, une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Dijon, ayant pour objet : l'exercice en commun par ses membres ou certains d'entre eux de la profession de pharmacien d'officine ; la création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie sise en France et présentement l'officine de pharmacie sise à Quétigny (21800), Centre Commercial Carrefour, avenue de Bourgogne en ce compris toutes activités accessoires autorisées.
La société peut en outre accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié ou à tout patrimoine social de nature à favoriser son extension ou son développement, sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux activités accessoires autorisées aux pharmaciens exploitant une officine.
Les gérants sont Mr Thomas DUCRET demeurant à Lantenay (21370), 8 rue des Martyrs de la Résistance et Mr Arnaud DURAND demeurant à Lyon (69002), 34 rue Victor Hugo.
Pour avis. L'un des gérants

AL21286558

ADDITIF

Dans l'annonce n° 21276540 concernant JBC CHIMIE parue le 08/07/2011 il est souhaitable d'y ajouter les mentions ci-dessous : **Admission aux Assemblées et droit de votes : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, chaque action donne droit à une voix.**

AL21286555

MODIFICATION DE CAPITAL

PHARMACIE DES COUSIS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 304.898,03 Euros
Siège Social : Quétigny (21800)
6 Place Centrale
R.C.S. Dijon 387 864 119

Réduction de capital
L'assemblée générale extraordinaire des associés par décision du 08 juin 2011 a décidé de réduire le capital social de 304.898,03 euros à 203.213,88 euros par rachat de 667 parts sociales d'un montant
nominal de 152,456 au prix unitaire de 450,00€.
Cette décision, non motivée par des pertes, a été prise notamment sous la condition suspensive de
l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux.
Le dépôt au greffe interviendra à l'issue de la présente insertion.
Pour avis et mention
Les gérantes

AL21286557

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

PREFECTURE DE LA COTE D'OR

Arrêté portant constat de franchissement de seuils entraînant le déclenchement de mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du territoire du département de la côte d'or et des mesures générales de restriction sur l'ensemble du territoire de la côte d'or

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral cadre du 15 juin 2010 en vue de la préservation de la ressource en eau, un nouvel arrêté préfectoral portant constat de franchissement de seuils entraînant le déclenchement de mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du territoire du département de la Côte d'Or et des mesures générales de restriction sur l'ensemble du territoire, a été signé le 8 juillet 2011.
- Le dépassement du seuil d'alerte a été constaté sur les sous-bassins
n°3 Vingeanne, n°4 Bèze-Albane, n°6 bis Bièvre, n°9 Ouche amont-Suzon Vandenesse et n°9 bis Ouche aval.
- Le dépassement du seuil de crise a été constaté sur les sous bassins
n°6 Vouge, n°7 Bouzaise-Lauve-Rhoin-Meuzin, n°8 Dheune-Avant-Dheune, n°10 Arroux-Lacanche, n°12 Brenne-Armançon, n°13 Laignes-Petite Laignes, n°14 Seine et n°15 Ource-Aube.
- Le dépassement du seuil de crise renforcée a été constaté sur les sous bassins
n°2 Tille amont-Ignon-Venelle, n°5 Norges-Tille aval et n°11 Serein-Argentalet-Romanée-Tournesac-Vernidard.
En conséquence, dans ces sous-bassins sont applicables, en fonction du seuil franchi (alerte, crise, crise renforcée), les mesures de restriction en matière d'irrigation agricole, d'usages industriels, d'arrosage de golfs, de vidange et de remplissage des étangs et des autres prélèvements en rivière, prévues à l'article 6.1 de l'arrêté cadre précité.
D'autre part, les mesures générales de restriction prévues à l'article 6-2 de l'arrêté cadre du 15 juin 2010 et concernant l'ensemble de la population s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Or.
Les arrêtés sont consultables soit en mairies, soit à la préfecture ,Ài direction départementale des territoires, ou sur le site internet de la direction départementale des territoires : http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr.

AL21286560

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL POIGNOT

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 40.000 €
Siège Social : 21 rue Mercusot
21540 Sombernon
R.C.S. : Dijon 453 114 860

Aux termes d'une délibération en date du 10 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 21 rue d'Avau 21540 Blaisy Bas au 21 rue Mercusot 21540 Sombernon,ce à compter rétroactivement du 28 février 2011 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Gérance

AL21286552

SCI AULA

SCI au capital de 250.000,00€
Siège social : Dijon (21000)
40, rue Marceau
SIREN : 452 620 743

Par assemblée en date du 1er juillet 2011, le siège social a été transféré à : Val Suzon (21121), 1, route de Sombernon, à compter du 1er juillet 2011. L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié,
Pour avis, la gérance.

AL21286553

ANNONCES LEGALES
Tél : 03 80 78 90 42
Fax: 03 80 70 08 02
Mail : legales@terres-de-bourgogne.net

NOMINATION

FIDAL
Société d'avocats
17 C rue Alain Savary
25000 Besançon

ETOILE 21 VÉHICULES INDUSTRIELS

SAS au capital de 300.000 euros
Siège social : 1 bis rue Gay Lussac
21300 Chenôve
RCS Dijon 398.086.892

Suivant délibérations de l'assemblée générale du 28 juin 2011, il a été décidé de nommer le Cabinet SOFIGEC AUDIT, 37 rue Jean de la Fontaine à Belfort (90000) en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Geoffroy Conversy, domicilié 6 A avenue Gambetta à Montbeliard (25200) en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant à compter de ce jour.
Pour avis

AL21286561

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP GUILARD - CONVERS - PÉRÉ
Notaires Associés à Dijon,
7 Bd de Brosses
Successeurs de Pierre Marion

SCI «BERMAR»

Capital de 15.244 €
Siège social : Vougeot (21), 1 bis, rue du Moulin
RCS Dijon n°410 803 019.

Suivant acte reçu par Me Sylvain CONVERS, le 07/06/2011, M. Bernard Barbe a démissionné de ses fonctions de gérant, ce qui a été accepté par les associés.
Mme Sandrine Lampin dt à Vougeot (21), 1 bis rue Moulin et Mlle Christelle BARBE dt à Gevrey Chambertin (21), 11 rue Gaizot, ont été nommées co-gérantes à cpter du 07/06/2011.
Dépôt légal au RCS de Dijon

SCI NUITONN

Capital : 2.000 €
Siège social : Vougeot (21), 1 bis rue du Moulin
RCS Beaune, n°438 012 924.

Suivant acte reçu par Me Sylvain CONVERS, le 07/06/2011, M. Bernard Barbe a démissionné de ses fonctions de gérant, ce qui a été accepté par les associés.
Mme Sandrine Lampin dt à Vougeot (21), 1 bis rue Moulin et Mlle Christelle Barbe dt à Gevrey Chambertin (21), 11 rue Gaizot, ont été nommées co-gérantes à cpter du 07/06/2011.
Dépôt légal au RCS de Beaune

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES PLANTES

Capital : 9.146,94 €
Siège social : Vougeot(21), 1 bis rue du Moulin
RCS Dijon n°384 409 538.

Suivant acte reçu par Me Sylvain CONVERS, le 07/06/2011, M. Bernard Barbe a démissionné de ses fonctions de gérant, ce qui a été accepté par les associés.
Mme Sandrine Lampin dt à Vougeot (21), 1 bis rue Moulin et Mlle Christelle Barbe dt à Gevrey Chambertin (21), 11 rue Gaizot, ont été nommées co-gérantes à cpter du 07/06/2011.
Dépôt légal au RCS de Dijon
Pour avis et mention
Maître Sylvain CONVERS»

AL21286564

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

DANIELSON EQUIPEMENT

SA au capital de 120 000 euros
Siège social
Zone Industrielle
58470 Magny-Cours
344 153 150 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2011 les mentions ci-après à publier concernant le Commissaire aux comptes titulaire de la société.
Ancienne mention : Cabinet Cottet 17, rue de Wagram - 75000 Paris.
Nouvelle mention : Cod Audit Conseil, 1 rue des Haras - 58340 Cercy la Tour.
Pour avis, le conseil d'administration

AL58286650

EARL DU GRAND CROT

La Grande Brosse - 58220 Donzy
Au capital de 206 700 euros
RCS Nevers : 492 766 654

Complément du siège social
Par acte sous seing privé en date du 15 juin 2011,l'adresse du siège social a été complétée comme suit : 1 Rue des Jonquilles, La Grande Brosse,58220 Donzy
Pour avis, la gérance

AL58286633

AMBULANCE 58

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €
Siège social : 34, rue d'Estutt de Tracy, 58000 Nevers
408 433 811 RCS Nevers

Aux termes d'une décision du 1er juillet 2011, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à compter du 11 juillet 2011 à l'activité de taxi et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL58286648

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination :BFL
Sigle : BFL
Objet social : Location de biens immobiliers
Siège social :
9 Avenue Pierre Bérégovoy, 58000 Nevers
Capital : 100 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Thomas Dunoyer, demeurant Le Magny - 71400 La Celle en Morvan
Immatriculation au RCS de Nevers

AL58286654

Par acte SSP du 01/07/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination :PADUN
Sigle : PADUN
Objet social : Location de biens immobiliers
Siège social :9 Avenue Pierre Bérégovoy, 58000 Nevers
Capital : 100 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Pierre-Antoine Dunoyer, demeurant, Le Magny - 71400 La Celle en Morvan
Immatriculation au RCS de Nevers

AL58286655

Par acte SSP du 18/05/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
TECHNO PIEUX SURY
Objet social : Tous travaux susceptibles d'assurer l'ancrage et/la consolidation dans le sol d'un ouvrage construit ou à construire, tous travaux de pose/enfoncement de pieux vissés à diverses fins, tous travaux de terrassement
Siège social :
Sury, 58270 Saint Jean aux Amognes
Capital : 10000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M Olivier Milliet de Faverges, demeurant à Sury, 58270 Saint Jean aux Amognes, et M Ludovic de Faverges, demeurant à Sury, 58270 Saint Jean aux Amognes
Immatriculation au RCS de Nevers.

AL58286634

DISSOLUTION LIQUIDATION

Office Notarial Béguin et Arcangeli-Zerr
Notaires associés à Clamecy (58)

Dissolution
I - D'un procès-verbal du 29 juin 2011, enregistré à Nevers le 07/07/2011, bord. 2011/857, case 2, il ressort :
- la société «CASSI'MODE», dont le siège est à Clamecy (58500), 15, rue du Grand Marché, au capital de 9 146,94 €, immatriculée au RCS de Nevers n° 402 413 009 est dissoute avec effet du 30 juin 2010 (dissolution anticipée par les associés),
- la gérance assumée par Mme Nicole Rigout a pris fin à la même date,
- les fonctions de liquidateur sont assurées à compter de la même date par Mme Nicole Rigout, demeurant 13 Résidence du Parc - 58530 Brèves,
- la correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés à Mme Nicole Rigout, 13 Résidence du Parc - 58530 Brèves,
- les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers (58)
II - La constitution de la société a été publiée dans le journal d'annonces légales «Journal du Centre» du 21/09/1995.
Pour avis et mention
Me ARCANGELI-ZERR

AL58286649

FLAMBOIS SARL au capital fixe de 5000 euros. Impasse des Petits Près 58200 Saint-Père. RCS Nevers 522176858 . A compter A.G.E du 01-07-2011: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Démission de la gérance: Gauguier Stéphanie . Liquidateur durée liquidation: Gauguier Norbert, Les Naudeaux, 18240 Savigny-en-Sancerre. Siège liquidation : siège social. Mention au RCS Nevers.

AL58286631

MODIFICATION DE CAPITAL

NIVERNEL

Société par actions simplifiée
au capital de 4 864 630 euros
Siège social
7 rue du 13ème de Ligne
58022 Nevers
493 716 625 RCS Nevers

Suivant décision en date du 17.06.2011, l'associé unique de la société a :
- augmenté le capital social de 1 000 000 € pour le porter de 4 864 630 € à 5 864 630 € par création et émission de 100 000 actions de 10 € chacune de valeur nominale et a modifié en conséquence l'article 6 «Capital social» des statuts.
Mentions et dépôts seront effectués au RCS de Nevers.

AL58286652

NON DISSOLUTION

AUTO MOTO ECOLE MORGAN

EURL au capital de 1.500 euros
Siège social : 71 place de la mairie,
58390 Dornes
490951167 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 22 juin 2011, l'assemblée générale ordinaire des associés de l'EURL Auto Moto Ecole Morgan a décidé de la non dissolution de la société, par application de l'article L 223, du code du commerce.
Modification au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérante.

AL58286585

IMMOBILIERE SAINT PIERROISE

SARL au capital de 5000 euros
26 et 28 rue de Paris
58240 Saint Pierre le Moutier

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2010, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, ont été décidé de ne pas dissoudre la société.
Le dépôt légale sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le représentant légal.

AL58286622

TRANSFERT DE SIÈGE

SAS PAUMAË

Par décisions des associés, en A.G.E. du 07 juillet 2011 :
Le siège social est transféré, à dater du 07/07/2011, du 12 Bd Pierre de Coubertin à Cosne sur Loire (Nièvre) au : Parc d'activités du Val de Loire, rue des Cordeliers à Cosne sur Loire (Nièvre).
Pour avis . Le président, Franck PHILY

AL58286644

LOPES VIEIRA PÈRE ET FILS

SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 23 Rue Principale
58180 Marzy
Nevers B 410 631 865

Aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2011,L'assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Lopes Vieira Père et Fils a décidé de
transférer le siège social du 23 Rue Principale, 58180 Marzy au 4 Rue de Loire 58180 Marzy

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (11/056)
Terres-Prés:
32 ha 27 a 81 ca
- Champ de la garenne: E-1051-1052(*)-1053(*) - Le chatelet: ZA-29[14] - Pres du chatelet: E-1040-1041-2080
Cmne de CHAULGNES (11/057)
Prés-Sols Bâtiment d'exploitation:
3 ha 08 a 41 ca
- La chapotte: F-898[399]-899
Cmne de MURLIN (11/074)
Terres-Prés:
4 ha 86 a 16 ca
- Le bourg: B-225-610[216](B)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/08/2011 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 6, rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58286656

et de modifier la dénomination sociale de Lopes Vieira Père et Fils en Lopes Vieira, à compter du 01 Juillet 2011, et de modifier en conséquence les articles 3 et 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL58286612

BAMBOO

SAS au capital de 668 300 euros
Siège social : RN 7
Le Grand Champ
58200 Cosne Cours sur Loire
513 875 757 RCS Nevers

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2011, l'associé unique décide de transférer le siège social de la société au 80, boulevard du Mandinet, Lognes, 77432 Marne la Vallée cedex 2 et ce à compter du 28 juin 2011.
Dépôt légal au RCS de Meaux désormais compétent.

AL58286657

NOMINATION

ETABLISSEMENT JM RESSAT S.A.R.L

Société A Responsabilité Limitée
au Capital de 77 300 €.
Siège Social :Champ Chevrier,
58240 Chantenay Saint Imbert
R.C.S. Nevers 429 641 897, 2000 B 424

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 30/06/2011, il résulte que :
Monsieur Cecotti Thierry, Aux Arramous, BAT A, 32600 Lias, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
La SA Comptafrance, Parc d'activité de l'Aéroport ,Ai 18000 - Bourges, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.
Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis, la Gérance.

AL58286602

ANNONCES LEGALES
Tél : **03 80 78 90 42** - Fax: **03 80 70 08 02**
Mail : **legales@terres-de-bourgogne.net**

SOCIETE NIVERNAISE DE METALLURGIE -SONIMETAL

S.A.S au capital de 381.122 €
Siège social : « Les Glénons»,
58260 La Machine
RCS Nevers B 348 910 696

L' AG du 30/06/2011 a nommé comme Président pour une durée illimitée à compter du 01/07/2011, Mr Daniel DECOMBE, demeurant 19 rue des Hortensias, 58000 Saint Eloi, en remplacement de Mr Claude PABOUDJIAN.

AL58286636

POURSUITE D'ACTIVITÉ

SICAGEMAC
Route de Saint Saulge
58800 Corbigny

Les associés de la SICAGEMAC ont élu lors de l'Assemblée générale du 23 juin 2011, les administrateurs suivants :
Derruette Georges, Ducrot Jean-François, Meunier Alain,Troccon Bernard, élus pour 3 ans.
Lors de cette assemblée, la majorité des deux tiers n'ayant pas été atteinte, la SICAGEMAC continue de plein droit son activité.

AL58286651

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

PONGE PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 160 000 euros
Siège social : Le Bourg
58420 Guipy
325 843 050 RCS Nevers

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 mars 2011, il a été décidé de nommer, à compter du 1er avril 2011, Monsieur Sébastien Ponge demeurant à Saxy Bourdon (58) Pornat, en qualité de nouveau gérant en remplacement de Monsieur Gérard Ponge, démissionnaire.
Pour avis,
La Gérance

AL58286643

EARL BLANDIN

Chitry Montsabot
58190 Neuffontaines
Capital social : 430.100 euros
RCS Nevers - 489.991.869

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 2011 à effet du 1er juillet 2011, il a été procédé à l'entrée de M. Eric Blandin, nouveau gérant, demeurant Chitry Montsabot - 58190 Neuffontaines.
M. Roger Blandin, domicilié à la même adresse cesse d'être gérant le 1er juillet 2011.
Pour avis, le gérant

AL58286621

MAGNY DISCO

SARL au capital de 1000 €
Siège social:32 route du circuit, 58490 Saint Parize le Châtel
528 457 328 RCS Nevers

L'AGO du 18/06/2011 a nommé en qualité de gérant M Jean-Luc Dallemagne demeurant 12 rue du 11 novembre 1918 - 87260 Saint Paul en remplacement de M Christian Vallet, à compter du 18/06/2011.
Modification au RCS de Nevers

AL58286630

I.N.V. SOLIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 €uros
Ayant son siège social Domaine
de la Bourdillerie à 58330 Bona
Immatriculée au R.C.S. de Nevers
sous le n° B 519 002 943

Aux termes d'un acte sous-seings privés en date du 22 Juin 2011, il a été décidé de nommer en qualité de nouveau gérant :
Monsieur Xavier Lorigny né le 30 octobre 1971 à Orléans (45), demeurant 261, route de Marmain, 45150, Ouvrouer les Champs en remplacement de Monsieur Philippe Ciret
Pour avis

AL58286632

CESSION

Etude de Maître
Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre)

Suivant acte reçu par Maître Gauthron, notaire à Guérigny (Nièvre), le 30 juin 2011, enregistré au Pôle départemental d'enregistrement de Nevers le 06 juillet 2011, Bordereau n°2011/884, Case n°1, extrait 2050.
Monsieur Michel GUILLAUME, artisan serrurier et Madame Michèle, Marie, Thérèse JUSTE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Prémery (58700), route de Lurcy le Bourg, Siden n°7, ont cédé à:
Monsieur David GOMEZ, artisan serrurier et Madame Albanne CLEMENT, dessinatrice, son épouse, demeurant ensemble à Poiseux (58130), Mauvron, un fonds artisanal de serrurerie, métallerie, travaux publics et du bâtiment, réparation de véhicules, exploité à Prémery (58700), 7, Route de Nolay, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro SIREN 721.873.107 (72 A 310), moyennant le prix de 23 722,00 euros (vingt-trois mille sept cent vingt-deux euros) payé comptant. L'entrée en jouissance a été fixée au 01 juillet 2011.
Les oppositions seront reçues à l'étude de Me Jean-Paul Gauthron, notaire à Guérigny, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour unique insertion.
JP GAUTHRON, notaire

AL58286642

VENTE

OFFICE NOTARIAL DE CLAMECY (58500)

Par acte de Me ARCANGELI ZERR du 01/07/2011, enregistré à Nevers le 04 juillet 2011 Bord 2011/861, case 2, a été constatée la vente par Mr Michel MAUGRAS et Mme Marie-France VACHER, son épouse, demeurant à Brassy (58) au profit de L' E.U.R.L. «GARAGE DU MORVAN» au capital de 3000 €, siège social à Ouroux en Morvan (58230) Poirot Dessus, Siren 532 820 776
d'un fonds de commerce garage, station service, achat, vente, réparation de véhicules
Prix : 75 000 €
Date d'entrée en jouissance: 1/07/2011
Oppositions chez le Notaire dans les 10 jours



01	St Jean sur Veyle	03 85 36 35 51	28	Chartres	02 37 88 26 00	64	Sallespisse	05 59 67 21 84
02	Urvillers	03 23 65 00 40	32	Mirande	05 62 65 95 09	72	Arçonnay (Alençon)	02 33 82 61 00
10	Fouchères	03 25 40 76 17	43	Langeac (Mazeyrat)	04 71 77 11 18	88	Houécourt	03 29 94 90 82
12	Naucelle Gare	05 65 78 29 06	49	Andrezé	02 41 58 80 77	B1	Belgique Scry - Tinlot	0 85 51 29 45
16	Montbron	05 45 23 11 45	50	Sourdeval	02 33 49 80 01	B2	Belgique Poperinge	0 57 33 52 84
22	Loudéac	02 96 66 46 35	53	Chateau Gontier (AZÉ)	02 43 07 41 26			
23	Crocq	05 55 67 45 27	58	Chantenay st Imbert	03 86 38 16 39		www.agram.fr	

suivants l'insertion ou la publicité au BODACC.
Pour Insertion.
Maître ARCANGELI ZERR.

AL58286653

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

Société civile professionnelle «SCP Jacky Bannwarth et Laurent Topin notaires associés» Maligny (89800), 96 grande rue

Avis est donné de la transformation, aux termes d'un acte reçu par Me Laurent Topin, notaire à Maligny, le 1er juillet 2011, de la SCEA Goublot-Longhi en EARL, sans création d'un être moral nouveau, et de l'adoption comme nouvelle dénomination de Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Goublot-Longhi par abréviation «EARL Goublot-Longhi» étant précisé que le siège, l'objet, le capital et la durée sont inchangés.
Ancienne mention :
Dénomination : SCEA Goublot-Longhi
Nouvelle mention :
Dénomination : EARL Goublot-Longhi
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis et mention
Me Laurent Topin, notaire

AL89286650

CEYLIN MEUBLE

SARL au capital de 10000 €
Siège social: 8 rue des Noues Bouchardes, 89100 Sens
B 524489143 RCS Sens

L'AGE du 06/07/2011 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : Salon de thé avec espace fumoir pour chicha.
Modification au RCS de Sens

AL89286574

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître MILLERON Laurent , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Laurent MILLERON et Bertrand HALATRE, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à MALESHERBES, (45331), 6 rue du Capitaine Lelièvre , le 1er juillet 2011, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution de l'intégralité des biens meubles et immeubles en faveur du survivant par :
Monsieur Alain Paul GIRARD, Retraité, et Madame Béatrice Louise VERGEZAC, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à COLLEMIERS (89100), 26 rue GIRAULT,
Nés savoir :
Monsieur GIRARD à CHOISY-LE-ROI (94600) le 5 août 1950,
Madame VERGEZAC à PARIS 1ER Arrondissement (75001) le 10 avril 1947, Mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CRETEIL (94000), le 23 décembre 1972.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
Monsieur est de nationalité Français.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL89286651

AVIS DE CONSTITUTION

www.statutsonline.com
Par acte SSP du 18/06/2011 à Tonnerre, il a été constitué une SARL
Dénomination : LE BOUCHON D'EPINEUIL
Objet :café, bar, restaurant, hôtel, restauration rapide et à emporter, achat vente produits régionaux et alimentaires
Siège :12 rue St Pierre 89700 Tonnerre
apital :1000 €
Gérant :M Marques Jean Christophe av. Aristide Briand 89700 Tonnerre nommé pour une durée indéterminée.
Durée :99 ans à dater de l'immatriculation au RCS de Auxerre.

AL89286643

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ST MARTIN DES CHAMPS: Divers prés, terres et bois taillis
39 ha 22 a 37 ca - Champ des chailloux: ME-123-198- Champ du cormier d en bas: MD-274 - Champ du cormier d en haut: MD-268 - La maillardrie: ME-263- Le grand pre: ME-192-269-270-308-312- Le pays aux pommes: MD-275 - Les crots luseaux: MD-415 - Les grandes perches: MD-266 - Les maziolles: MD-270 - Les sept arpents: ME-124- Moulin frat: ME-238
41 ha 31 a 66 ca - Champ bazin: MK-186 - Champ boison: MD-305-306 - Champ de l ane: ME-129- Champ de lalande: ME-168-216- Champs blanchards: MK-161 - Grand champ des nollets: ME-130 - La folie: MK-185 - La grand grange: ME-128-202- Les maisons hautes: MK-184 - Les sept arpents: ME-199- Pre de lalande: MD-295 - Pre de patin: MD-303
7 ha 65 a 95 ca - Champ boison: MD-607- Champ de mangis: MK-160 - Champs des nollets: MK-158-159
1 ha 66 a 87 ca - La maillardrie: ME-114 - Pre de lalande: MD-296 - Queue des regains: MD-193-197
ST MARTIN DES CHAMPS(89), Terre à louer par bail SAFER d'une durée d'une année : 1 ha 12 a 20 ca - 'Champ des pommiers': MD- 267
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/08/2011 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer 89000 Auxerre, Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL89286656

Etude de Maîtres Patrick LENDAIS, Pierre MASSOL, Notaires à Villeneuve sur Yonne(Yonne) 8 Quai du Commerce.

Suivant acte reçu par Maître Romain Lendais, Notaire de la Société Civile Professionnelle « Patrick Lendais et Pierre Massol », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de Villeneuve sur Yonne(Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 01 juillet 2011, a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : toutes opérations se rapportant à l'acquisition l'exploitation la création la mise ou prise en location-gérance la cession de tous fonds de commerce se rapportant à l'activité de restauration, café, bar, salon d'été ainsi que des murs dans lesquels l'activité est exercée. La détention de franchises.
Dénomination : MAMY ZIMA
Siège social : Sens (89100), 3 Place François Mitterand.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : dix mille euros(10.000,00 EUR).
Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.
L'exercice social commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Le gérant de la société est : Monsieur Mohammed-El-Moncef MOUELHI demeurant à Sens(89100), 10 promenade des champs plaisants.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
Le Notaire.

AL89286653

Par acte SSP du 13/07/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : Stempels & co.
Objet social : distribuer des produits et services à des professionnels et des particuliers
Siège social :lieu dit les Callots, 89350 Champignelles
Capital : 1500 €
Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Jordi van Venrooij, les Callots 89350 Champignelles
Immatriculation au RCS de Auxerre

AL89286648

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 01/07/2011 à Saint Florentin, il a été constitué une S.A.R.L. présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : L'UNIVERS DE LAURE
Siège social : 3 grande Rue, 89600 Saint Florentin
Objet : achats ventes d'objets d'art et insolites, gadgets, objets en tous genres.
Durée : 99 ans.
Capital : 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune.
Gérant : M. Pierre Guerci demeurant 37 avenue Alphand, 94160 Saint Mande
Immatriculation : au RCS de Auxerre.

AL89286649

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière Dénomination : SCI GUYOT SIMIER
Siège Social : Les Guettes FONTETE, 89450 SAINT PERE SOUS VEZELAY
Objet: L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 2, rue de la Cave Pillon, lieudit FONTETTE, 89450 SAINT PERE
Durée : 99 ans
Capital : 1.000 euros
Apports en numéraire : 1.000 euros
Gérance : Madame Aline GUYOT, Les Guettes, FONTETTE, 89450 SAINT PERE SOUS VEZELAY
Cession de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ; cessions à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés Immatrication: au RCS de Auxerre.

AL89286532

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL SOLAIR ELEC

Electricité générale et solaire
Société au capital de 3000 €
Siège : 23 rue Emile Zola
89190 Villeneuve l'Archevêque
RCS de Sens 507 644 839

L'assemblée générale réunie le 30 juin 2011 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté le 30 mai 2011, déchargé M. Olivier Léger de son mandat de liquidateur donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.
Le liquidateur

AL89286570

K-PHIL SARL au capital fixe de 7774.9 euros. 86, rue Emile Zola 89100 Sens. RCS Sens 342474327 . A compter A.G.E du 30-06-2011: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Collas Lionel, 86, rue émile-zola, 89100 Sens. Siège liquidation : siège social. Mention au RCS Sens.

AL89286569

AANDRA LYS

SARL Unipersonnelle à capital variable
au capital de 0 Euro
66 route d'Auxerre, ZI-RN6,
89380 Appoigny
502685928 R.C.S. Auxerre

Par décision du gérant en date du 1 juillet 2008 les Associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, mademoiselle Sandra Busi, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL89286572

NON DISSOLUTION

VERANDARCHE SARL

SARL au capital de 7 622 euros
Siège : 37 Avenue de la Paix
89000 St Georges sur Baulches
453 475 535 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 20 juin 2011, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL89286554

TRANSFERT DE SIÈGE

SAS IT-STARTUP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 340 000,00 Euros
Siège social : 12 Rue de la Fontaine
89210 Mercy
R.C.S : 498914563

Aux termes des délibérations du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 juillet 2011, le siège social de la société SAS IT START UP est transféré du 12 Rue de la Fontaine 89210 Mercy au 69 Boulevard des Canuts 69004 Lyon et ce à compter du 18 juillet 2011 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Le président de la société est Monsieur Jean Rauscher né le 13 avril 1962 et demeurant 25 Boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon.
La société sera désormais immatriculée au RCS de Lyon.
Pour avis.

AL89286548

NOMINATION

APPROVISIONNEMENT GENERAL DE L'ICAUNAIS RURAL - A.G.I.R.

SAS au capital de 156.000 €
Route de Chitry,
89530 Saint Bris le Vineux
347 611 618 RCS Auxerre

L'Associé Unique a, le 1/7/2011, nommé en qualité de Président, M. Didier THIERRY, 16 Rue du Buat à Provins (77160), en remplacement de M. Bernard RIBETTE.

AL89286655

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Aux termes d'une décision du 05/07/2011, les associés de la Sarl Aube Mini Auto au capital de 8001 €, immatriculée au RCS de Sens sous le n° 510785611, dont le siège social est à Pont s/Yonne 89140, RN 6, ont pris acte de la démission de Patrick Gauthier de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.
Pour avis, la gérance.

AL89286652

LE PALAIS

SARL au capital de 7.000 Euros
Siège social:138, rue de la Résistance, 89100 Sens.
484 976 543 R.C.S. Sens

L¬¥assemblée générale du 05/07/2011 a nommé en qualité de Gérant Mme Khezami Chedlia, demeurant 3, rue du Docteur Metivet, 94000 Créteil, en remplacement de M Ben Kraiem Hedi.
Modification au RCS de Sens

AL89286568

CESSION

Par acte SSp en date à Rubelles du 29/06/2011 enregistré au SIE de Sens le 04/07/2011 bordereau 2011/517 case 8 EXT 1711.La société BC MENUISERIE, SAS au capital de 38 197 € dont le siège social est à Soucy (89100), 2 ZA Les Pelletiers, immatriculée au RCS de Sens sous le n° 327814364 représentée par M.Bernard Coquille a cédé à la SOCIETE NOUVELLE BC MENUISERIE, SARL au capital de 7 500 € dont le siège social est à soucy(89100), 2 ZA Les Pelletiers, immatriculée au RCS de Sens sous le n° 533 088 876 représentée par M. Jean Christophe Coache, un fonds artisanal de «menuiserie» sis et exploité à Soucy (89100), 2 ZA les Pelletiers, moyennant le prix de 60 000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/07/2011. les oppositions et toutes correspondances seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé.

AL89286644

Administration, Avocats, Chefs d'Entreprises, Experts-Comptables, Mairies, Officiers Ministériels, Tribunaux
N'hésitez pas à nous confier vos publications légales
Mail : legales@terres-de-bourgogne.net

▶installation

PRI info

Côte d'Or

Il souhaite s'installer…

Ce jeune homme, âgé de 27 ans, est titulaire d'un Bac + 5 dans l'environnement. Après 4 années d'expérience en qualité d'ingénieur, il a engagé une démarche de reconversion et a réalisé un BPREA pour s'installer en élevage caprins, en agriculture biologique, avec transformation et vente directe à la ferme. Il va compléter cette formation par des expériences en exploitation et des formations complémentaires. Il recherche environ 20 ha avec ou sans bâtiment pour s'installer avec sa conjointe en Côte-d'Or ou en Saône et Loire (le RDI est financé par l'Etat). Contacter Corine Garnier-Penning Chambre d'agriculture de Côte d'Or Tél : 03 80 68 67 85

Nièvre

Exploitant cherche repreneur pour fin 2011

Exploitation d'élevage dans le canton de Lormes, 80 ha, parcellaire groupé, bien entretenue. Cheptel allaitant charolais, 50 vaches. Foncier et bâtiment en location, matériel et cheptel à vendre. Pas de maison d'habitation (la gestion du RDI est financée par l'Etat). Pour plus d'information contactez Carole Simon ou Sylvie Simonin au RDI 03 86 93 45 99.

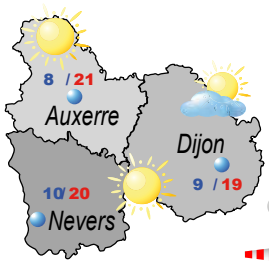
Yonne

Futurs retraités, la Dica est une obligation

Deux ans avant l'âge théorique de votre retraite, en tant que chef d'exploitation, vous avez reçu via la MSA, une Déclaration d'intention de cessation d'activité. 18 mois au plus tard avant la date prévisionnelle de votre cessation d'activité, vous devez renvoyer ce document CERFA à la Chambre d'agriculture (Missions Odsea), que vous ayez un repreneur identifié ou pas. Pour de plus amples informations, contactez Marc Abonnet au 03 86 94 21 95

▶ Prévisions **météo** du 15 au 21 juillet

Vendredi 15 Juillet



Ensoleillé

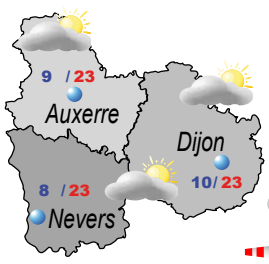
Après dissipation rapide des brumes matinales, le soleil brillera généreusement sur l'ensemble du département.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 20 à 22 °C

Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

St Donald
Soleil : 06:33 - 21:48
Lune : 21:47 - 06:44

Samedi 16 Juillet



Très nuageux

Le ciel sera très nuageux sur l'ensemble du département. avec de rares éclaircies.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 22 à 24 °C

Vents : Nord 10 km/h

Ste Carmen
Soleil : 06:34 - 21:47
Lune : 22:17 - 07:52

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 17 Juillet



Variable

Les conditions météorologiques seront variables sur le département avec nuages, éclaircies et averses.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 20 à 22 °C

Vents : Ouest-Nord-Ouest 10 km/h

Ste Charlotte
Soleil : 06:35 - 21:46
Lune : 22:43 - 08:58

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 au Mercredi 20 Juillet :

averses / averses / ciel de traine

Vents : Ouest-Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 10 à 16 °C T° maxi. : 21 à 23 °C

Jeudi 21 au Dimanche 24 Juillet :

averses / eclaircies / eclaircies / eclaircies

Vents : Nord-Nord-Est à 10 km/h
T° mini. : 13 à 17 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

▶ Sudoku

		5	8			7	6	4
4				1	6			
	8				4		3	
1		6						
		7	1	3	9	2		
						9		7
	2		5				7	
			4	7				1
7	5	1			2	4		

Solution Sudoku

1	2	7	4	3	5	6	9	8
8	3	9	2	1	6	5	7	4
5	6	4	8	9	7	1	2	3
9	7	8	3	2	1	4	6	5
3	5	6	7	8	4	2	1	9
2	4	1	5	6	9	3	8	7
4	8	3	6	7	2	9	5	1
6	1	5	9	4	8	7	3	2
7	9	2	1	5	3	8	4	6

▶ Télévision Sélection du 16 au 22 juillet

Samedi 16

TF1
20.45 Sosie ! Or not sosie ? Divertissement avec Jack Lang, V. Genest, M. Pokora, Philippe Candeloro, Jean-Marie Bigard.
22.30 Spéciale bêtisier.
23.55 New York section criminelle. Série avec Vincent D'Onofrio ⓭.

FRANCE 2
20.35 Fort Boyard. Divertissement présenté par O. Minne, avec Sheryfa Luna, Q. Mosimann, Moundir, Virginie Hocq, Julie Raynaud, etc.
22.20 On n'est pas couché «Best of». Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3
15.20 Passion Provence ★★★. (voir Sélection)
20.35 Famille d'accueil ★★. Série avec Virginie Lemoine, Christian Charmetant. *Sympathique.*
23.45 Chorégies d'Orange «Cavaleria rusticana». Opéra de Mascagni, avec B. Uria Monzon, R. Alagna.

ARTE
20.40 L'aventure humaine «Des cannibales en Europe ?».
21.30 La Traviata. Opéra de Verdi, dirigé par L. Langrée, avec N. Dessay. En direct d'Aix-en-Provence.

M6
20.45 FBI, duo très spécial. Série avec Matthew Bomer, Tim DeKay.
23.55 The unit. Série ⓭.

CANAL +
20.50 Copa America «1/4 de finale».

Dimanche 17

TF1
20.45 Mes amis, mes amours ★★. Comédie (2007) de L. Lévy, avec Vincent Lindon (1h35) ⓭. *Pas mal, mais sans finesse.*
22.35 Les experts. Série ⓭.

FRANCE 2
20.35 FBI, portés disparus. Série avec Anthony LaPaglia.
22.40 Justice. Série avec Victor Garber.

FRANCE 3
20.35 Commissaire Montalbano (3/8) «Les ailes du sphinx» ★. Téléfilm avec Luca Zingaretti. *Moyen.*
22.10 City homicide, l'enfer du crime. Série avec S. Bourne ⓭.

ARTE
20.40 Les trésors perdus de Salomon ★★. *Pas mal.*
Le judaïsme entre tradition et modernité
21.35 Monsieur Zucker joue son va-tout ★. Téléfilm avec Henry Hübchen (1h27). *Lourd.*
23.05 Un monde à part «Les ultra-orthodoxes juifs en Israël» ★. *Intéressant, mais trop long.*

M6
20.45 Capital, les inédits de l'été «C'est l'été ! Quand le fun s'empare du business». Magazine.
23.00 La vraie histoire de… «Benoît Poelvoorde». Magazine.

CANAL +
20.55 Copa America «1/4 de finale».

Lundi 18

TF1
20.45 Joséphine, ange gardien «Les majorettes» ★★. Téléfilm avec Mimie Mathy. *Pas mal.*
22.40 New York, unité spéciale ⓭.

FRANCE 2
20.35 Private practice : «Rien à dire», «Passé recomposé», «Franchir le cap» ★★. Série avec Kate Walsh ⓭. *Émouvant.*
22.45 A history of violence ★★★. Thriller (2005) de David Cronenberg, avec Viggo Mortensen (1h32) ⓬. *Brillant, mais terrible.*

FRANCE 3
20.35 SLC Salut les copains (2) «Les années cactus», avec Adamo, Jacques Dutronc, Nino Ferrer, Michel Delpech, Rolling Stones, Sheila, Marianne Faithfull, Antoine, Petula Clark, Michel Polnareff, etc.
23.05 Au p'tit bonheur la France (3/6). Documentaire.

ARTE
20.40 Porc royal ★★. Comédie (1984) de M. Mowbray, avec Michael Palin (1h31). (voir Sélection)
22.15 La voix dans toute sa splendeur. Documentaire.
23.05 Romans made in New York. Documentaire.

M6
20.45 L'amour est dans le pré.
22.35 Belle toute nue.

CANAL +
20.45 Engrenages (7, 8 et 9/12) ★★ ⓬. *Très prenant, mais dur.*

Mardi 19

TF1
20.45 Harry Potter et le prisonnier d'Azkaban ★★. Aventures (2004) de A. Cuaron, avec Daniel Radcliffe (2h16) ⓭. (voir Sélection)
23.20 Grey's anatomy. Série ⓭.

FRANCE 2
20.35 Le professionnel ★★. Aventures (1981) de G. Lautner, avec J.-P. Belmondo (1h44) ⓭. *Pas mal.*
22.25 Venise, Vivaldi, Versailles. Magazine de S. Bern, avec Jordi Savall, Philippe Jaroussky, J.-C. Spinosi, Cecilia Bartoli, etc.

FRANCE 3
20.35 Les Kennedy (5 et 6/8) ★★. Téléfilm avec Greg Kinnear, Katie Holmes. *Prenant.*
22.40 Mes vacances au club (2/8).
23.35 Qui vient camper ?

ARTE
Icons and idols : Summer of girls
20.40 The Rose ★★. Drame (1979) de M. Rydell, avec Bette Midler (1h58). *Bien fait, mais outrancier et long.*
22.50 Janis Joplin, derrière la légende ★★. *Intéressant.*
23.45 Anna Calvi au Trianon de Paris.

M6
20.45 Un dîner presque parfait «La meilleure équipe de France».

CANAL +
20.50 District 9 ★★. Science-fiction (2009) de N. Blomkamp, avec Sharlto Copley (1h48) ⓬. *Excellent.*

Mercredi 20

TF1
20.45 Les experts. Série ⓭.
23.10 Fringe. Série ⓭.

FRANCE 2
20.35 Sauvons les apparences ! ★★. Téléfilm avec Agnès Soral, Wladimir Yordanoff, Pierre Salandre (1h28). (voir Sélection)
22.05 Faites entrer l'accusé «La folle cavale de Lionel Cardon» ⓭.
23.55 Inju, la bête dans l'ombre. Drame (2007) de Barbet Schroeder, avec Benoît Magimel (1h40) ⓬.

FRANCE 3
20.35 L'étoffe des champions (3/9). Divertissement.
23.05 De Jean-Claude à Van Damme. Documentaire.

ARTE
20.40 Rome (13, 14 et 15/22) ★★★. Série avec Ray Stevenson ⓬. *Spectaculaire, mais violent.*
22.30 Le dessous des cartes.
22.40 Old joy ★★. Comédie dramatique en VO (2005) de K. Reichardt, avec Will Oldham (1h10). *Une jolie histoire d'amitié.*

M6
20.45 Zone interdite, les inédits de l'été «Chic, écolo, populaire : La folie du camping». Magazine.
22.55 L'été d'Enquête exclusive «Nouveaux riches, soleil et corruption : L'incroyable riviera bulgare».

CANAL +
20.45 L'autre monde. Drame (2008) de Gilles Marchand (1h41) ⓭.

Jeudi 21

TF1
20.45 Alice Nevers, le juge est une femme ★★. Série avec Marine Delterme ⓭. *Assez prenant.*
23.35 Les experts, Manhattan ⓭.

FRANCE 2
20.35 Carnet de voyage d'Envoyé spécial : «Vacances cures de jouvence», «Jamaïque, au-delà du ghetto», «Sirops : Tous les goûts sont permis !». Magazine.
22.35 La boîte à musique de Jean-François Zygel «Musique et cuisine». Magazine avec Pierre Gagnaire, Patrick Rambourg, Karen Wierzba, La Simphonie du Marais, Hugo Reyne, Giovanni Mirabassi.

FRANCE 3
20.35 Out of Africa ★★★. Aventures (1985) de S. Pollack, avec Meryl Streep, R. Redford (2h40). *Superbe.*
23.45 Cadavres exquis ★★. Policier en NB (1975) de F. Rosi, avec Lino Ventura (1h56) ⓭. *Excellent.*

ARTE
20.40 Jaffa ★★. Drame (2009) de Keren Yedaya (1h40). *Poignant.*
22.20 Small crime ★. Comédie dramatique (2006) de C. Georgiou, avec Aris Servetalis (1h24). *Moyen.*

M6
20.45 Cars ★★★. Film d'animation (2005) de John Lasseter (1h52). (voir Sélection)
22.50 À mourir de rire.

CANAL +
20.45 Flashpoint (7 et 8). Série ⓭.

Vendredi 22

TF1
20.45 Les experts, Miami. Série avec David Caruso ⓭.
22.20 Secret story.

FRANCE 2
20.35 Sherlock «Le banquier aveugle» ★★. Téléfilm avec Benedict Cumberbatch. *Prenant.*
22.10 Comme si c'était hier. Magazine présenté par V. Mounier, avec Sofia Essaïdi, Dave, Philippe Candeloro, Ary Abittan, Nicoletta, Gérald Dahan, Natasha St-Pier, Matt Pokora, Daniel Russo, Lââm, etc.

FRANCE 3
20.35 Faut pas rêver «La Polynésie». Magazine.
23.05 Le meilleur du rire «Montreux 2010». Divertissement avec Stéphane Guillon, Jean-Marie Bigard, Stéphane Rousseau, Éric Antoine, Jonathan Lambert, etc.

ARTE
20.40 Château en Suède ★★. Téléfilm d'après F. Sagan, avec Jeanne Moreau, Guillaume Depardieu (1h33). *Brillant, mais lassant.*
22.15 Quand la science va à la plage. Documentaire.
23,00 Grand format «Les états imaginés d'Amérique : Photomontages de Pierre Guimond».

M6
20.45 NCIS. Série ⓭.

CANAL +
20.50 Diamond League «Meeting Herculis».

SÉLECTION


DR

Cars - Dans un monde peuplé de voitures vivantes, Flash McQueen est un jeune bolide de course très prometteur. L'histoire repose sur une idée originale et séduisante qui se révèle aussi un défi technologique. John Lasseter, cofondateur de Pixar et passionné de voitures, a parfaitement réussi à faire de ses petits bolides des personnages à part entière, vivants, expressifs et très attachants. Le récit, riche en rebondissements et personnages hauts en couleur, est prenant et rythmé. Il s'inscrit dans la tradition du cinéma américain prônant un retour aux sources et un attachement à des valeurs simples de l'Amérique profonde comme la sincérité des sentiments et l'attention aux autres. La légendaire route 66 est parfaitement reconstituée, et cette œuvre teintée de nostalgie est un bel hommage aux grands espaces mythiques américains. L'ensemble est très drôle et poétique, et certaines séquences sont inoubliables. ***Jeudi 21, sur M6, à 20h45.***

Passion Provence - Quelques passionnés nous font découvrir des merveilles. Entre l'amoureux des pierres sèches, qui passe son temps avec des jeunes à reconstruire les murets, devant des paysages grandioses, et des agents forestiers qui préservent l'intégrité des forêts, on découvre des endroits d'une beauté à couper le souffle. On visite la forêt de la Sainte-Baume, dans laquelle nul n'a le droit de tailler ou de planter des arbres. ***Samedi 16, sur France 3, à 15h20.***

Porc royal - En 1947, les tickets de rationnement sont toujours en vigueur. Pour fêter le mariage de la princesse Elizabeth, un banquet est organisé. Mais le porc, destiné à ce repas, disparaît. Voici une de ces comédies savoureuses, comme seuls les Anglais savent les réaliser, avec cet humour à froid inimitable, qui détruit joyeusement les valeurs qu'affectionnent les Britanniques. C'est une joyeuse et corrosive satire du snobisme. ***Lundi 18, sur Arte, à 20h40.***

Harry Potter et le prisonnier d'Azkaban - Quelques jours après la sortie en salles du dernier opus, TF1 diffuse ce troisième volet des aventures mouvementées d'Harry Potter. Cet épisode marque l'entrée dans l'adolescence d'Harry. On retrouve cette atmosphère particulière qui fait le charme de la série, avec cependant un style visuel plus riche. On regrette qu'il n'y ait pas plus d'humour et que certaines scènes soient un peu effrayantes. ***Mardi 19, sur TF1, à 20h45.***

Sauvons les apparences ! - Sa mère à l'hôpital, Julien, 14 ans, est envoyé chez sa tante qui le trouve trop gros. Le thème de l'obésité chez les adolescents est original et il est abordé avec intelligence, montrant les difficultés qu'il y a à maîtriser les habitudes alimentaires. C'est souvent très amusant, parfois émouvant, et Agnès Soral est sensationnelle en psycho-rigide. Mais l'homosexualité est banalisée, et la fin un peu rapide. ***Mercredi 20, sur France 2, à 20h35.***

Tourisme

Au pays de «*la Petite Normandie*»



Agriculteurs et producteurs de cidre depuis six générations, Louisette et Serge Frottier ont aménagé dans leur ferme un «musée de la pomme et du Cidre». Lieu de mémoire d'une activité qui connut son apogée au siècle dernier, avant le renouveau des années 1990.

«*Avrolles*», «*Nez de chat*», «*Cul d'Oison*», «*Vérollot*», «*Pomme d'Ognon*»… Mais non, ce ne sont pas des insultes ! Mais des noms de variétés de pommes anciennes… Et pour en savoir un peu plus, direction Vaudeurs, près de Cerisiers, entre Sens et Saint-Florentin, où Louisette et Serge Frottier vous conteront par le menu l'histoire du cidre en pays d'Othe. Agriculteurs et producteurs de cidre, ils ont aménagé au sein même de la ferme familiale un petit musée retraçant une activité perpétuée depuis six générations. Un sol argileux et caillouteux a favorisé le développement des pommiers, au point que le pays d'Othe fut surnommé la «*Petite Normandie*». Déjà en 1883, on y produisait 45 000 hl de cidre et pas moins de 40 variétés de pommes différentes étaient répertoriées. Une production qui connut son apogée à la fin du 19e siècle, après que le mildiou et le phylloxéra aient détruit les vignes. Plus de 300 pressoirs fonctionnaient alors, dont une centaine dans le seul canton de Cerisiers, même si tous ne payaient pas la taxe !

«*A l'époque, tout le monde buvait du cidre, petits et grands ! Il était vendu aussi dans les fermes des départements voisins. Il faut dire qu'alors, sur une ferme de 100 ha, il y avait une dizaine de salariés, ça faisait du monde…*» Louisette Frottier a même retrouvé la trace, dans les archives départementales, de millions de pommes expédiées en 1906, jusqu'en Allemagne par chemin de fer. La mécanisation des exploitations agricoles et le remembrement signèrent la fin de la production, à l'aube des années 50 : «*les gens sont allés travailler en ville et n'ont plus consommé de cidre. Il n'y avait plus d'intérêt économique non plus. Dans les années 70, la tonne de pommes ramassées se vendait 100 francs !*». Un déclin enrayé en 1990, lorsqu'une nouvelle dynamique vit le jour, née de la passion d'une douzaine de producteurs, au premier rang desquels bien sur, Louisette et Serge. Des variétés locales furent alors replantées et depuis, les initiatives se sont multipliées pour assurer la promotion du cidre du pays d'Othe. Bon an mal an, plus de 1500 hl sont produits chaque année.



C'est parti pour un petit tour de la «*roue à perroquet*»… !



«*Ici, tout est authentique et familial !*»



Bois et corde de chanvre faisaient alors bon ménage

Un pressoir «*à roue de perroquet*» du XIXe siècle

«*Ici on boit à deux mains… !*» Une inscription qui figure sur tous les pressoirs de la région. Au risque pour le contrevenant qui passait outre l'avertissement de voir sa coupelle renversée lorsqu'il goûtait le cidre nouveau. Figure de proue du petit musée aménagé dans le pressoir familial patiné par le temps : une magnifique pièce en chêne du début du XIXe siècle, dite «*pressoir à roue de perroquet*». Pour le plus grand plaisir des visiteurs, Louisette en fait la démonstration pratique et n'hésite pas à s'y installer pour faire tourner la roue… Pensez ! Elle y fit ses premiers pas, alors qu'elle n'était pas plus haute que… «*trois pommes !*» Vieux tonneaux à eau de vie, tour à broyer les pommes avec meule en grès de 2 tonnes…, parole de Louisette, tout ce qui est présenté est «*authentique et de famille !*»

Même si les pressoirs hydrauliques ont depuis longtemps pris le relais de leurs aînés de bois. A côté, dans une ancienne étable aménagée en salle de dégustation, l'heure est arrivée pour les visiteurs du jour de goûter les fines bulles dorées au fruité acidulé et au parfum de «*pierre à feux*», caractéristique du cidre du pays d'Othe. L'heure aussi de découvrir pour certains les charmes du ratafia et de l'eau de vie. Mais pas avant d'avoir visionné une vidéo retraçant la fabrication du divin breuvage. Tout se mérite dans la vie !

DOMINIQUE BERNERD

▶ Pratique

- Musée de la Pomme et du Cidre : les Brissots - Vaudeurs
 Tél : 03 86 96 25 37
 www.cidrefrottier.com
- Durée de la visite et vidéo de la fabrication : 45 mn
- Tous les jours de 15h à 18h, du 15 mars au 1er novembre (sur rdv le matin)
- Visites sur rendez-vous pour les groupes et hors saison
- Tarif individuel : 2,50 € - Groupe et enfant : 2 €



Avant l'heure attendue de la dégustation… petite vidéo sur la fabrication du cidre !

▸ Zoom

Le pays d'Othe, vous connaissez… ?

Partagé administrativement entre les départements de l'Aube et de l'Yonne, écartelé administrativement entre les régions Champagne-Ardenne et Bourgogne, le Pays d'Othe est un bloc crayeux s'étirant sur une soixantaine de kilomètres, avec pour capitale, la commune d'Aix en Othe, dans l'Aube. Dans l'Yonne, il s'étend de la vallée de la Vanne au nord, à la vallée de l'Armançon au sud, bordé à l'ouest par la vallée de l'Yonne et à l'est par la commune de Bouilly. Son nom actuel proviendrait de ses lointains occupants, les Ligures, un peuple venu d'Orient, qui le baptisèrent «Utta», signifiant «Réunion d'arbres». Un nom prédestiné, pour une région où le massif forestier s'étend sur 28 000 ha, constitué à 83% de feuillus dont 75% de chênes.

La forêt d'Othe a longtemps joué un rôle économique important autour des marchands de bois, des bûcherons et des charbonniers. A la filière bois vint s'ajouter l'activité agricole organisée autour de la culture de céréales et de la production de cidre fermier.

Profitant de ses richesses naturelles, la région a su tirer profit de son tourisme, qui se développe aujourd'hui autour des chemins de randonnée et des divers sites touristiques du pays. Notamment au travers de la «Route du cidre et des pressoirs» : un parcours qui sillonne sur 83 km entre vallons, forêts et champs de pommiers.